



santé
famille
retraite
services

MSA Picardie

Diagnostic de Territoires

MSA PICARDIE



DU DIAGNOSTIC REGIONAL A L'ACTION SUR LES TERRITOIRES, EN ROUTE VERS 2030 !

La MSA PICARDIE souhaite plus que jamais inscrire son intervention sur les territoires de vie de ses ressortissants.

A l'aune de notre nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion 2026-2030 pour le Régime Agricole et après avoir procédé à l'élection en juin 2025 de nos 682 délégués cantonaux dont les 532 titulaires ont élu un nouveau Conseil d'Administration, avec lequel nous devons déterminer nos principales ambitions pour :

- Accompagner les évolutions du monde agricole.
- Offrir à nos adhérents une approche préventive, globale et intégrée de la santé,
- Améliorer les conditions de vie sur les territoires ruraux,

Pour cela nous devons déployer nos efforts de manière coordonnée pour :

- Décliner la stratégie santé selon les principes «Une seule santé»
- Offrir à tous nos assurés une prévention en santé adaptée et personnalisée,
- Promouvoir une vision globale et systémique de la prévention des risques professionnels adaptée aux modes de production d'aujourd'hui et de demain,
- Favoriser l'accès aux soins dans les territoires,
- Agir pour le «Bien vivre en milieu rural»,
- Prévenir les difficultés des adhérents et les accompagner en cas de fragilité professionnelle et de mal-être dans un contexte d'accélération des crises agricoles.

Pour savoir où porter nos efforts sur les territoires très diversifiés de la Picardie, une première étape a consisté à dresser l'état des lieux de notre région au travers d'un diagnostic

mettant en perspective des données d'ordre sanitaire, social, économique, démographique, d'activité professionnelle.

L'analyse de ces informations va dès à présent nous servir pour bâtir ensemble, avec les services de la caisse dans un premier temps, puis avec nos délégués et partenaires ensuite, les actions que nous aurons à conduire dans les mois et années à venir pour répondre aux besoins de nos territoires, avec les budgets qui nous seront alloués par les pouvoirs publics, en termes de :

- Prévention santé,
- Actions Sanitaires et Sociales,
- Prévention des risques professionnels,
- Prévention du mal-être des actifs agricoles,
- Prévention de la désinsertion professionnelle.
- Suivi de l'état de santé de travailleurs agricoles

Agir au cœur des territoires pour renforcer l'équité à l'accès aux soins et aux droits, la cohésion sociale, et le rééquilibrage territorial comme facteur de développement économique en toute sécurité, c'est agir pour ses adhérents.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce diagnostic territorial dont cette version en est la deuxième édition ; plus riche que la précédente et avec des focus sur des thématiques spécifiques à notre guichet unique.

Bien à vous.

Katie HAUTOT,
Directrice Générale
MSA PICARDIE

Sommaire

Thématique 1 – Populations et état socio-économique

1. Représentation de la population sur le territoire picard	P.8
1.1. Spécificités du territoire : un espace rural diversifié	P.8
1.2. Population picarde et spécificités agricoles	P.10
FOCUS : La place des femmes dans le monde agricole	P.13
2. Analyses populationnelles ciblées	P.16
2.1. Les jeunes	P.16
2.2. Les ménages	P.17
FOCUS : Les aidants : une population invisible, en première ligne dans les Hauts-de-France	P.19
2.3. Les seniors	P.21
FOCUS : Portrait du senior agricole : entre isolement, précarité et besoin d'inclusion	P.23
3. Portrait socio-économique de la population	P.25
3.1. Revenus et précarité	P.25
3.2. La population active et le chômage	P.29
3.3. L'emploi agricole	P.30

Thématique 2 – Activité et risques professionnels

FOCUS : Spécificités professionnelles de l'agriculture dans les territoires picards	P.36
--	-------------

1. Les travailleurs non-salariés agricoles	P.38
1.1. L'activité en quelques chiffres	P.38
1.2. Accidentologie des non-salariés agricoles	P.39
1.3. Maladies professionnelles reconnues des non-salariés agricoles	P.41
FOCUS : Handicap chez les travailleurs agricoles	P.43
2. Les travailleurs salariés agricoles	P.46
2.1. Les salariés agricoles en quelques chiffres	P.46
2.2. Accidentologie des travailleurs salariés agricoles	P.47
2.3. Maladies professionnelles reconnues des travailleurs salariés agricoles	P.50
FOCUS : Accidentologie et prévention	P.51

Thématique 3 – Etat de santé et accès à l'offre de santé et médico-sociale

1. Etat de santé des populations en Picardie	P.55
1.1. Des inégalités régionales face à la longévité et au taux de mortalité	P.55
1.2. Les maladies chroniques en Picardie	P.56
1.3. Variations géographiques de la prévalence des cancers et des pratiques de dépistage en Picardie	P.57
2. Accès à la santé	P.60
2.1. Structuration et accès aux soins de proximité	P.60
2.2. Les établissements	P.66
3. Mal-être et santé mentale	P.69
FOCUS : Santé mentale en agriculture	P.72
Lexique des indicateurs	P.75

Populations et état socio-économique

Ce premier chapitre pose les fondations du diagnostic territorial en proposant une lecture approfondie des populations qui composent le territoire picard, avec un focus particulier sur les ressortissants agricoles.

L'objectif est de positionner les caractéristiques agricoles dans leur contexte, de mieux comprendre les spécificités, et de faire émerger les besoins d'accompagnement différenciés selon les profils de population et en fonction des territoires.

Note préalable à la lecture

La région picarde telle qu'analysée dans ce diagnostic correspond au territoire d'intervention de la MSA Picardie. Elle coïncide avec l'ancienne région administrative française de Picardie, regroupant les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, rattachée depuis le 1er janvier 2016 à la région des Hauts-de-France.

La Picardie se caractérise par un découpage administratif important, avec 2 250 communes, réparties entre les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme. Toutefois, cette granularité communale apparaît comme une maille trop fine pour permettre des analyses pertinentes, notamment en matière de statistiques territoriales ou de politiques publiques.

Depuis la mise en œuvre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la région est désormais divisée en 65 cantons, une réorganisation visant à rationaliser les périmètres électoraux et fonctionnels. Par ailleurs, la Picardie compte 93 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), structures qui permettent aux communes de mutualiser certaines compétences (urbanisme, développement économique, etc.).

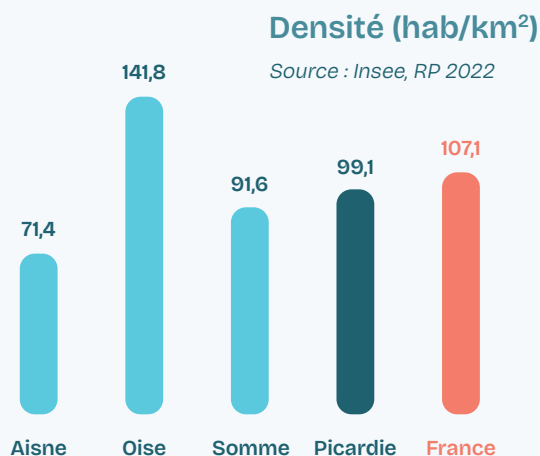
Ainsi, le choix de l'échelle d'analyse et de représentation cartographique a été réalisé en fonction de la disponibilité des données et de la pertinence du découpage territorial selon les thématiques abordées. Cette adaptation permet une meilleure lecture des dynamiques à l'œuvre dans la région, en tenant compte à la fois des contraintes institutionnelles et des enjeux locaux.

1 | Représentation de la population sur le territoire picard

1.1 | Spécificités du territoire : un espace rural diversifié

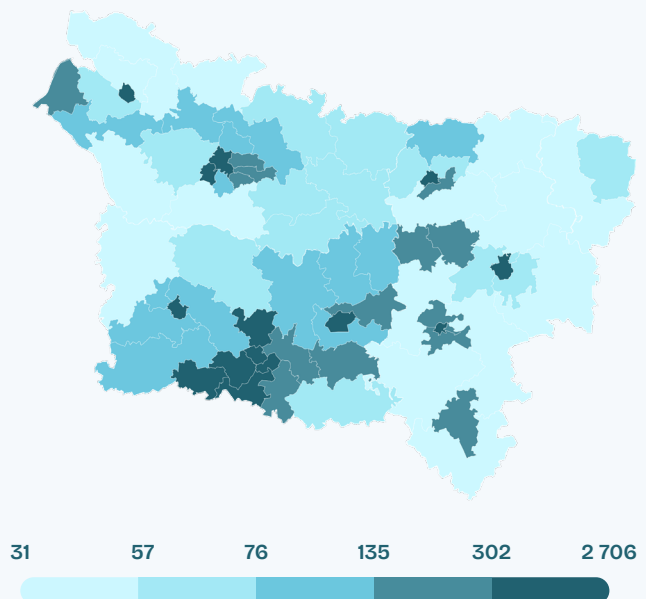
Une densité de population inégale au niveau infra-territorial

Le territoire picard se caractérise par une densité de population inférieure à la moyenne française et regroupe des grandes diversités au niveau départemental¹.



Densité de population 2022 (hab/km²)

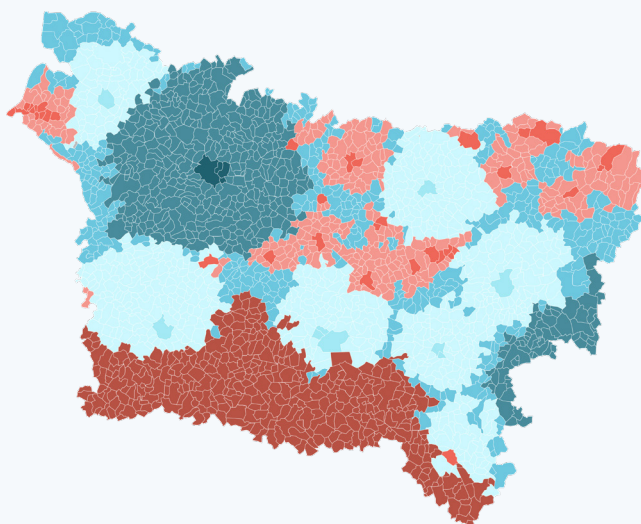
Source : Insee, RP 2022



Un territoire ancré dans la ruralité

Aires d'attraction des villes 2020

Source : Insee 2020



Note de lecture

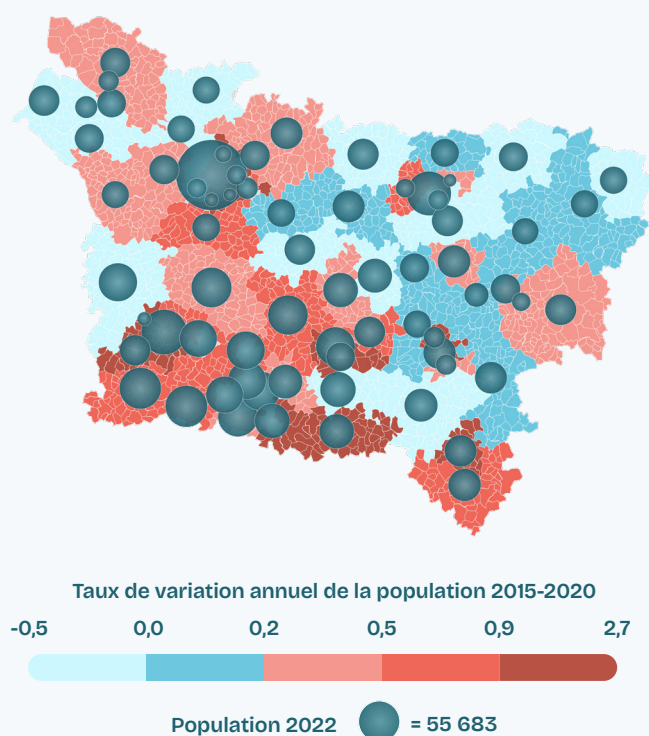
Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Ainsi, les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

La Picardie est une région à prédominance rurale. Elle compte 8 grands centres urbains, mais le maillage communal se définit essentiellement à travers des bourgs ruraux et de l'habitat rural dispersé voire très dispersé, qui regroupent 92% des communes picardes et 50% des habitants². Ces parts tendent à augmenter : on observait en effet 87% de communes rurales et 40% d'habitants en zones rurales lors du précédent diagnostic territorial en 2021.

La région compte plus d'un tiers de ses 2 250 communes intégrées dans un pôle ou dans la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants, voire hors de l'influence d'un pôle urbain. Toutefois, cette donnée intègre des disparités importantes entre les communes situées dans le sud, c'est-à-dire dans l'aire d'influence de la région parisienne, et les deux tiers nord du territoire.

Des dynamiques de croissance de population variables

Source : Insee, RP 2022 (nombre d'habitant) - Insee 2020 (taux de variation annuel)



Au dernier recensement, la population picarde se stabilise à 1 913 934 habitants³. Après plusieurs décennies de croissance, une diminution du nombre d'habitants est amorcée sur la période 2016-2022, impactée par le solde migratoire apparent. Cette donnée recouvre des écarts de dynamique infra-territoriale, soit une baisse de population dans les départements de l'Aisne (-0,33%) et de la Somme (-0,21%) et une légère augmentation dans l'Oise (+0,14%).

Les cantons d'Amiens et de Beauvais ainsi que ceux situés au sud de la Picardie connaissent une trajectoire de croissance plus importante, tandis que les cantons situés dans l'Aisne et l'est de la Somme se distinguent par une stagnation voire une diminution du nombre d'habitants.

Chiffres clés RP Insee, 2021

71,4 et 141,8 hab/km²
Densité selon les
départements

**92% des communes rurales /
50% des habitants vivant en
zone rurale : en hausse**

1 913 934 habitants
un nombre relativement
stable depuis 2015.

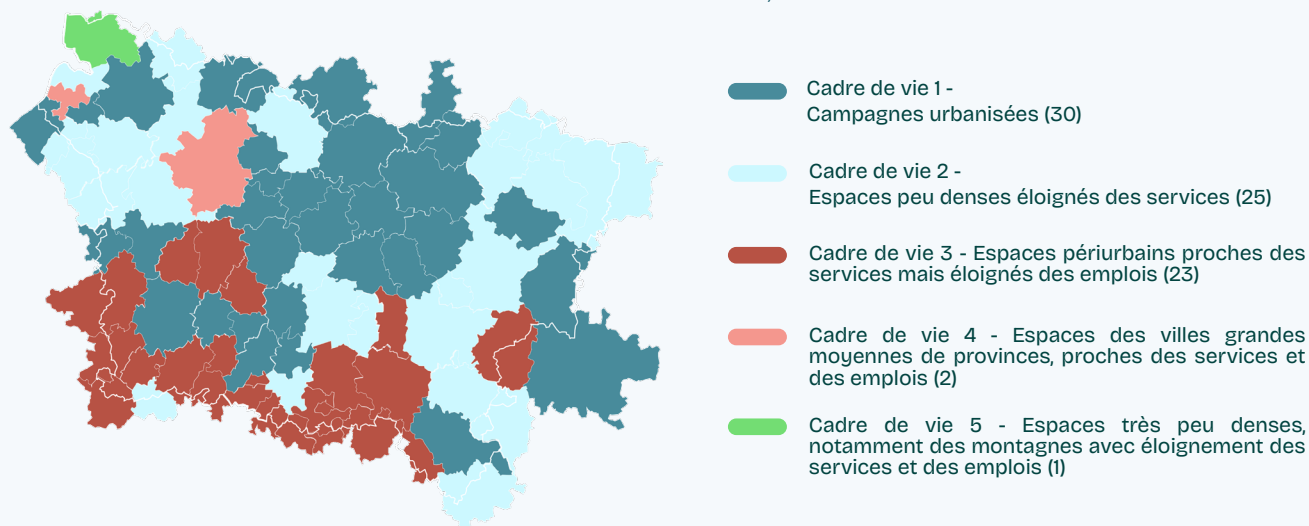
²Source : Insee, Grille de densité mai 2025, Niveau de densité des communes et des départements

³Source : Insee- RP 2022

Quatre grands cadres de vie définissent le territoire picard

Classification des cadres de vie

Source : Insee, SOeS, Traitement du Bureau de l'observatoire des territoires, CGET



Cette typologie permet d'observer l'offre de qualité de vie (ou cadre de vie) présente dans les différents territoires de vie. Elle met en avant un espace rural diversifié selon les bassins de vie du territoire picard.

On observe une spécificité du bassin de vie d'Amiens, caractérisé par l'offre de proximité de services et d'emplois associée à l'espace urbain. Les bassins de vie situés au sud sont constitués d'espaces périurbains également proches des services, mais offrent un cadre de vie éloigné de l'emploi. L'ouest et l'est de la Picardie se qualifient en revanche par des espaces peu denses en population, éloignés de cette offre de service. Enfin, le centre du territoire ainsi qu'une frange proche de Beauvais sont constitués de campagnes urbanisées.

1.2 | Population picarde et spécificités agricoles

Une pyramide des âges mettant en avant la fragilité d'un territoire

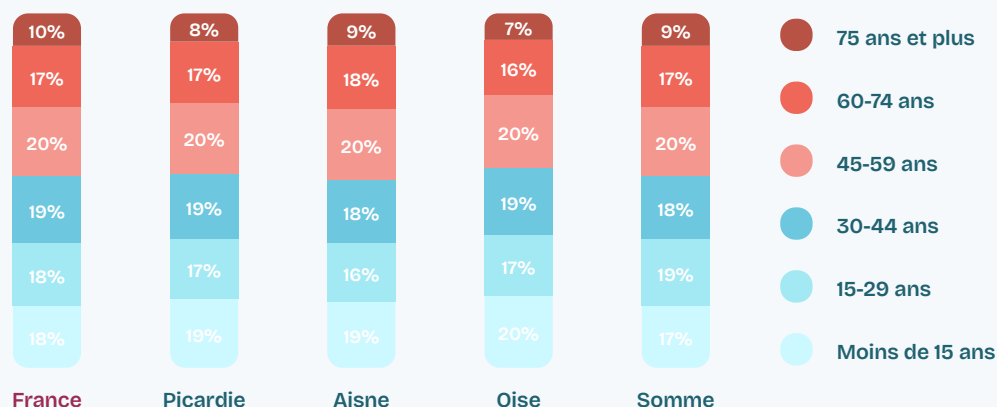
La répartition de la population par tranches d'âges est proche de la répartition française, avec toutefois une légère sur-représentation des moins de 20 ans qui constituent 25% des habitants de Picardie (23% en France).

Les moins de 15 ans représentent 19% de l'ensemble des habitants de la Picardie, avec une légère surreprésentation dans l'Oise. Ce département compte une population plus jeune que sur le reste du territoire puisque 56% des habitants ont moins de 45 ans, contre 52% dans l'Aisne et 54% dans la Somme.

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole est le seul EPCI en Picardie dont la population des moins de 20 ans connaît une stabilité voire une très légère croissance, avec un taux d'évolution annuel de 0,04% entre 2015 et 2021. Le reste du territoire est marqué par un taux d'évolution annuel négatif.

Répartition de la population par tranches d'âge en pourcentage

Source : Insee, RP 2021



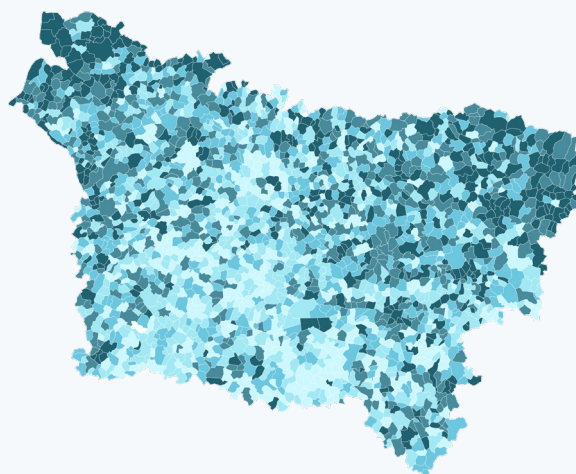
Le **taux de dépendance économique**, c'est-à-dire le rapport entre d'une part la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et d'autre part la population en âge de travailler (20 à 59 ans), est de 103 en Picardie (102 sur le territoire national). Il est **défavorable** car traduit un nombre plus élevé de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler. Il existe des écarts notables entre les trois départements. L'Aisne et la Somme se distinguent par des taux de dépendance économique respectifs de 110 et 104, certaines communes se caractérisant par des taux supérieurs à 180.

Concernant l'ensemble de la population, **l'indice de vieillissement** est plus faible que celui observé sur le territoire national : on compte en effet 78 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans en Picardie, contre 86 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes sur l'ensemble de la France. Le département de l'Oise se distingue avec un ratio de 67 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, porté par la dynamique de la région parisienne au sud du territoire picard et en particulier de l'Oise.

Toutefois, la part des plus de 75 ans au sein de cette population générale est en constante progression depuis le début des années 2000, passant de 6% à 8,6% en 20 ans. Ce sont au total 64 435 personnes de plus de 75 ans qui vivent seules à leur domicile en Picardie, soit 39,1% de cette classe d'âge. Ce sont autant de personnes potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ou d'orientation vers des résidences autonomie (comme les MARPA par exemple) ou vers un EHPAD à moyen terme, en fonction du niveau de dépendance.

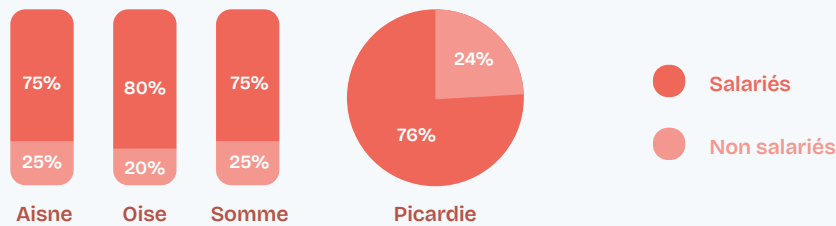
Indicateur de dépendance économique 2021

Source : Insee, RP 2021



Les ressortissants agricoles en Picardie

Source : MSA Picardie, 2024



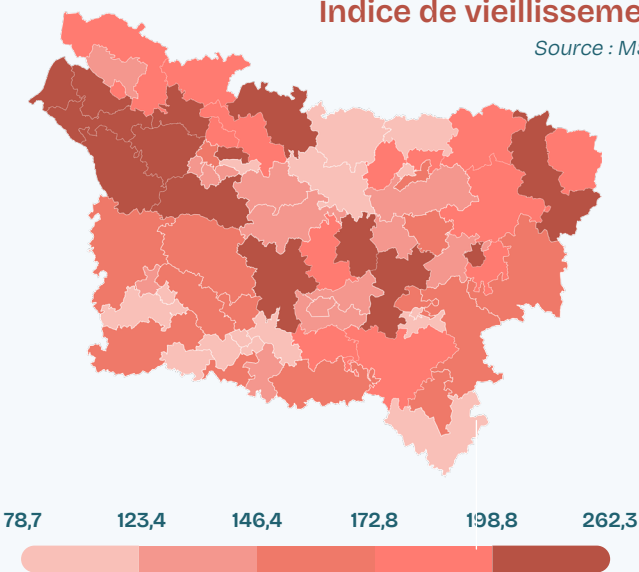
Au 1er janvier 2024, le régime agricole picard compte 188 671 ressortissants⁴ parmi lesquels la part des salariés est prédominante⁵, et en légère augmentation par rapport au précédent diagnostic territorial (+1 point). Notons que cette prédominance est plus marquée sur la Picardie qu’au niveau national (+ 7 points).

Le nombre de ressortissants agricoles a augmenté de 9,7% entre 2019 et 2024. Toutefois, sur la dernière année, il a diminué de 2,1% sur l’ensemble de la Picardie, soit une baisse de 0,5 points supplémentaires par rapport au territoire national. Cette diminution apparaît plus marquée dans l’Aisne et la Somme (respectivement -3,2% et - 2,9%) que dans l’Oise (-0,6%).

Les bénéficiaires de l’assurance maladie (ou personnes protégées au régime agricole) sont au nombre de 100 058 en 2024. Ce nombre intègre près de 82 000 ouvriers actifs (personnes en âge de travailler, en emploi ou non) et inactifs (retraités et invalides) et près de 18 000 ayants-droits, enfants, conjoints et autres ayants-droits.

Indice de vieillissement au régime agricole 2021

Source : MSA, DCIR, 2021



L’indice de vieillissement au régime agricole est de 154,6 en Picardie⁶. Cela signifie qu’en moyenne sur le territoire régional, on compte 154,6 personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes. Le rapport apparaît donc fortement favorable à une population senior. Il s’avère toutefois inférieur à l’indice calculé pour la France (175,4), mais supérieur à celui des Hauts-de-France (146,1). On observe un indice particulièrement élevé dans les cantons situés dans le département de la Somme, au centre du territoire picard et à l’est de l’Aisne.

Chiffres clés

1 habitant
sur 5
a moins de 15 ans

1 habitant
sur 4
a plus de 60 ans

En population générale, 102,6 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans / En population agricole, 154,6 personnes de plus de 60 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

⁴ Sont pris en compte dans le calcul des ressortissants les personnes protégées en maladie au régime agricole et les bénéficiaires d’un avantage de retraite au RA couverts en maladie par un autre régime. Il existe des écarts dans les données selon que l’on considère les ressortissants dans leur ensemble et les ressortissants résidant en Picardie. Ce diagnostic analyse cette dernière donnée.

⁵ Source : MSA Picardie, 2024

⁶ Concernant le Régime Agricole, l’indice de vieillissement est le rapport entre le nombre de patients au régime agricole âgés de plus de 60 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

FOCUS

La place des femmes dans le monde agricole

La reconnaissance des femmes en agriculture : un combat toujours d'actualité malgré des avancées législatives

Dans le monde agricole, de nombreuses femmes demeurent sans statut reconnu, ce qui les rend invisibles aux yeux des institutions alors même qu'elles contribuent activement à la gestion de l'exploitation. Cette invisibilité sociale et politique est ancienne et structurante. **Le mot « agricultrice » n'a été introduit dans le Larousse qu'en 1961. Ce n'est qu'en 1999, avec la loi d'orientation agricole, que les femmes ont pu devenir juridiquement visibles en accédant à un droit à la protection sociale via le statut de « conjoint collaborateur ».** Afin de renforcer la protection sociale de la conjointe, la loi dite « PACTE » du 22 mai 2019 : Plan d'Action pour la Croissance des Entreprises permet jusqu'au 31/12/2026 d'opter pour ce statut. A l'issue de cette date, il sera demandé de choisir un statut de chef d'exploitation ou de salariée.

Les normes sociales et les représentations

associées aux responsabilités dans le monde agricole restent, elles aussi, fortement marquées par un modèle masculin. Cette culture patriarcale renforce les freins à la reconnaissance du travail des femmes, en particulier lorsqu'elles ne sont pas salariées. En 2022, les femmes représentaient 26,7 % des non-salariés agricoles. **Près d'un chef d'exploitation sur quatre est une femme, mais elles ne sont que 5 % à diriger une entreprise agricole.** Certaines filières agricoles affichent une forte féminisation. Les femmes représentent ainsi 51,2 % des chefs dans le secteur de l'élevage équin, le dressage et les clubs hippiques. En revanche, elles restent très peu présentes dans les exploitations forestières (1,5 %), les entreprises paysagistes (3,6 %) ou les scieries fixes (5,6 %).

Des choix qui traduisent une aspiration croissante à l'autonomie

Plus de 90 % des cheffes d'exploitations n'ont pas bénéficié d'un transfert entre époux, soulignant une prise d'autonomie dans l'accès à la responsabilité agricole. Le statut de conjointe collaboratrice, historiquement utilisé, connaît un net recul : en dix ans, leur effectif a été divisé par deux. Ce désintérêt traduit l'évolution des aspirations : les femmes préfèrent désormais le statut de co-exploitante, plus protecteur.

Concernant le salariat agricole, les femmes

représentent près de 4 salariés sur 10, avec un âge moyen de 37,4 ans. Elles sont principalement employées dans la viticulture (33,6 %), les cultures spécialisées (30,9 %) et la polyculture-élevage (18 %).

À la retraite, les inégalités de genre sont également marquées. Leur pension est inférieure à celle de leurs homologues masculins, avec, tous régimes confondus, un écart de 17,5 %.

En matière de maternité, 67 % des exploitantes ayant accouché en 2022 ont eu recours à un dispositif d'indemnisation. Le non-recours des 33 % d'exploitantes peut s'expliquer par un **mélange de choix personnels (continuer à travailler, préférer l'aide familiale), de limitations**

d'éligibilité (statut, conditions d'accès aux dispositifs) et de freins pratiques (manque d'informations, lourdeurs administratives, difficulté à trouver un remplaçant qualifié). Les grossesses sont légèrement moins fréquentes que dans la population féminine générale, mais elles surviennent plus tôt.

Un état de santé des femmes spécifique au régime agricole

Du point de vue de la santé, les femmes affiliées au régime agricole présentent globalement un meilleur état de santé que les autres femmes du même âge.

Elles sont moins concernées par de nombreuses pathologies : VIH/SIDA (-59 %), maladies du foie (-18 %, dont Hépatite C -40 %), cancers du poumon (-33 %) et du sein (-18 %), insuffisance rénale terminale (-17 %), maladies psychiatriques (-12 %),

neurologiques (-12 %), rares (-12 %) et respiratoires chroniques (-10 %).

Cependant, certaines vulnérabilités persistent. Les femmes du régime agricole sont plus exposées à certaines pathologies cardiovasculaires, comme la maladie valvulaire (+21 %) ou l'insuffisance cardiaque (+20 %), ainsi qu'à la maladie de Parkinson (+7 %), en particulier les non-salariées.

Des différences de santé marquées entre salariées et non-salariées agricoles

Au sein du régime agricole, les femmes salariées et non-salariées présentent des profils de santé parfois distincts, avec des niveaux de risque différenciés selon les pathologies.

Le diabète, par exemple, touche plus fréquemment les salariées agricoles, qui sont en situation de surrisque, tandis que les exploitantes présentent un sous-risque par rapport aux femmes tous régimes confondus. En revanche, les traitements par corticoïdes et antalgiques sont surreprésentés chez les exploitantes agricoles et sous-représentés chez les salariées.

Au niveau de la santé mentale, comparées

aux femmes de l'ensemble des régimes, les femmes du régime agricole sont sous représentées parmi les femmes souffrant de pathologies psychiatriques ou traitées par psychotropes. Bien que sous-représentées chez les femmes du secteur agricole (-27%), les troubles addictifs liés aux substances psychoactives (opiacés, sédatifs, solvants, etc.), sont plus fréquents chez les salariées agricoles que les NSA.

Ces différences suggèrent que les conditions de travail, le statut et l'accès au soin influencent différemment la santé selon que l'on est salariée ou non-salariée dans le secteur agricole.

Pour une pleine reconnaissance sociale, sanitaire et économique des femmes en agriculture

La trajectoire des femmes dans le monde agricole témoigne d'une progression vers davantage de reconnaissance et de visibilité, notamment sur le plan juridique et statistique. Pourtant, cette avancée reste insuffisante face aux freins structurels persistants qui continuent d'impacter leur santé, leur protection sociale et leur autonomie professionnelle.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de reconnaître les spécificités des femmes du régime agricole, qu'il s'agisse des profils sanitaires différents, des écarts selon leur statut, ou l'exposition à des risques professionnels genrés tels que les TMS

et les accidents liés à l'inadaptation du matériel, encore largement conçu pour des morphologies masculines.

Ainsi, face à cet enjeu, la MSA encourage l'intégration de critères ergonomiques dans la fabrication des matériels et renforce ses actions de prévention, notamment via des formations adaptées et des dispositifs locaux.

A plus long terme, cela nécessitera un renforcement des politiques de prévention, un meilleur accès aux droits, une adaptation des conditions de travail et un accompagnement dans la durée. C'est à cette condition que l'égalité deviendra une réalité tangible pour les femmes du monde agricole.



Références :

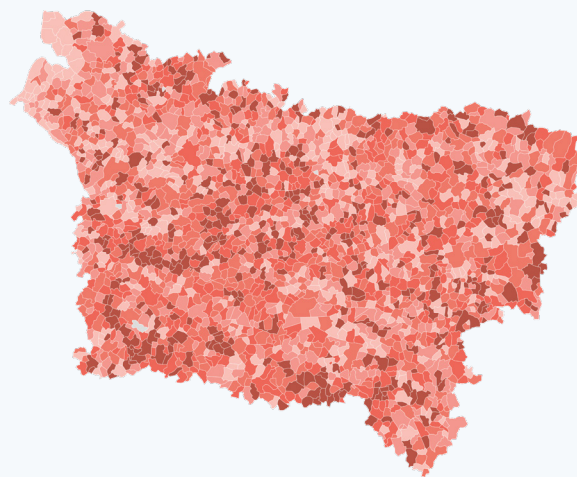
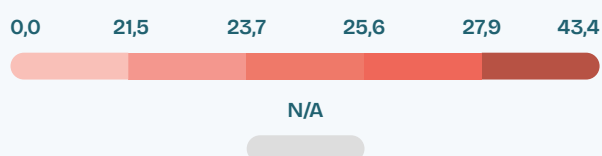
- Les femmes dans le monde agricole en 2022, Info Stat, MSA, 2022
- Livre Blanc Femmes en agriculture, MSA, 2024
- Santé des femmes au régime agricole, MSA, 2021

2 | Analyses populationnelles ciblées

2.1 | Les jeunes

Part des moins de 20 ans 2021

Source : Insee, RP 2021



En Picardie, la part des moins de 20 ans au sein de la population générale est de 25,1%, donc plus élevée que sur la moyenne du territoire national (+1,3 points)⁸.

La part des jeunes de moins de 20 ans au régime agricole est légèrement inférieure à celle observée au sein de la population dans sa globalité (20,8%)⁹. Elle apparaît répartie de manière homogène entre les trois départements, avec une légère sur-représentation dans l'Aisne et l'Oise (21,5% dans ces deux départements).

En 2021, la part des jeunes de 16 à 25 ans non insérés¹⁰ (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) au sein de la population générale apparaît supérieure à celle observée au niveau national (15,3%) dans l'ensemble des départements. L'Aisne en particulier se distingue avec plus d'un jeune sur cinq dans cette catégorie (22,9%).

Le taux de chômage des 15-24 ans observé en 2021¹¹ est de 28,9% en Picardie, ce taux atteignant 33,6% dans l'Aisne, qui est le 6ème département français (territoires outremer compris) où le taux de chômage chez les jeunes est le plus élevé. On observe un écart de 0,3 points entre les hommes et les femmes. Le taux de chômage chez les populations jeunes est particulièrement élevé au regard du taux observé au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans) qui est de 13,9%.

Chiffres clés

20,8%

Part des jeunes de moins de 20 ans au régime agricole

15,3%

Part des jeunes de 16 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)

⁸ Source : Insee, RP 2021

⁹Point d'attention : les dernières données disponibles concernant le régime agricole et la part des moins de 20 ans datent de 2019.

¹⁰ Source : Insee, RP, 2021

¹¹Le taux de chômage au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active comprend la population active ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs. Il est ici calculé pour la population active de 15-24 ans.

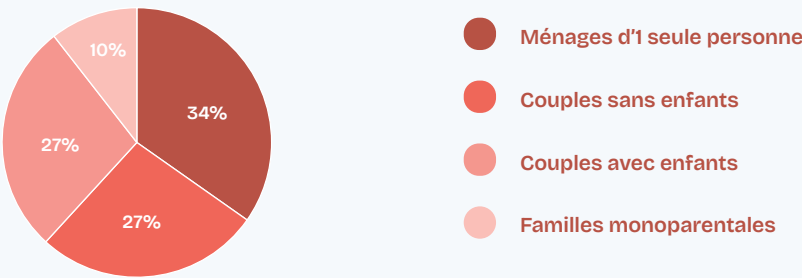
Les ménages picards

En 2022, les trois départements picards comptent au total près de 835 000 ménages¹³, dont 41% vivent sur le seul département de l'Oise. Le nombre de personnes par ménage est équilibré entre les territoires et varie de 2,2 à 2,3. Les familles représentent 62% à 68% des ménages selon les départements.

La composition de la population suit la même répartition sur les trois départements, mais varie fortement lorsque l'on s'attache à la seule population agricole. En effet, celle-ci se caractérise par une sur-représentation des ménages composés d'une seule personne qui représentent plus de 6 ménages sur 10 de l'ensemble des 12 040 ménages agricoles identifiés. Parallèlement, les couples sans enfants constituent 11% des ménages agricoles (soit moins 16 points par rapport à la population générale). Les couples avec enfants sont également proportionnellement moins nombreux (14% versus 27%). Les familles monoparentales ont un poids plus important au sein des populations agricoles avec 13% des ménages dans cette catégorie (versus 10% au sein de la population générale).

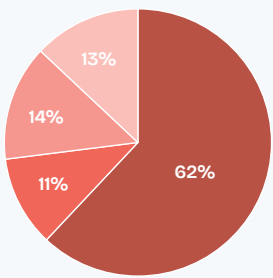
La population générale picarde

Source : Insee, RP 2021



La population agricole picarde

Source : MSA, 2022

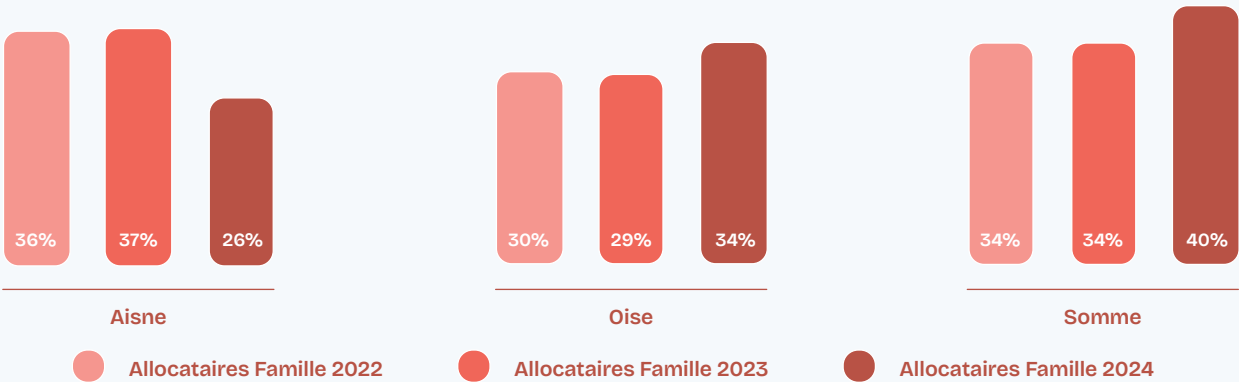


Le nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation famille est de 19 085 en 2024, soit une baisse de 13% entre 2023 et 2024 avec 2 850 allocataires en moins¹⁴.

Si la répartition départementale était assez équilibrée entre les trois départements entre 2022 et 2023, une modification notable apparaît en 2024 avec une baisse importante de la part des familles de l'Aisne et une augmentation du poids relatif des familles de l'Oise et de la Somme.

Répartition des bénéficiaires d'au moins une prestation famille

Source : MSA, 2022-2023-2024



¹²Les ménages sont comptabilisés selon la définition de l'INSEE (ensemble des occupants d'une résidence principale de type logement ordinaire, avec ou sans lien de parenté).

¹³Un ménage compte l'ensemble des occupants d'une résidence principale, ayant ou non des liens de parenté. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant).

¹⁴ Source : MSA Picardie, 2023, 2024

Les familles monoparentales

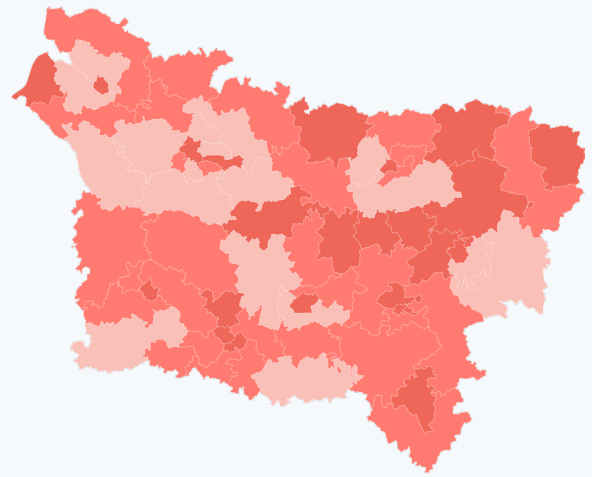
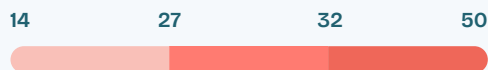
Les familles monoparentales représentent 13% des ménages au sein de la population agricole (10% au sein de la population générale). Les familles monoparentales formées d'une femme seule avec enfants représentent 10% des ménages agricoles et celles formées d'un homme seul avec enfants 3%.

Quel que soit le département, la part des familles monoparentales est plus élevée au sein des populations agricoles que dans la population générale, variant de 13% dans l'Aisne et dans la Somme, à 14% dans l'Oise. Elles représentent au total 1 477 familles ressortissantes agricoles en 2022 et 1 579 en 2024, soit une hausse de 7% en deux ans.

Si l'on analyse la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants au sein de la population générale, celle-ci atteint 27 à 29% selon les départements picards, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne française. On peut observer une variation importante de cette part selon les cantons.

Part de familles monoparentales parmi les familles avec enfants (%)

Source : Insee, 2021



Chiffres clés

835.000
ménages en Picardie, dont
41% dans l'Oise

13%
de familles monoparentales au sein de la population agricole
(10% dans la population générale), soit +7% en 2 ans.

FOCUS

Les aidants : une population invisible, en première ligne dans les Hauts-de-France

En France, 9,3 millions de personnes, dont 8,8 millions d'adultes et 500 000 mineurs, déclaraient en 2021 apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Cet accompagnement peut concerner les activités de la vie quotidienne, le soutien moral ou financier.

Dans les Hauts-de-France, cette réalité est encore plus marquée : 15,7 % des habitants

se déclarent proches aidants, soit l'un des taux les plus élevés du pays. Ce chiffre s'explique notamment par une proportion plus importante de personnes en situation de limitation fonctionnelle sévère dans la région (15,1 %), ce qui accroît les besoins d'aide au quotidien et renforce la sollicitation des aidants locaux.

Une santé fragilisée pour les aidants, en particulier les femmes, dans un contexte territorial marqué

Cette implication, souvent invisible, a des conséquences tangibles sur la santé des aidants. Les données nationales montrent que leur état de santé déclaré est systématiquement moins bon que celui de la population générale. Seuls 66 % des femmes aidantes et 67 % des hommes aidants estiment être en bonne ou très bonne santé, contre respectivement 72 % et 76 % pour l'ensemble de la population française adulte.

Cette réalité est encore plus prégnante pour les femmes, qui représentent 56 % des aidants adultes alors qu'elles comptent pour 52 % de la population. Elles sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'assumer les soins contraignants, les tâches domestiques ou l'accompagnement émotionnel. 46 % d'entre elles rapportent une charge mentale

trop importante (contre 37 % des hommes) et **81 % affirment se soucier davantage de la santé des autres que de la leur.**

Cette pression affecte également la sphère professionnelle. Environ 20 % des salariés français sont aidants, et plus de la moitié d'entre eux disent subir un impact négatif de ce rôle sur leur carrière. Une part significative consacre jusqu'à 1000 € par mois à la personne aidée, tout en travaillant à temps partiel – souvent par obligation – avec une forte surreprésentation dans les catégories de revenus inférieurs. Les femmes aidantes arrivent plus souvent à la retraite avec des carrières discontinues les pénalisant avec des pensions amoindries, les exposant ainsi à une plus grande précarité.

Une mobilisation nationale et territoriale articulée autour des besoins concrets des aidants

Face à cette réalité complexe, les politiques publiques et les dispositifs locaux s'organisent progressivement pour reconnaître le rôle des aidants et limiter les effets délétères

de leur engagement. La stratégie nationale interministérielle « Agir pour les aidants » (2020-2022), prolongée jusqu'en 2027, constitue le socle de cette mobilisation.

Elle repose sur six priorités : Rompre l'isolement, ouvrir des droits, faciliter la conciliation entre vie professionnelle et aide, développer les solutions de répit, soutenir la santé des aidants et accompagner les jeunes aidants.

En cohérence avec cette feuille de route, la Mutualité sociale agricole (MSA) a déployé un programme pour tous les aidants de France : Instants Aidants. Ce dispositif propose un accompagnement individualisé, assuré par un référent infirmier et une orientation vers une consultation de prévention 100 % prise en charge, sans avance de frais.

En Picardie, la MSA décline cette mobilisation à l'échelle territoriale, avec une offre dense et diversifiée : formations aux gestes et postures au domicile de l'aidé, cafés des aidants, groupes de parole, soutien psychologique individualisé, ateliers de prévention santé (mémoire, bien vieillir), dispositifs de répit (loisirs, séjours culturels),

accompagnement au retour à domicile après hospitalisation, aides financières pour le maintien à domicile ou l'aménagement de l'habitat. À cela s'ajoutent plusieurs dispositifs spécifiques ; le **"Parcours santé des aidants"**, cycle de 6 séances collectives, animé par un professionnel médico-social, pour échanger, acquérir des outils pratiques et bénéficier d'un temps de pause ; les **forums santé des aidants**, rendez-vous territoriaux ouverts à tous, permettant d'informer, de mettre en lien les acteurs et de sensibiliser aux risques liés à l'aide, le **service "Bulle d'Air"**, solution de relève à domicile, 24h/24 et 7j/7, qui permet à l'aidant de souffler tout en garantissant la continuité de l'accompagnement.

L'ensemble de ces actions vise à soutenir les aidants dans la durée, en reconnaissant leur engagement, en valorisant leur rôle, et en leur permettant de préserver leur qualité de vie tout en accompagnant leur proche dans la dignité.



Références :

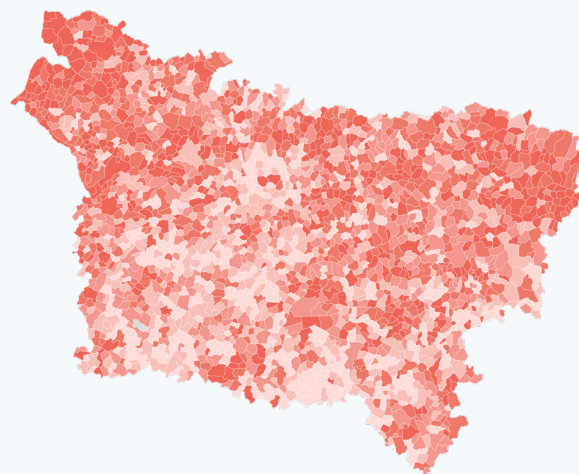
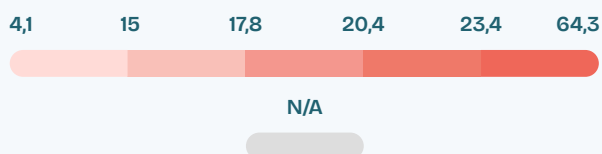
- Études & Résultats, DREES, 2023
- Stratégie nationale «Agir pour les aidants» 2020-2022, Bilan de la mise en œuvre des mesures, Direction générale de la cohésion sociale, 2023
- Programme Instants Aidants, MSA, 2025
- Livre blanc Aider & Travailler, Interfacia, 2023
- Baromètre des aidants, Collectif JeT'aide & BVA, 2024
- Le coût d'être aidante, Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des femmes, 2023
- MSA - L'aide aux aidants, pourquoi ? Site officiel MSA Picardie, 2025

2.3 | Les seniors

Les seniors de plus de 65 ans représentent près d'un cinquième de la population générale picarde en 2021 avec 164 831 personnes. Ils sont répartis de manière hétérogène sur le territoire et se concentrent davantage dans les départements de l'Aisne et de la Somme où leur poids relatif est compris entre 20 et 21%. Le département de l'Oise se distingue avec une part des plus de 65 ans équivalente à 17,5%.

Part des 65 ans et plus en 2021

Source : Insee, RP 2021



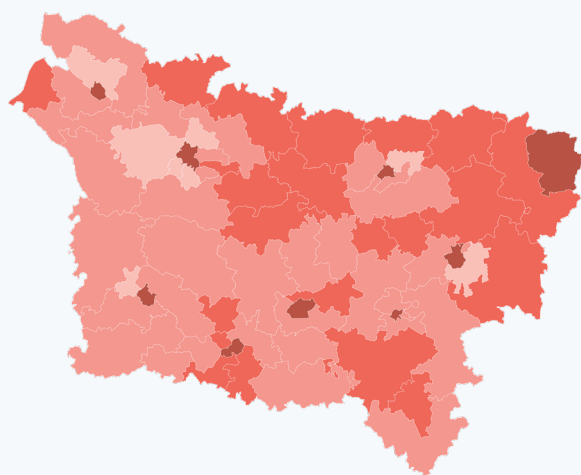
Les ménages isolés de plus de 65 ans

En Picardie, ce sont plus de 111 000 ménages qui se caractérisent comme des ménages isolés, de 65 ans et plus¹⁵. Ils représentent près d'un ménage sur deux au sein des ménages de plus de 65 ans. Ce taux varie de 48% dans l'Oise, à 49% dans la Somme et 51% dans l'Aisne.

Leur répartition géographique sur le territoire montre en effet une plus forte concentration de cette population sur le nord et l'est de la Picardie. En dehors des agglomérations de Laon et Saint-Quentin, ce sont plus de la moitié des ménages qui sont entrent dans cette catégorie dans le nord du département de l'Aisne.

Ils représentent 13% des ménages en population générale, soit 12 à 15% selon les départements.

On compte en 2024 **1 173 ménages isolés de 65 ans et plus parmi les ressortissants agricoles**. Ce nombre est en hausse de 18% par rapport à l'année 2023. La répartition de ces ménages isolés montre que 38% se situent dans l'Aisne, qui se positionne devant la Somme (32%) et l'Oise (30%).



Taux de ménages isolés de 65 ans et plus en 2020

Source : Insee, 2020



¹⁵ Source : Insee, 2020

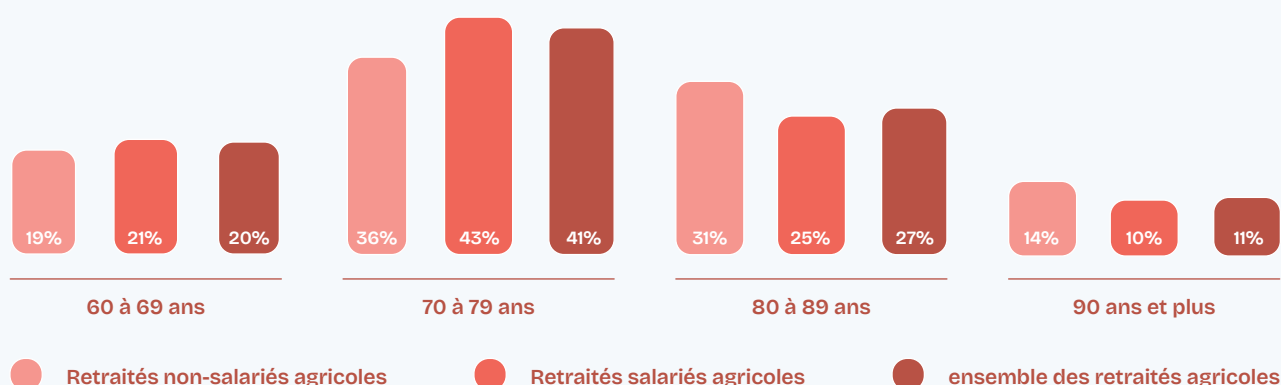
Les retraités du régime agricole résidant en Picardie

Le régime agricole compte 101 677 retraités¹⁶ résidants en Picardie en 2023, répartis de manière équilibrée entre les trois départements. Un quart sont des retraités non-salariés agricoles, cette part variant de manière importante selon les départements : 21% dans l'Oise, 24% dans l'Aisne, 30% dans la Somme.

L'âge moyen des retraités diffère selon ces deux catégories, les retraités non-salariés agricoles ayant en moyenne 78,5 ans tandis que les retraités salariés agricoles ont 76,9 ans en moyenne. L'âge de départ moyen en retraite diffère également : de 65,1 ans chez les non-salariés, il est de 63,4 ans chez les salariés.

Répartition des retraités agricoles par tranches d'âges

Source : CCMSA - SIVA, 2023



La pension moyenne annualisée perçue par les retraités avec carrière complète du régime agricole (en euros courants) varie de 12 539 euros pour les non-salariés à 13 836 euros pour les salariés en 2023¹⁷. La pension moyenne atteint 7 308 euros pour les non-salariés si l'on effectue le calcul sur l'ensemble de la population agricole retraitée, et 3 493 euros pour les salariés. Notons que ces retraités peuvent être polypensionnés, ce qui signifie qu'à ces montants peuvent s'ajouter d'autres pensions versées par un autre régime. Dans ce sens, au niveau national, « la majorité des pensionnés du régime agricole perçoit des retraites d'un faible montant au sein du régime car ils n'ont le plus souvent accompli qu'une petite partie de leur carrière en tant que salariés agricoles. Ainsi, 80% des pensionnés du régime sont polypensionnés en 2023 »¹⁸.

Chiffres clés

164 831

personnes de plus de 65 ans en Picardie en 2021, soit près de 20 % de la population générale.

111 000

ménages isolés de 65 ans et plus : près d'un ménage senior sur deux.

1/4

des retraités du régime agricole sont des non-salariés ; leur pension moyenne est de 12 539 € à 13 836 € selon le statut (carrière complète).

¹⁶ Source : CCMSA – SIVA. Données hors retraite complémentaire obligatoire. Les données n'intègrent pas les bénéficiaires d'une retraite résidant à l'étranger.

¹⁷ Données hors retraite complémentaire obligatoire. Les données n'intègrent pas les bénéficiaires d'une retraite résidant à l'étranger

¹⁸ Source : MSA, projections COR juin 2024

FOCUS

Portrait du senior agricole : entre isolement, précarité et besoin d'inclusion

Une population agricole vieillissante en recul dans les Hauts-de France

Le vieillissement de la population protégée par la MSA s'impose aujourd'hui comme une réalité structurante du régime, et particulièrement marquée dans les Hauts-de-France. En 2022, **61 % des non-salariés agricoles (NSA) protégés en maladie avaient 60 ans ou plus**, avec un **âge moyen de 62 ans**, bien au-dessus de celui des salariés agricoles (42,5 ans). Les femmes, notamment, sont en moyenne encore plus âgées : **67 ans contre 58 ans pour les hommes**, un écart lié à une espérance de vie plus longue mais aussi aux conditions spécifiques de la transmission d'exploitation entre conjoints.

Ce vieillissement de la population est également présent dans le milieu professionnel : **42 % des exploitants agricoles ont 55 ans ou plus**, et **un quart des exploitations sont dirigées par une personne de plus de 60 ans**. Or, pour **près de 1 650 exploitations**, souvent de taille modeste, le devenir reste inconnu à court terme, faute de repreneur identifié. Cela fragilise non seulement la dynamique des territoires mais aussi les trajectoires de fin de carrière, marquées par **l'isolement décisionnel et l'incertitude**.

Dans les Hauts-de-France, **230 000 personnes âgées sont en situation d'isolement**, et bien que le **sentiment de solitude (21 %) et le risque d'isolement relationnel (16 %)** y soient inférieurs à la moyenne nationale, ils touchent fortement les femmes, les plus de 85 ans et les personnes aux revenus modestes. Ce paradoxe du relatif faible niveau d'isolement face à une population d'autant plus vieillissante s'explique en partie par la forte stabilité résidentielle des seniors de la région : **61 % des personnes âgées vivent dans leur département de naissance**, ce qui favorise le maintien de liens familiaux et territoriaux — sans pour autant protéger des effets délétères d'un isolement en fin de vie.

Ainsi, si une forme de solitude s'installe dans la durée, elle devient une forme de « mort sociale » et ce sont souvent les **infirmiers à domicile qui sont la seule visite de la journée**. **Près de la moitié des services de soins infirmiers à domicile** déclarent y avoir été confrontés, sous forme de **négligences**, de **violences psychologiques** et parfois de **violences physiques**.

Une population agricole vieillissante en augmentation dans les Hauts-de-France

La population rurale Picarde est également une population vieillissante, avec plus d'un agriculteur sur deux âgé de 65 ans et plus en 2019 (contre 18 % dans la population générale),

et une part des 75 ans et plus qui atteint 30 % – soit près de quatre fois le taux observé dans la population générale.

En Picardie, les seniors dans le monde agricole vivent souvent seuls, avec une retraite modeste. Ils évoluent dans une région où le taux d'emploi des seniors de 55-70 ans et le montant des retraites sont les plus faibles de France, et où le taux de pauvreté est le deuxième plus élevé du territoire. Pourtant,

nombreux sont ceux qui, malgré des droits ouverts, ne recourent pas aux aides existantes : la moitié des personnes éligibles au minimum vieillesse n'y a pas recouru, et le taux de non-recours à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) oscille entre 20 et 28 %.

Le “bien vieillir” : un tournant stratégique pour la MSA

Face au vieillissement structurel de la population agricole, la MSA a fait de la prévention de la perte d'autonomie une priorité stratégique et territoriale, notamment dans des régions rurales comme la Picardie. Ainsi, la MSA s'est dotée au fil des décennies d'une politique diversifiée et innovante en faveur du bien-vieillir, ancrée dans ses missions de développement sanitaire et social en milieu rural.

Cette anticipation s'est traduite par des dispositifs concrets comme le développement des MARPA (Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie), la création des Ateliers du bien vieillir, ou encore l'adaptation de logements, les séjours intergénérationnels Part'âge, les services d'aide à domicile, et des structures inter-régimes pour accompagner le maintien de l'autonomie. Elle s'appuie aussi sur des évaluations de besoins (Dom'Éval) permettant d'orienter les personnes vers un panier de services adaptés, sous conditions de ressources et de degré de perte d'autonomie. Toutefois, l'enjeu du bien vieillir dépasse

largement la seule question de l'accompagnement en fin de parcours. Il ne peut réussir que si l'on agit tôt, en amont. Car on ne « vieillit pas bien » en intervenant sur des trajectoires déjà marquées par une vie de travail intense, des revenus modestes, une exposition prolongée aux produits phytosanitaires, des troubles musculosquelettiques chroniques, une forte prévalence des affections de longue durée, et une santé mentale des plus fragiles, notamment après 65 ans. Un vieillissement digne, autonome et choisi ne peut s'improviser au seuil de la retraite.

C'est pourquoi l'ensemble des actions de prévention déployées par la MSA auprès de la population agricole – qu'il s'agisse de santé, de conditions de travail, de lutte contre l'isolement ou de soutien aux aidants – contribuent toutes, de manière transversale, à poser les bases d'un véritable bien-vieillir. En cela, le bien vieillir devient non seulement un objectif de santé publique, mais un pilier d'une politique agricole et sociale durable.

Références :

- Diagnostic territorial partagé sur le bien vieillir en Hauts de France, GérotoPôle, 2025
- Statistiques France, MSA, 2024
- Hauts-de-France : Âge des exploitants et devenir des exploitations, Agreste, 2022
- Recherche-Action Le bien vieillir des exploitants agricoles : l'action partenariale des caisses de MSA dans la prévention de la perte d'autonomie, EN3S, 2021.
- Rapport solitude et isolement des personnes âgées en France : quels liens avec les territoires ?, Petits Frères des Pauvres, 2019

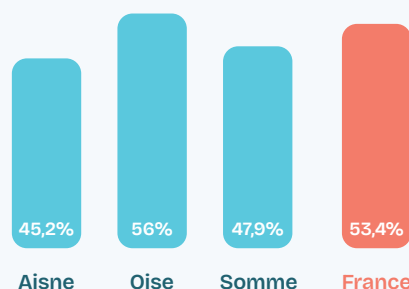
3 | Portrait socio-économique de la population

3.1 | Revenus et précarité

Les revenus des foyers en Picardie : deux départements davantage touchés par la précarité, l'Aisne et la Somme

Part des ménages fiscaux imposés

Source : Insee, 2020



Dans les départements picards, la part des ménages fiscaux imposés varie entre 45 et 56 %. Cela signifie que sur l'ensemble de la Picardie, moins de la moitié des ménages fiscaux ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette part est inférieure à celle observée sur le territoire national.

La part du revenu d'activité dans l'ensemble des revenus est peu élevée en Picardie, notamment sur les départements de l'Aisne et de la Somme où elle est respectivement de 67% et 69%. Elle est plus élevée dans l'Oise (76%, soit 5 points au-dessus de la valeur calculée pour les Hauts-de-France).

Le taux de pauvreté, défini comme un niveau de revenus atteignant au maximum 60% du revenu médian de la population de référence, permet de confirmer que le département de l'Aisne est un département davantage touché par la précarité (18%). Ce taux est de 16% dans la Somme et de 13% dans l'Oise.

Ce taux de pauvreté apparaît particulièrement élevé au sein des ménages plus jeunes. Dans ce sens, près de 30% des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont considérés comme pauvres dans le département de l'Aisne. Ce taux est de 28% dans la Somme et 20% dans l'Oise, montrant à nouveau un écart significatif entre les départements. Parmi les populations plus âgées (ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus), les taux de pauvreté sont nettement moins élevés et les écarts infra-territoriaux moins marqués : il est en effet de 10% dans l'Aisne, 9% dans la Somme et 8% dans l'Oise. Pour autant, ils montrent que ce sont environ 9 foyers sur 100 dont le référent est âgé qui sont considérés comme pauvres en Picardie.

Les revenus des populations agricoles

Données France

Le niveau de vie des ménages agricoles est proche de la moyenne nationale mais cache de fortes disparités. Les revenus agricoles varient selon la taille et le type de production des exploitations. On observe en outre une dispersion beaucoup plus forte, c'est-à-dire davantage d'écarts entre les plus aisés et les plus modestes, que dans la population générale.

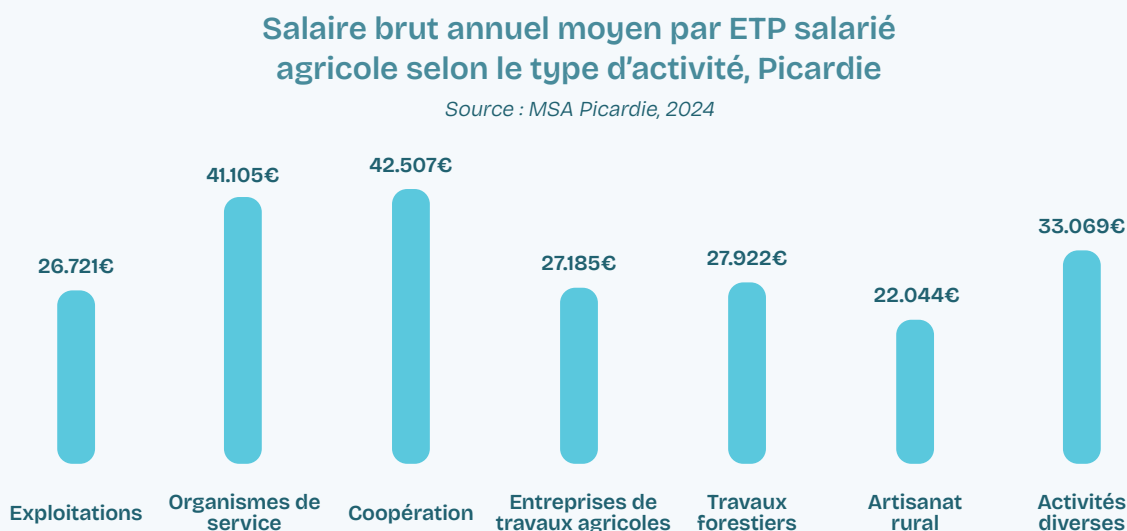
En France, 17,7% des exploitants agricoles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, variant de plus de 20 % (élevage) à 12 % pour les grandes cultures. Cette part est de 14,4% au sein de la population générale²⁰. Dans la région des Hauts-de-France, au sein des ménages agricoles, 11 % des personnes sont considérées comme pauvres.

Les petites exploitations²¹ comptaient en 2020 23% de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à leur tête, les exploitations moyennes 17% et les grandes 10%. Les micro-exploitations se distinguaient avec un taux de pauvreté de 15%.

En Picardie, l'assiette moyenne déclarée par les chefs d'exploitation dans leur ensemble en 2023 (en euros constants) est plus élevée dans l'Aisne (29 059 €) que dans l'Oise (27 226 €) et la Somme (24 506 €).

En 2024, le salaire brut moyen annuel par ETP (Equivalent Temps Plein) est de près de 33 000 euros, soit très légèrement inférieur au niveau national. Les écarts sont également faibles entre les départements.

Les écarts sont en revanche marqués selon le type d'activité. Ainsi, les exploitations, entreprises de travaux agricoles, travaux forestiers et artisanat rural se distinguent par des salaires annuels moyens par ETP inférieurs à 28 000 euros.



Les prestations sociales du régime agricole : des écarts territoriaux significatifs

Plusieurs indicateurs permettent de dresser un état des lieux de la situation sociale des ressortissants agricoles en Picardie. L'analyse met en évidence une hausse globale du nombre de bénéficiaires de ces aides. Elle souligne également des disparités territoriales marquées entre les départements et les cantons. Ces données offrent un éclairage sur la précarité persistante au sein du régime agricole.

Les prestations familiales du régime agricole

Fin 2024, 12 082 familles sont bénéficiaires d'au moins une prestation familiale, de logement, de solidarité et/ou de handicap, un chiffre en hausse de 1,9% par rapport à l'année précédente. Ce sont 13 595 enfants à charge des familles qui sont concernés par ces aides.

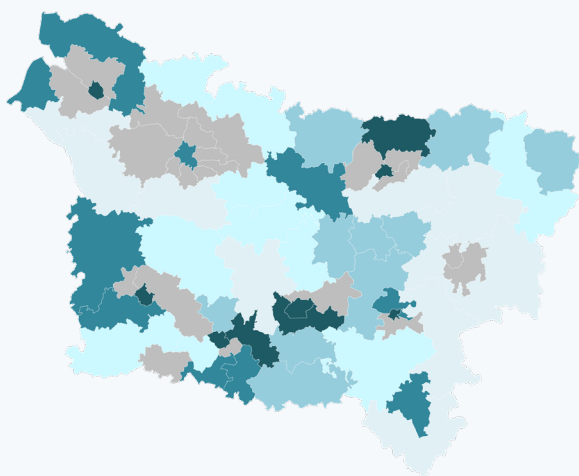
Nombre de familles bénéficiaires de prestations

Source : MSA Picardie, 2024



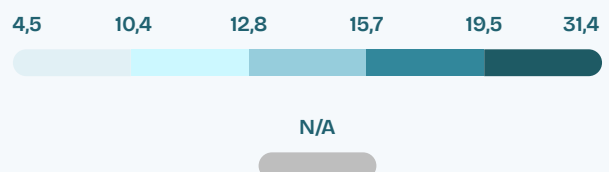
En Picardie, 12,9% des allocataires au régime agricole de prestations familiales sont allocataires du RSA²². Cette part est supérieure à la moyenne française (11,5% parmi les allocataires au régime agricole) et recouvre des écarts importants selon les cantons. Ce sont 28 cantons au total qui se situent au-delà de 12,9% d'allocataires du RSA au sein de la population allocataire au régime de la MSA. Huit cantons se distinguent en ayant plus de 20% de bénéficiaires du RSA parmi les allocataires des prestations de la MSA.

Au total, les bénéficiaires du RSA se situent majoritairement entre 30 et 59 ans, les moins de 30 ans et les plus de 60 ans représentant respectivement 11%. Cela s'explique par la réglementation, à savoir une demande de RSA pouvant être effectuée à partir de 25 ans, et un passage automatique vers la retraite dès atteinte de l'âge légal.



Part d'allocataires du RSA au régime agricole 2023

Source : CCMSA, SISPREFAL, 2023



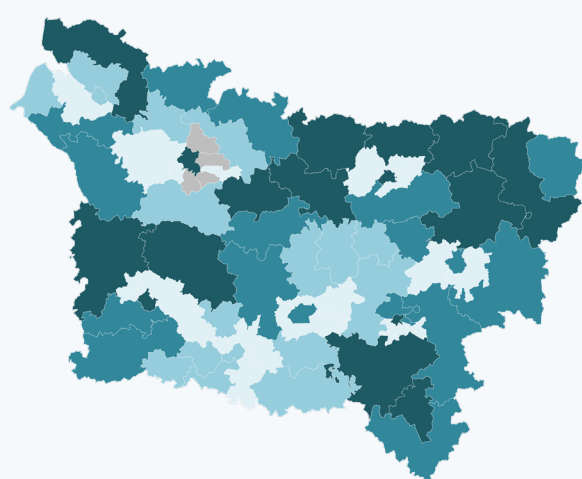
²² Source : CCMSA, 2023

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH)²³ concerne plus de 1 000 familles au sein du régime agricole. 90% de ces foyers allocataires de l'AAH relèvent du statut de salarié agricole.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), obtenue sous conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester au domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où vit le bénéficiaire (APA en établissement). Le taux de bénéficiaires de l'APA rapporté aux 60 ans et plus en 2023 toutes populations confondues est de 84,4 ‰ dans l'Aisne, 61,8‰ dans la Somme et 53,8‰ dans l'Oise.

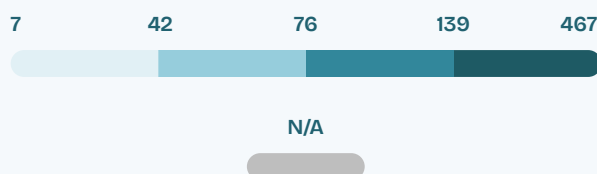
La Complémentaire santé solidaire (anciennement CMU-C et ACS) vient en complément de la prise en charge des frais de santé par l'assurance maladie obligatoire. Elle vise les plus défavorisés de la population, répondant à des conditions de ressources et de résidence. Elle touche 7,6% de la population des patients au régime agricole en France en 2021²⁴, 7,7% en Picardie, soit plus de 5 800 personnes. Les écarts sont à nouveau notables en fonction des départements puisque 5,9% des personnes dépendant du régime agricole sont concernés dans l'Oise, contre 7,4% dans la Somme et 9,6% dans l'Aisne.

Les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire à fin décembre 2024 représentent 6 113 ressortissants agricoles, dont 91% ont un statut salarié. Ce nombre est en hausse de 4,6% par rapport à l'année 2023.



**Nombre de bénéficiaires de la CSS
tous âges à la MSA 2020**

Source : MSA, 2020



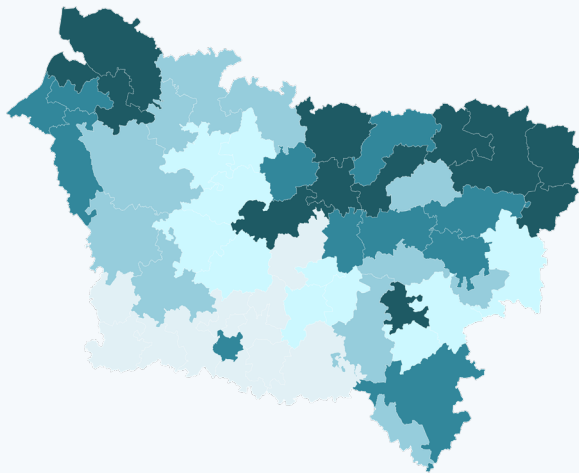
Les données soulignent une progression du nombre de bénéficiaires des aides sociales dans le régime agricole, en particulier chez les salariés. Les écarts territoriaux observés révèlent des inégalités persistantes entre cantons et départements. Ces éléments invitent à poursuivre une veille sociale attentive et adaptée aux spécificités locales.

²³ L'AAH est une prestation versée sous conditions de ressources et résulte de la loi d'orientation du 30 juin 1975 relative aux personnes handicapées. L'AAH permet de garantir un revenu minimal à un adulte handicapé. Depuis 2011, le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est calculé par trimestre lorsque la personne exerce une activité en milieu ordinaire. Dans les autres cas la déclaration des ressources est annuelle. Les modalités de cumul de la prestation avec les revenus d'activité ont également évolué. Ainsi, une personne seule peut désormais percevoir de l'AAH si ses revenus d'activité sont inférieurs à 1,4 fois le montant du Smic. Pour bénéficier de l'AAH la personne doit avoir au moins 20 ans et un taux de handicap d'au moins 80%. Cependant, les personnes ayant un taux de handicap compris entre 50% et 80% peuvent y avoir droit si elles sont âgées de moins de 60 ans, n'ont pas travaillé depuis au moins un an et si leur handicap constitue un frein à l'accès à l'emploi. Dans tous les cas, l'éventuel bénéficiaire de l'AAH ne doit pas recevoir de pension ou de rente d'accident du travail supérieure à un certain montant.

²⁴ Source : CCMSA, 2023

D'autres indices de fragilité

L'inclusion numérique est un enjeu de cohésion sociale et territoriale. L'indice de fragilité numérique synthétise 4 dimensions (accès aux interfaces numériques, accès à l'information et aux services publics, compétences administratives et exposition aux exigences du numérique, capacité d'usage du numérique) et permet de caractériser les territoires infrarégionaux des Hauts-de-France à l'échelle des EPCI²⁵. On observe une concentration de cette fragilité dans les intercommunalités du département de l'Aisne et de la Somme.



Indice territorial de fragilité numérique 2021

Source : Conseil Régional des Hauts-de-France, 2021



Chiffres clés

18%

Taux de pauvreté dans l'Aisne : le plus élevé des trois départements (contre 16 % dans la Somme et 13 % dans l'Oise).

20 300 €

Revenu médian disponible par unité de consommation dans l'Aisne, un des 8 départements français ayant les plus faibles revenus

12,9%

des allocataires agricoles en Picardie sont bénéficiaires du RSA, contre 11,5 % au niveau national, avec de fortes disparités cantonales (jusqu'à 20 % dans certains cantons).

11%

des exploitants agricoles vivent sous le seuil de pauvreté dans les Hauts-de-France.

3.2 | La population active et le chômage

Au sein de la population générale picarde, ce sont 73,7% des personnes en âge de travailler (15-64 ans) qui appartiennent à la population active, soit 1 point de moins qu'au niveau national.

Le taux de chômage est de 13,9% sur l'ensemble des 3 départements, supérieur à la valeur observée en moyenne sur la France (12,1%). On observe des écarts significatifs entre les départements, l'Aisne dépassant la barre des 16%.

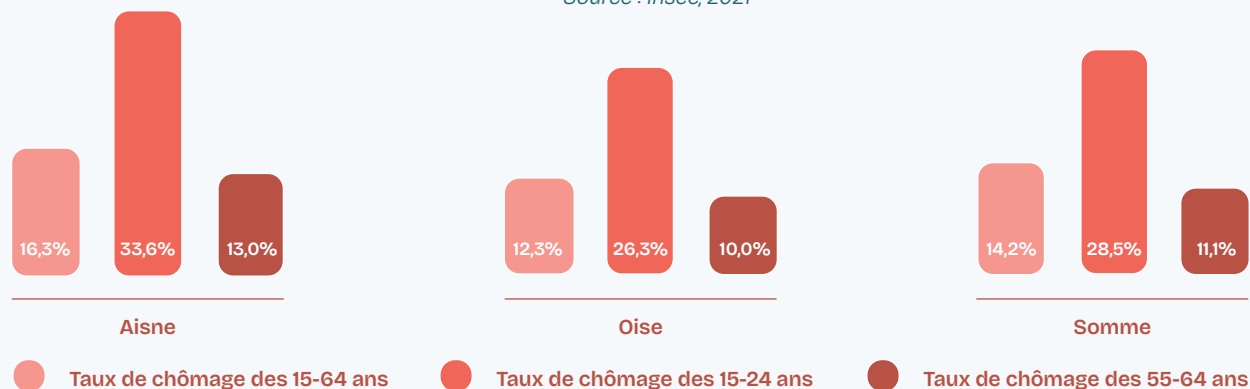
Quel que soit le territoire, on observe un taux de chômage particulièrement élevé au sein de la population des 15-24 ans, variant entre un quart et un tiers de la population cible.

²⁵ Source : Conseil régional des Hauts-de-France

²⁶ Source : Insee RP 2021

Taux de chômage

Source : Insee, 2021



En 2023, on recense plus de 160 000 demandeurs d'emploi en Picardie²⁷. La part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC est de 46%, ce qui signifie que près d'un demandeur d'emploi sur deux est en recherche d'emploi depuis au moins 1 an.

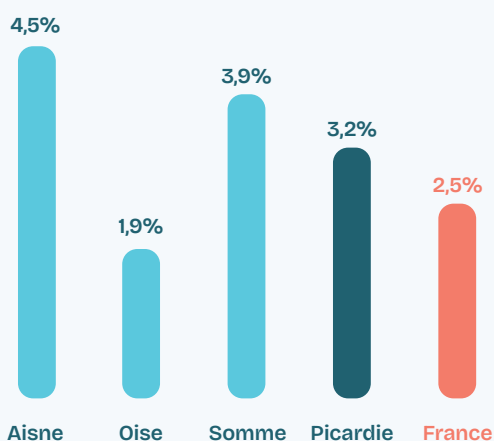
3.3 | L'emploi agricole

Le secteur agricole en Picardie

Les emplois agricoles représentent une part plus importante dans l'économie que sur l'ensemble du territoire national²⁸. C'est dans l'Aisne et dans la Somme que le poids relatif de l'agriculture dans l'emploi total localisé est le plus important avec respectivement 4,5% et 3,9% des emplois.

Part des emplois dans l'agriculture

Source : Insee, RP 2021



Il y a, en 2023, 7 363 employeurs de main d'œuvre en Picardie, en très légère diminution de 0,1% par rapport à l'année précédente.

Les salariés : une part prépondérante qui représente plus des deux tiers des actifs

Sur les 43 529 actifs agricoles répertoriés au 1er janvier 2024, plus des deux tiers (68%) sont des salariés.

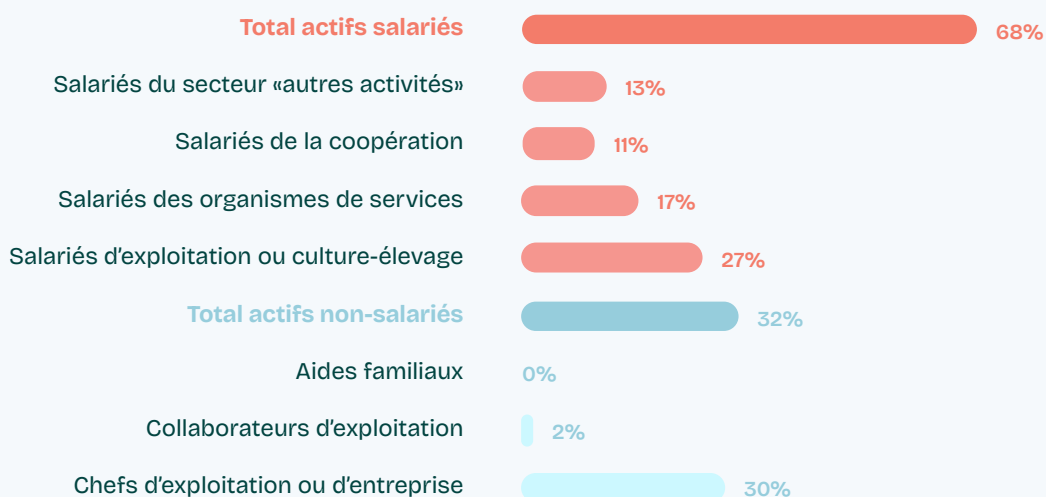
Parmi les près de 30 000 salariés, les salariés d'exploitation ou de culture représentent une part de 40% et ceux des organismes de services (organismes de mutualité agricole, banques et assurances, coopératives agricoles) près de 26%.

Les actifs non-salariés sont essentiellement des chefs d'exploitation ou d'entreprise (94%). Ces derniers représentent plus de 13 100 actifs en 2024.

L'écart entre les parts de salariés et de non-salariés tend à se creuser puisqu'entre 2023 et 2024 on observe une diminution de 1,8% du nombre de non-salariés et une hausse de 3,1% du nombre d'actifs salariés.

Répartition des actifs agricoles en Picardie entre salariés et non-salariés

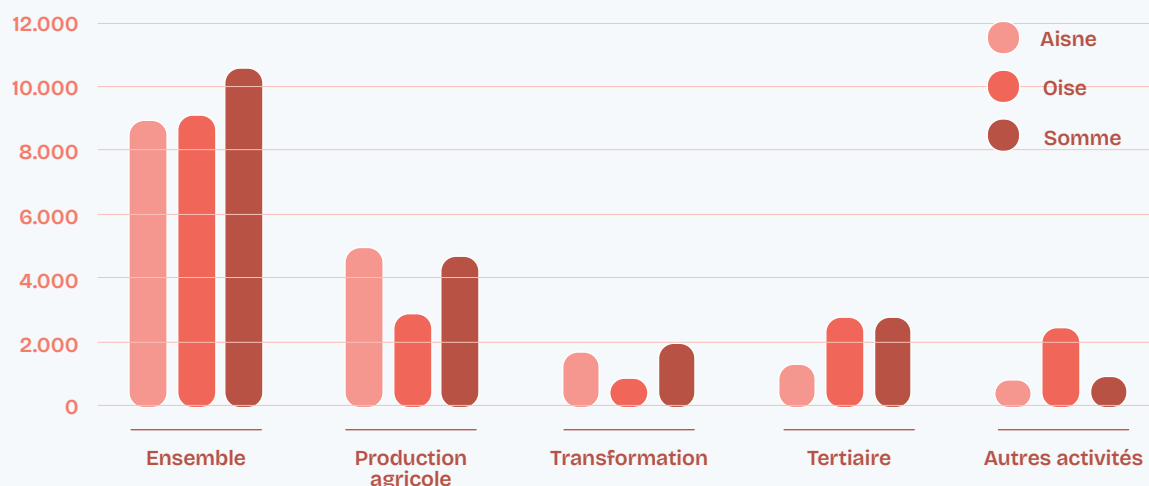
Source : MSA Picardie, 2024



L'emploi salarié représente 28 252 ETP ou Equivalents Temps Plein, les activités de production agricole rassemblant un peu moins de la moitié (44%) de ces ETP²⁹.

Nombre ETP par secteur d'activité 2023

Source : MSA Picardie, 2023



En 2023, l'ensemble de l'activité agricole a généré 69 494 contrats, CDI ou CDD³⁰. Cinq activités regroupent 75% de ces contrats (Polyculture – élevage non spécialisé ; Viticulture ; Autres organismes professionnels ; Cultures spécialisées ; Paysage / reboisement ; Entreprises de travaux agricoles), soit plus de 52 000 emplois.

Au total, 37% sont des CDI. Cette part varie fortement selon les activités.

Activité	Nombre d'emplois en cours dans l'année 2023	Poids dans l'ensemble des emplois en cours	Part des CDI
POLYCLTURE-ÉLEVAGE NON SPEC.	18.440	27%	28%
VITICULTURE	12.265	18%	5%
AUTRE ORGANISME PROFESSIONNEL	6.693	10%	69%
CULTURES SPECIALISÉES	5.905	8%	22%
PAYSAGE / REBOISEMENT	4.551	7%	50%
ENTREP TRAVAUX AGRICOLES	4.208	6%	27%

Le département de l'Aisne rassemble un peu moins de la moitié de ces contrats (44%).

Au-delà du poids relatif que représente le nombre de contrats par département, les activités les plus représentées diffèrent selon les territoires.

	Principales activités en nombre de contrats	Nb contrats par activité	Part de l'activité dans le département
AISNE 44% des contrats	Viticulture	12.241	40%
	Polyculture-élevage non spécifiques	6.402	21%
	Entreprises travaux agricoles	2.554	8%
	Cultures spécialisées	1.586	5%
OISE 26% des contrats	Autre organisme professionnel	4.116	23%
	Polyculture-élevage non spécifiques	4.081	23%
	Paysages / Reboisement	1.935	11%
	Elev. Dress. Entr. Chevaux	1.916	11%
SOMME 30% des contrats	Polyculture-élevage non spécifiques	7.957	38%
	Cultures spécialisées	2.856	13%
	Crédit Agricole	1.989	9%
	Autre organisme professionnel	1.702	8%

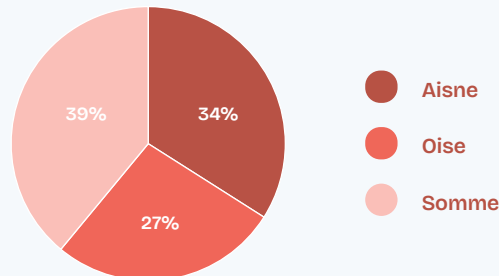
Les exploitants : un nombre en légère baisse et une prédominance des grandes cultures

On compte 13 355 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sur l'ensemble du territoire Picard en 2023³¹. Ce chiffre est en baisse régulière (-1% par an) depuis 2019, soit une diminution de 4% entre 2019 et 2023.

Les départements de l'Aisne et de la Somme rassemblent près des trois quarts des chefs d'exploitation ou d'entreprise.

Poids relatif des départements : chefs d'exploitation ou d'entreprise

Source : MSA Picardie, 2023

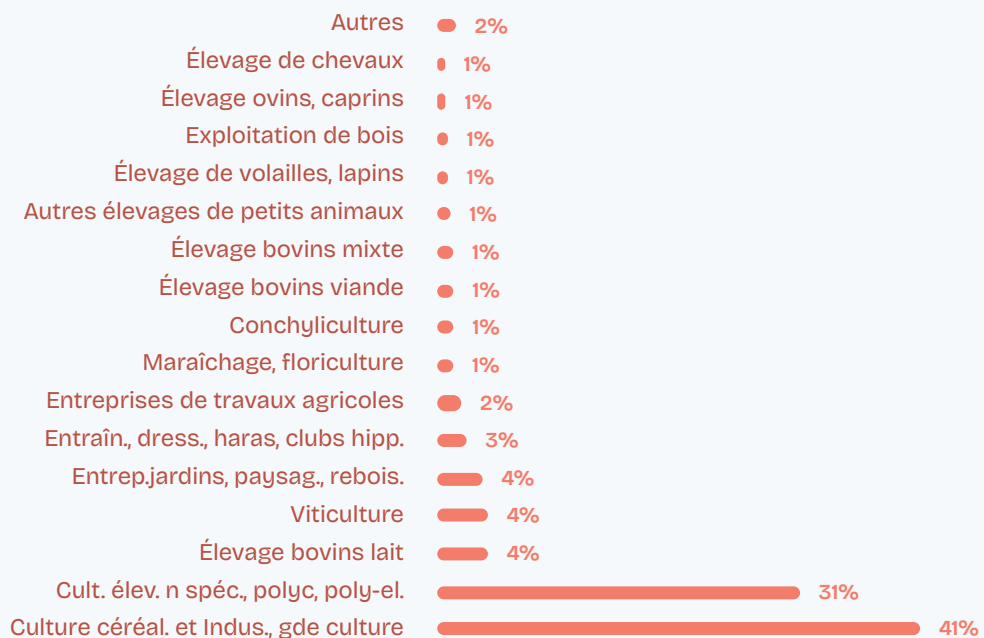


Deux secteurs sont largement prédominants et rassemblent 72% de ces chefs d'exploitation ou d'entreprise : la culture des céréales et industrielle, grande culture avec 41% et la culture élevages non spécifiques, polyculture, poly élevage avec 31%.

Ces deux mêmes secteurs sont les premiers dans les trois départements. Toutefois, l'Aisne se distingue avec une part de la viticulture plus élevée que dans le reste de du territoire picard (12%).

Secteurs d'activité des chefs d'exploitation ou d'entreprise

Source : MSA Picardie, 2023



L'âge moyen de l'installation³² est de 35,7 ans en Picardie, contre 36,5 ans en France. Les chefs d'exploitation ont en moyenne 49,9 ans en 2023, soit un âge très légèrement supérieur à la moyenne française (49,3 ans). On observe très peu d'écart entre les départements picards.

En revanche, la part des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles ayant moins de 40 ans est inférieure à 25% en moyenne sur le territoire.

³¹ Source : MSA Picardie, 2023

³² La notion d'installation en MSA correspond à une première affiliation d'un individu en tant que débiteur de cotisations sociales.

Part des moins de 40 ans parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles

Source : MSA Picardie, 2023



Chiffres clés

43 529

actifs agricoles³³ en Picardie en 2024, dont 68 % sont salariés — une part en hausse (+3,1 % en un an), tandis que les non-salariés baissent de 1,8 %.

13 355

chefs d'exploitation en 2023 en Picardie, un chiffre en baisse de 4 % depuis 2019.

70 000

contrats agricoles ont été générés en 2023, dont 37 % en CDI, avec une forte concentration dans 5 activités représentant 75 % des contrats.

2

types d'activités dominant : grandes cultures (41 %) et polyculture/élevage (31 %), représentant 72 % des chefs d'exploitation

Ainsi, l'agriculture occupe une place centrale dans l'économie picarde, portée par la diversité des activités et la prédominance de certaines filières. Toutefois, la baisse continue du nombre d'exploitants et les évolutions structurelles du secteur soulèvent des enjeux majeurs quant aux conditions de travail et aux risques professionnels auxquels sont confrontés les actifs agricoles.

Activité et risques professionnels

Le secteur agricole en Picardie mobilise une part importante de la population active, aussi bien chez les travailleurs non-salariés que salariés. L'étude des risques professionnels auxquels ils sont exposés met en lumière les disparités selon les statuts, les genres, les territoires et les filières agricoles. Si les accidents du travail tendent à diminuer, certains secteurs restent fortement accidentogènes. Les maladies professionnelles, notamment les troubles musculosquelettiques (TMS), demeurent une préoccupation majeure. Cette analyse doit également permettre de mieux cerner les enjeux de prévention dans le monde agricole picard.

FOCUS

Spécificités professionnelles de l'agriculture dans les territoires picards

Entre puissances productives, filières d'excellence et enjeux de transition

En Picardie, les non-salariés agricoles sont très majoritairement engagés dans les cultures céréalières et industrielles (42 % des exploitations contre 16,7 % en France), avec une sous-représentation marquée des élevages bovins (4,4 % lait et 1,3 % viande, contre 14,7 % et 11,7 % au niveau national). Les salariés, très présents en Picardie (58 488 salariés vs. 15103 non-salariés en Picardie), se répartissent entre les cultures et élevages non spécialisés (23,88% vs. 42% pour la France), les autres organisations professionnels type bureau (16,88% contre 12,67% en France) ; viticulture (14,64% Contre 19,48% en France) ou cultures

spécialisées (8,07% vs. 18,30% pour la France).

Les territoires agricoles de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise constituent un socle productif majeur pour la région Hauts-de-France, chacun imprimant une dynamique particulière en lien avec ses ressources, ses cultures dominantes et ses choix d'organisation. L'agriculture y est à la fois structurante sur le plan économique et identitaire, tout en évoluant face à des besoins croissants en main-d'œuvre et une transition environnementale inéluctablement en mouvement.

La Somme se distingue comme un territoire à haute intensité de cultures industrielles et légumières

Premier département français pour la surface consacrée au blé tendre, elle concentre également plus de 10% de la surface nationale en betterave et pommes de terre de consommation. La Somme

domine la production de légumes destinés à la conserverie et à la surgélation. **Elle est aussi le premier département en tonnage de pommes de terre de fécule et le deuxième pour les endives.**

L'Aisne se caractérise par une dominante de grandes cultures céréalières et industrielles, tout en affichant une diversité productive forte.

Le département est le premier producteur national de betteraves sucrières, le deuxième de blé, et le troisième pour les céréales et les pommes de terre de fécule. La taille des exploitations y est significative et la surface moyenne atteint plus de 100 hectares,

soit largement au-dessus de la moyenne régionale (84 ha) et nationale (62 ha). Le sud du département s'inscrit dans l'aire d'appellation Champagne, représentant à lui seul près de 10 % de la production champenoise annuelle.

Références :

- L'agriculture de l'Aisne : les grandes cultures fortement présentes, mais aussi des vignes et des vergers, Chiffres & Données n° 5, Agreste - DRAAF Hauts-de-France, 2019
- Agriculture, Atlas départemental, Préfecture de l'Aisne, 2023
- L'agriculture de l'Oise : de grosses exploitations, très orientées grandes cultures, Chiffres & Données n° 7, Agreste Hauts-de-France, 2019

L'Oise, quant à elle, conjugue puissance productive et structuration industrielle autour des grandes cultures.

Le département est le plus boisé des Hauts-de-France et consacre la quasi-totalité de ses terres arables aux céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles, confirmant sa spécialisation en production végétale. Les exploitations agricoles y sont parmi les plus vastes du territoire régional, avec la moitié des exploitations dépassant les 100

ha. Le tissu agroalimentaire local est également actif, avec une spécialisation marquée dans la meunerie, les pâtes alimentaires, les glaces, et les jus de fruits. Le département comporte également une spécificité avec une activité équestre importante.

Sur l'ensemble des trois départements, l'agriculture demeure un secteur fortement demandeur de main-d'œuvre.

Les salariés agricoles, viticoles et arboricoles figurent dans le top 5 des professions les plus recherchées, tant au niveau régional que national. Dans la Somme, les salariés agricoles sont les plus recherchés en 2024,

tandis que dans l'Aisne, les salariés viticoles et arboricoles arrivent en tête, suivis des agriculteurs. Dans l'Oise, les salariés agricoles occupent la quatrième position des besoins en recrutement.

Les spécificités agricoles des territoires picards reflètent un modèle historiquement tourné vers l'excellence productive, les grandes cultures spécialisées et l'ancrage économique local. Toutefois, cette puissance sectorielle, si elle constitue un levier structurant pour l'économie des Hauts-de-France, est aujourd'hui traversée par des tensions fortes : nécessité de transition agroécologique, évolution des besoins en main-d'œuvre, reconfiguration des filières, et vulnérabilité face aux aléas climatiques. Face à ces transformations, les territoires agricoles picards apparaissent à la fois comme des piliers historiques et des laboratoires d'avenir pour penser le renouvellement agricole en France.



Références :

- Étude sur l'emploi en agriculture en Picardie, Agreste, 2024
- Panorama agricole de la Somme, Conseil départemental de la Somme, 2024
- Rapports Population & Accidents du Travail & Maladie professionnelles au Régime agricole, Population Nationale & Picardie, NSA & SA, MSA DSEF, 2025

1 | Les travailleurs non-salariés agricoles

1.1 | L'activité en quelques chiffres³⁴

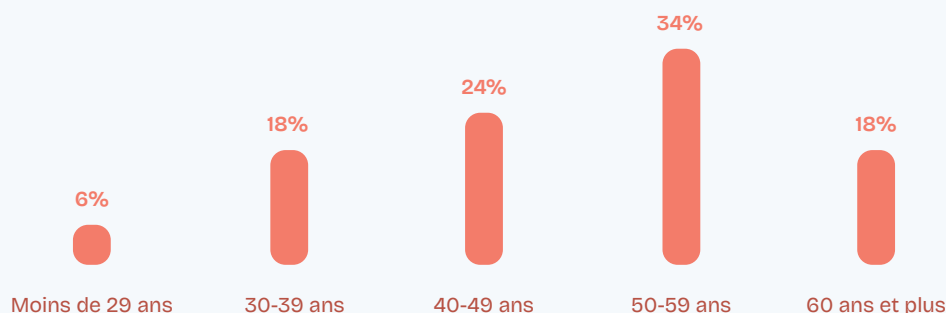
Une grande majorité de chefs d'exploitation, avec une forte concentration dans deux grands secteurs d'activité

Sur la période 2019-2023, les travailleurs non-salariés du secteur agricole en Picardie comptent un peu moins d'un tiers de femmes (29%). Plus de 9 NSA (non-salariés agricoles) sur 10 sont des chefs d'exploitation. Ils sont majoritairement âgés de 50 ans ou plus (52%). Les jeunes (moins de 30 ans) représentent 6%. La Somme est le département qui compte le plus de ces NSA en Picardie (40%), devant l'Aisne (34%) et l'Oise (26%).

Près des trois quarts travaillent dans les secteurs Cultures céréalières et industrielles, grandes cultures (42%) et Cultures et élevages non spécialisés, polyculture... (31%).

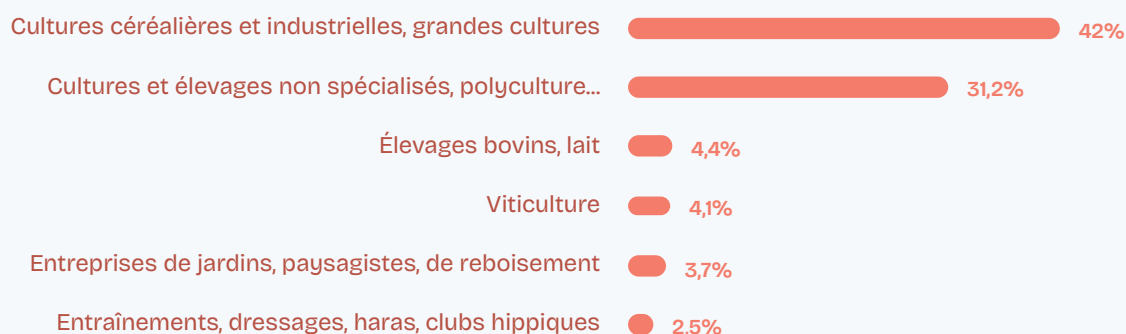
Répartition des NSA par tranches d'âges

Source : CCMSA - SIERA, 2023



Répartition des NSA selon les principaux secteurs d'activité

Source : CCMSA - SIERA, 2023



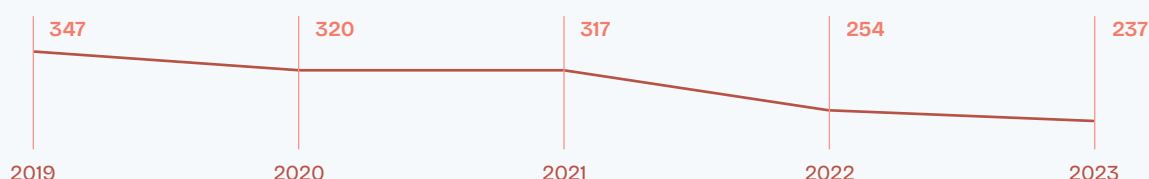
1.2 | Accidentologie des non-salariés agricoles³⁵

Une baisse marquée des accidents du travail, mais des risques persistants dans certaines filières agricoles

Entre 2019 et 2023, on compte en moyenne 295 accidents du travail (AT), avec et sans arrêt, par année. Ce nombre est en forte décroissance, notamment depuis 2021 : on identifie une baisse de 31% du nombre d'AT en 4 ans, dont moins 25% sur les deux dernières années.

Nombre d'accidents du travail par année, non-salariés agricoles

Source : MSA Picardie, 2019-2023

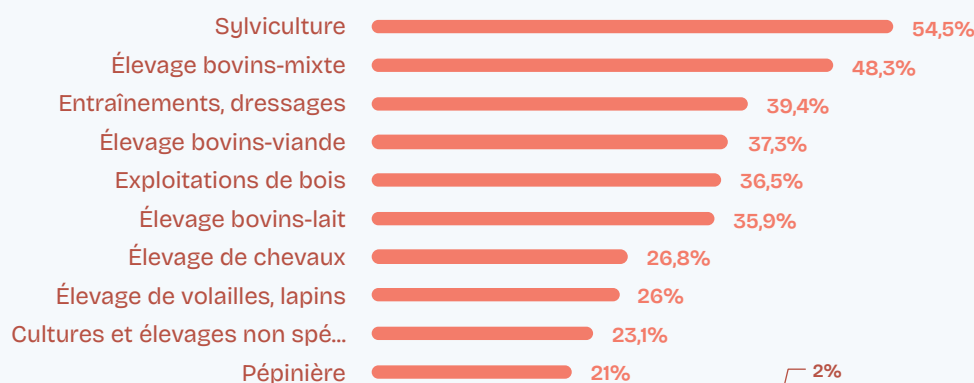


Les hommes sont légèrement sur-représentés : ils constituent en effet 71% de la population des NSA en Picardie et sont concernés par 76% des accidents du travail.

L'indice de fréquence des AT avec et sans arrêt est de 19,5. Cet indice mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 travailleurs sur une période donnée. Il apparaît plus élevé dans certains secteurs d'activité qui ne sont pas ceux comptant le plus de travailleurs non-salariés. Les deux activités les plus à risque sur la période observée sont la sylviculture et l'élevage bovins-mixtes. Les chutes sont la première cause d'accidents du travail (52%), devant l'utilisation de machines (40%).

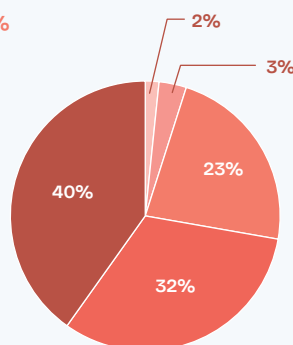
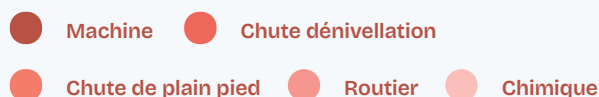
Indice de fréquence des AT selon l'activité des non-salariés agricoles

Source : MSA Picardie, 2023



Les causes des AT des non-salariés agricoles sur la période 2019-2023

Source : MSA Picardie, 2023



Accidents du travail avec arrêt : des profils à risque bien identifiés malgré une légère baisse

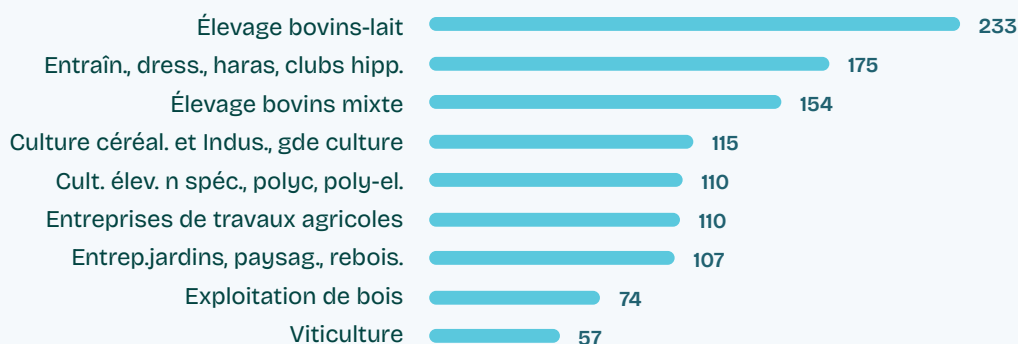
Les accidents de travail entraînant un arrêt représentent en moyenne 87% de l'ensemble des AT. Cette part varie entre 2019 et 2023 pour se stabiliser à 81% sur la dernière année, ce qui correspond à 192 accidents de travail avec arrêt. Les principales activités caractérisées par un indice de fréquence plus élevé restent la sylviculture et l'élevage bovins-mixte.

Le nombre moyen de jours d'arrêt est de 120 entre 2019 et 2023. Il connaît une baisse de 10% entre 2022 et 2023.

Si l'on observe l'ensemble des accidents de travail et maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail en 2023, le nombre moyen de jours d'arrêt de travail est de 123. Ce nombre moyen varie fortement selon les secteurs.

Nb moyen de jours d'arrêt par ATMP avec arrêt

Source : MSA Picardie, 2023



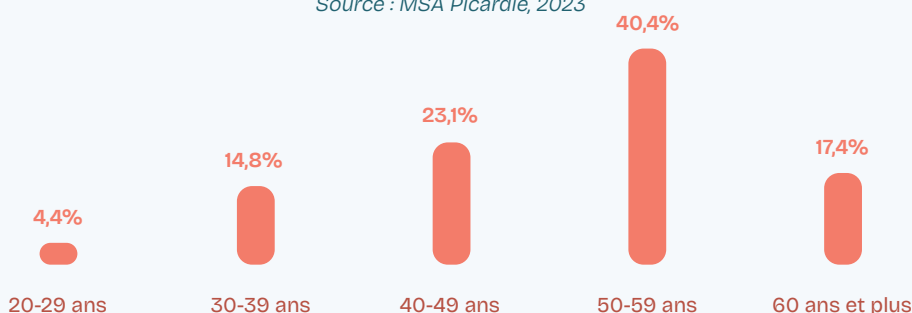
Note de lecture

Afin d'éviter de calculer des moyennes sur un nombre d'ATMP trop faible, n'ont été retenus que les activités pour lesquelles au moins 4 ATMP avec arrêt ont été identifiés en 2023.

Le taux moyen d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) varie en fonction de la nature de l'accident, ainsi que de la gravité des séquelles. Il est de 12,4% en moyenne sur les 4 années observées et atteint son minimum, 11,4%, en 2023.

Part des AT des non-salariés agricoles avec arrêt par tranches d'âges

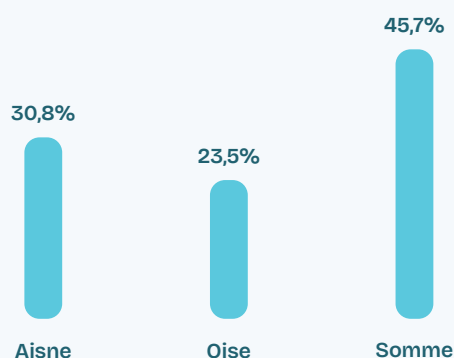
Source : MSA Picardie, 2023



Les 50-59 ans sont sur-représentés parmi les non-salariés agricoles ayant eu un accident du travail avec arrêt. En effet, ils constituent 34 % de l'ensemble des non-salariés agricoles et plus de 40 % de ceux ayant eu un accident du travail avec arrêt.

Répartition des AT avec arrêt des non-salariés agricoles par département

Source : MSA Picardie, 2023



Le département de la Somme est également sur-représenté : il regroupe 40% des NSA agricoles mais près de 46% des accidents avec arrêt de travail parmi cette population de travailleurs. L'indice de fréquence montre la proportion plus élevée des AT avec arrêt sur ce territoire : de 19,6, il est supérieur de 2 points à l'indice régional, tandis que l'Aisne et l'Oise se caractérisent par des indices proches de 15.

Chiffres clés

-31%

baisse du nombre annuel d'accidents du travail entre 2019 et 2023.

87 %

des accidents sont suivis d'un arrêt de travail, avec un temps moyen d'arrêt de 120 jours.

71 %

des non-salariés agricoles sont des hommes et ils sont concernés par 76 % des accidents du travail.

1.3 | Maladies professionnelles reconnues des non-salariés agricoles³⁶

Des disparités marquées selon le sexe et le territoire

Le nombre de maladies professionnelles est de 24,8 en moyenne annuelle sur la période 2019-2023, dont 15 maladies avec arrêt et 13 maladies graves non mortelles.

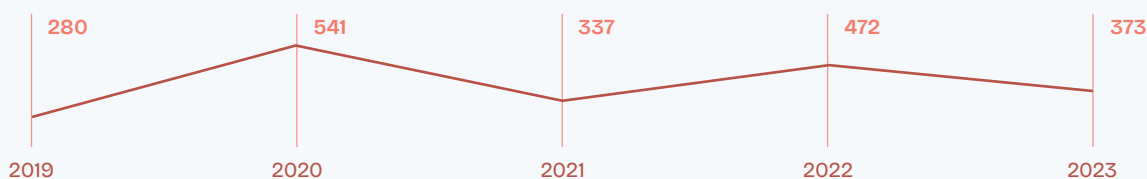
Le taux moyen d'IPP se situe à 26,7%, avec un écart marqué entre les hommes (34%) et les femmes (15%).

Le nombre moyen de jours d'arrêt est de 365, avec des variations importantes d'une année sur l'autre. Il atteint 373 en 2023, soit une baisse de 21% par rapport à l'année précédente.

³⁶ Source : MSA Picardie, données 2019-2023

Nb moyen jours d'arrêt en lien avec les maladies professionnelles reconnues

Source : MSA Picardie, 2019-2023



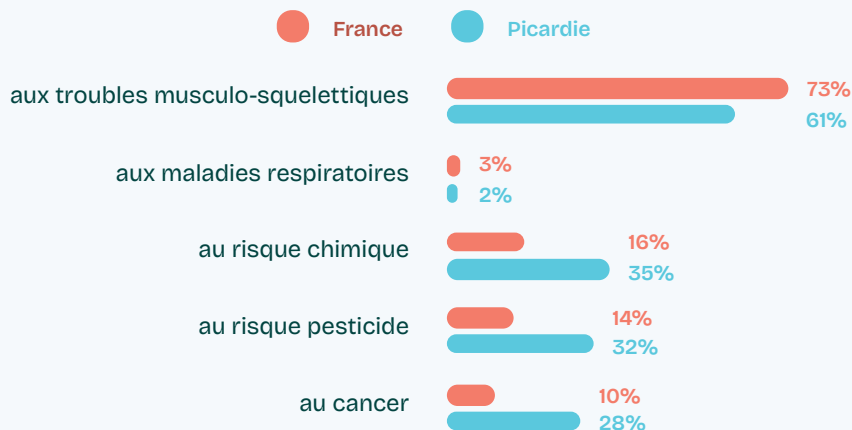
Les scieries fixes et la sylviculture sont les activités pour lesquelles l'indice de fréquence est le plus haut (respectivement 40 et 18,2).

La Somme totalise 56% des maladies professionnelles des NSA en Picardie.

Une forte prévalence des TMS

Part des maladies professionnelles des non-salariés agricoles liées :

Source : MSA Picardie, 2023



Les maladies professionnelles recensées en Picardie sont pour plus de 60% d'entre elles liées aux TMS (troubles musculosquelettiques). Il s'agit de la principale source identifiée, comme sur le territoire national.

En Picardie, 28% à 35% des maladies professionnelles des NSA sont liées aux risques chimiques, pesticides et/ou aux cancers. Ces pourcentages restent inférieurs aux TMS ; toutefois ils sont plus élevés que sur la France dans son ensemble.

Chiffres clés

60%

des maladies professionnelles recensées en Picardie sont liées aux troubles musculosquelettiques (TMS), principale cause identifiée.

365 jours

c'est le nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie professionnelle pour les NSA entre 2019 et 2023, atteignant 373 jours en 2023.

FOCUS

Handicap chez les travailleurs agricoles

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances a permis de renforcer et de mettre en place des dispositifs visant à favoriser l'inclusion et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Le regard porté sur le handicap a profondément évolué, passant d'un modèle médical centré sur les déficiences à une approche intégrée, fondée sur les droits, la participation et les environnements inclusifs.

Enjeux et leviers pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde agricole

Le secteur agricole, structuré autour d'exploitations souvent à taille humaine, se caractérise par des valeurs de solidarité et de respect mutuel qui peuvent constituer un terreau favorable à l'insertion. En 2022, **2,2 % des personnes en situation de handicap en emploi** en France exerçaient une profession relevant de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture ou des travaux forestiers et ruraux, représentant environ **25 000 travailleurs**.

Cependant, la réalité de terrain reste marquée par des freins culturels et organisationnels. Le maintien de conditions de travail pénibles est parfois considéré comme un héritage inévitable, et certains équipements pourtant essentiels (vêtements chauffants, sièges

ergonomiques) sont encore perçus comme du confort superflu. Ces représentations limitent l'adaptation des postes de travail, pourtant indispensable pour favoriser le maintien en emploi des personnes en situation de handicap et répondre aux tensions de recrutement dans le secteur.

Face à ces constats, plusieurs axes d'action complémentaires permettent de renforcer l'inclusion et de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans le monde agricole : prévenir les situations de handicap évitables, améliorer l'accès à la prévention en santé, et accompagner les parcours de vie, notamment face au vieillissement.

Prévenir les accidents, c'est aussi prévenir le handicap

La prévention des risques professionnels dans le monde agricole ne relève pas uniquement de la sécurité au travail. Elle constitue également une action de prévention du handicap. En effet, les accidents graves ou les atteintes chroniques – notamment les troubles musculosquelettiques (TMS) liés aux charges lourdes, aux postures pénibles ou aux gestes répétitifs – peuvent entraîner des incapacités durables, voire définitives.

L'agriculture représente 15 % des accidents du travail en France et 46 % des actifs déclarent que leur état de santé a été causé ou aggravé par leur activité. En agissant sur ces risques à travers la formation, les aménagements techniques et la rééducation, la MSA contribue non seulement à préserver la santé des travailleurs, mais aussi à éviter l'installation de situations de handicap évitables.

Ainsi, dans le cadre de sa mission de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), la MSA accompagne les actifs agricoles – salariés ou non-salariés – confrontés à un état de santé susceptible de compromettre leur maintien en emploi. Le public visé comprend à la fois les personnes encore en activité mais exposées à un risque de désinsertion professionnelle, et celles en arrêt de travail indemnisé (maladie, maladie professionnelle

ou accident du travail), pour lesquelles un retour à l'emploi soulève des incertitudes liées à leur santé.

Ce dispositif permet de prévenir les ruptures professionnelles et de favoriser un retour ou un maintien dans l'emploi adapté, en tenant compte à la fois des capacités résiduelles de la personne et des exigences du monde professionnel agricole.

Améliorer l'accès à la prévention pour les personnes en situation de handicap

Au-delà de l'emploi, l'accès à la prévention en santé demeure un enjeu majeur pour les personnes en situation de handicap. Le dépistage organisé des cancers révèle des inégalités persistantes. Les freins sont multiples – information peu accessible, complexité administrative, accès physique aux centres, anxiété face aux examens – et se cumulent avec les vulnérabilités propres à certains types de handicap. Chez les personnes déficientes intellectuelles, la taille moyenne des tumeurs au moment du diagnostic est plus élevée que dans la population générale.

Pour répondre à ces limites, la MSA Picardie,

en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France, a lancé en 2022 le programme « Dépistage, tous concernés ! ». Ce dispositif vise à former et outiller les professionnels non médicaux des établissements sociaux et médico sociaux (Foyers de vie, Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisés (FAM), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)) pour qu'ils deviennent des relais actifs du dépistage organisé. Il illustre un changement de posture dans l'accompagnement en santé, en misant sur la montée en compétence des équipes de terrain.

Une vigilance renforcée face au vieillissement des personnes en situation de handicap

La **transition démographique** accroît le nombre de personnes handicapées vieillissantes. Dans les Hauts-de-France, entre 2011 et 2019, le nombre de bénéficiaires de l'Allocations pour Personnes Handicapées (AAH) de plus de 50 ans a augmenté de **55 %**, et celui des personnes accueillies en EMS de **50 %**.

En Picardie, cette dynamique se heurte à des

freins structurels. Ainsi le département de la Somme dispose d'un taux d'équipement d'hébergement en Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de 0,55, très en deçà de la moyenne nationale (0,66) et régionale (1,31), alors que celui de l'Aisne est de 2,24 et de l'Oise de 0,96, et les difficultés sont nombreuses en matière d'accès aux droits, aux soins de proximité, à l'adaptation du logement ou à l'accompagnement à la retraite.

Conclusion

Le secteur agricole, les établissements médico-sociaux, ou encore les lieux de dépistage ou de soins sont appelés à évoluer pour accueillir, accompagner et reconnaître les personnes en situation de handicap. C'est dans cette direction que s'engage la MSA Picardie, en mobilisant des leviers concrets – maintien dans l'emploi, prévention des risques professionnels, accès au dépistage – pour faire du droit commun une réalité partagée par tous.



Références :

- Agriculture : emploi et handicap, Agefiph, 2024
- L'appui de la MSA face aux handicaps, MSA, 2023
- Personnes handicapées vieillissantes en Hauts-de-France, Jordan Pinel, 2023
- Bulletin officiel Santé protection sociale Solidarité, Ministère des solidarités et de la santé, Circulaire DGCS/3B/2017/148, 2021
- La prévention des cancers pour les personnes handicapées vieillissantes en structures médicosociales et à domicile : promouvoir et accompagner le dépistage, ANCREAI, 2022
- Prévention de la désinsertion professionnelle - Maintien en emploi, Note de cadrage, MSA 2024
- Appui à la conduite de diagnostics territoriaux partagés de l'offre médico-sociale en Hauts-De-France, Alcimed en collaboration avec l'IRTS et l'ARS, 2022

2 | Les travailleurs salariés agricoles

2.1 | Les salariés agricoles en quelques chiffres³⁷

58 488 salariés annuels sont décomptés en Picardie en 2023, soit 71 702 contrats au sein de 7 209 établissements.

Les hommes restent proportionnellement plus nombreux (63% des travailleurs salariés), mais l'écart est moins marqué que pour les non-salariés agricoles. En effet, les femmes représentent entre 30 % pour les entreprises de moins de 10 salariés et 49% au sein des entreprises de plus de 300 salariés (comparativement aux NSA dont 29% sont des femmes).

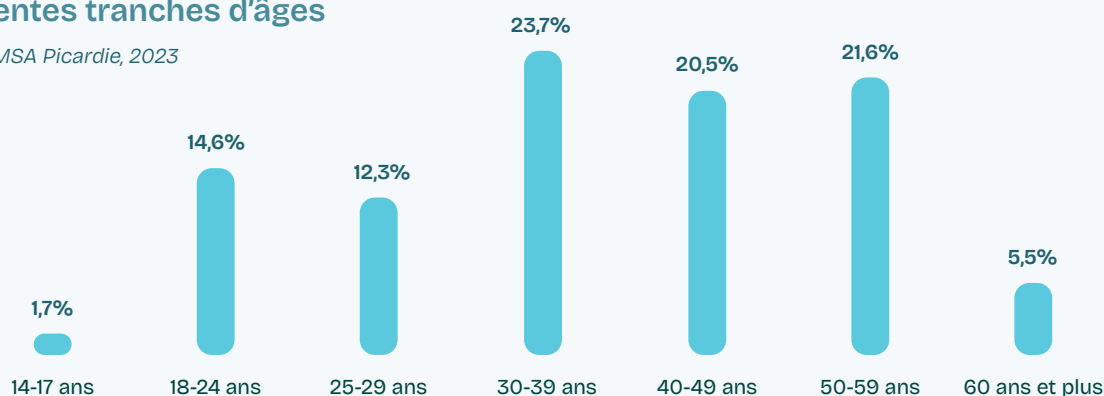
Il s'agit également d'une population plus jeune : les moins de 30 ans ont un poids relatif de 29%, tandis que les plus de 50 ans représentent 27% au total.

C'est dans l'Aisne que les travailleurs salariés agricoles sont proportionnellement les plus nombreux (40%) par rapport aux autres départements.

Les activités employant le plus de travailleurs salariés sont les Cultures et élevages non spécialisés, polyculture... ; les Autres organismes professionnels et la Viticulture. Ces activités regroupent à elles seules 55% des salariés agricoles en Picardie.

Répartition du nombre d'heures travaillées entre les différentes tranches d'âges

Source : MSA Picardie, 2023

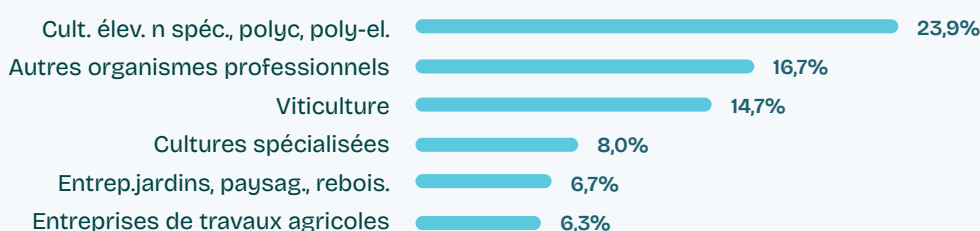


Note de lecture

Sur l'ensemble des heures travaillées par les salariés agricoles, 14,6% sont travaillées par des salariés âgés de 18 à 24 ans.

Répartition des travailleurs salariés agricoles selon les principaux secteurs d'activité

Source : MSA Picardie, 2023



2.2 | Accidentologie des travailleurs salariés agricoles

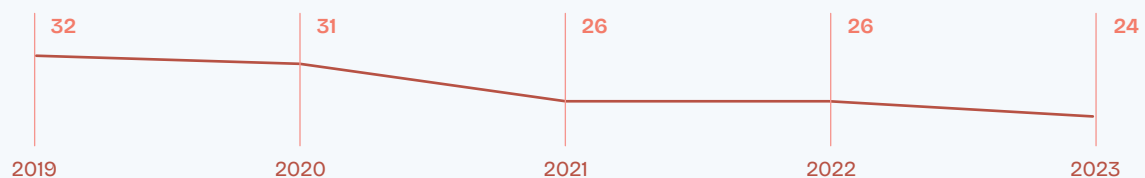
Malgré la baisse du taux de fréquence, les jeunes salariés restent les plus exposés aux accidents agricoles

Ce sont 1 392 accidents qui sont décomptés, dont 1 201 avec arrêt de travail (86%). Le nombre annuel d'AT graves non mortels s'élève à 136 et le nombre d'AT mortels à 2³⁸.

Le taux de fréquence des accidents du travail (AT) mesure la fréquence des accidents ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail par rapport au nombre d'heures travaillées, généralement exprimé par million d'heures. Le taux de fréquence des AT est en baisse constante depuis 2019 : de 32 en 2019, il atteint 24 en 2023.

Taux de fréquence des AT pour les salariés agricoles (avec et sans arrêt)

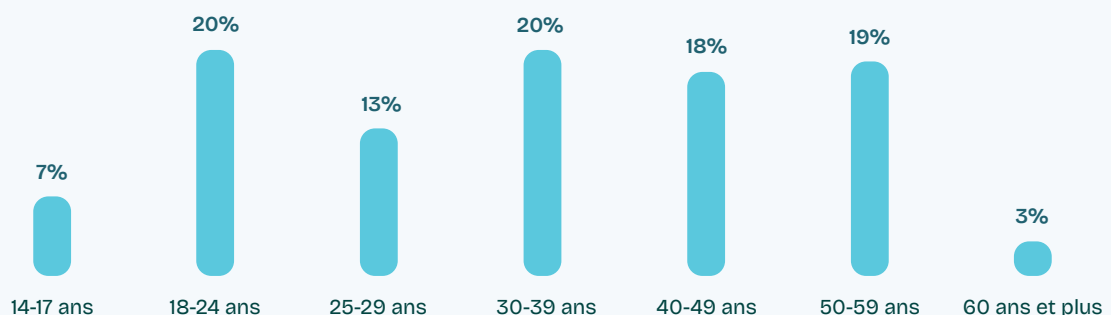
Source : MSA Picardie, 2019-2023



La part des accidents du travail chez les salariés en fonction des tranches d'âge montre une sur-accidentologie chez les 14-17 ans et les 18-24 ans. Les jeunes salariés représentent en effet 17% des travailleurs salariés agricoles mais 27% des accidents de travail. Le public des apprentis est concerné par 77 accidents du travail (années 2019-2023), ce qui représente 5,5% des victimes.

Part des AT avec et sans arrêt par tranches d'âges

Source : MSA Picardie, 2023

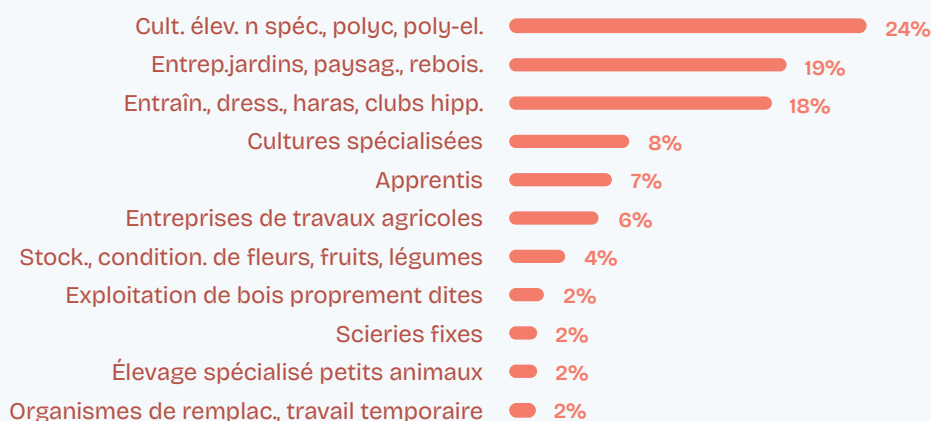


Trois secteurs d'activité concentrent 61% des accidents du travail concernant les travailleurs salariés agricoles en Picardie : Culture et élevage non spécialisés ; Entreprises de jardins, Entreprises du paysage ; Entraînement, dressage, haras.

³⁸ Source : Population, Accidents du travail et maladies professionnelles au régime agricole, salariés agricoles, MSA Picardie, 2019-2023

Part des AT avec et sans arrêt selon l'activité employant le salarié

Source : MSA Picardie, 2019-2023



L'Oise et la Somme sont les deux départements surreprésentés en termes d'accidents du travail. Représentant chacune 30% des salariés du secteur agricole, elles rassemblent respectivement 37% et 38% des accidents du travail chez ces travailleurs.

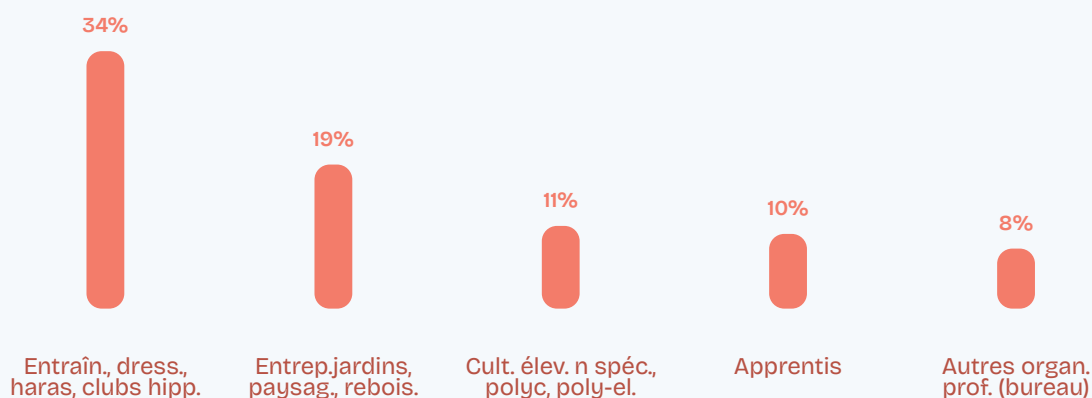
L'Oise, avec 418 accidents du travail avec arrêt décomptés en 2023, se caractérise par une durée moyenne des arrêts de travail de 89,5 jours, soit la plus élevée de Picardie. La part des accidents graves est de 14,1%. Plus de 80% des accidents ayant entraîné un arrêt de travail se concentrent dans 5 secteurs d'activité dont le principal est Entraînement, dressage, haras (34%).

Le département de la Somme centralise le plus grand nombre d'accidents du travail de Picardie en 2023 (430 AT avec arrêt), avec toutefois une durée moyenne de l'arrêt moins élevée que dans l'Oise (73,4 jours). La part des AT graves est de 15,1%. De la même façon que dans l'Oise, près de 80% des AT sont recensés au sein de 6 activités agricoles.

Enfin, l'Aisne se distingue par un nombre moins élevé d'AT avec arrêt (269 en 2023). Toutefois c'est dans ce département que la proportion d'AT graves est la plus élevée (20,4%). La durée moyenne des arrêts est de 76,3 jours. Trois activités agricoles rassemblent 54% des accidents du travail, la Culture et l'élevage non spécialisé comptabilisant à elle seule 28% des AT avec arrêt.

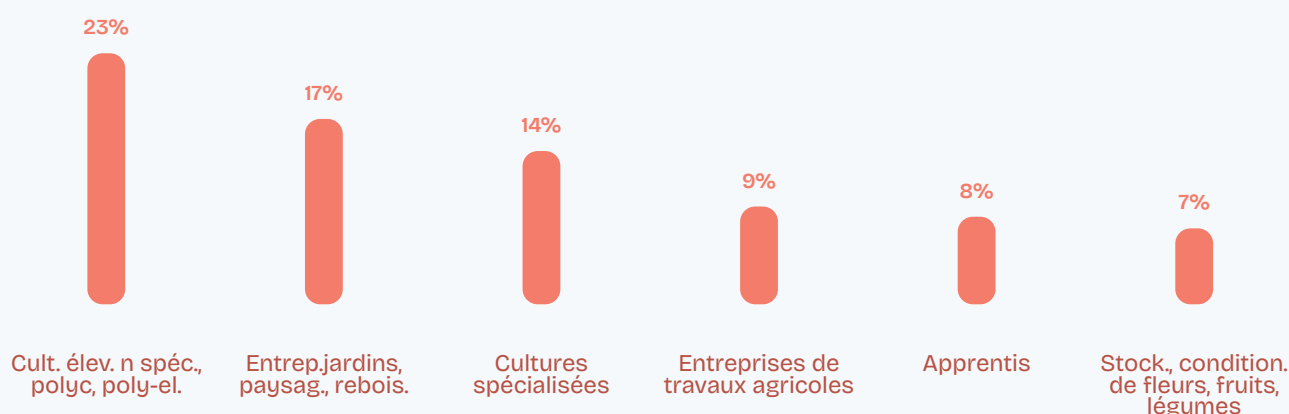
Département de l'Oise : principales activités ayant entraîné des AT avec arrêt

Source : MSA Picardie, 2023



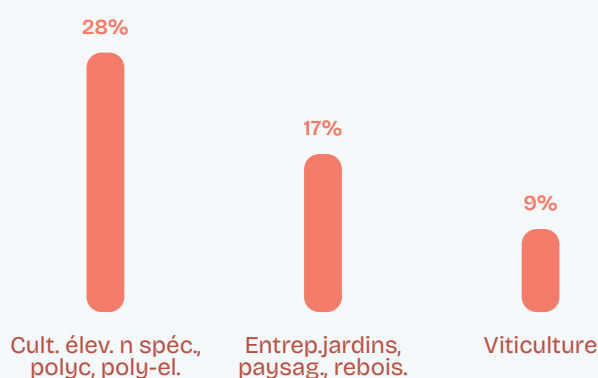
Département de la Somme : principales activités ayant entraîné des AT avec arrêt

Source : MSA Picardie, 2023



Département de l'Aisne : principales activités ayant entraîné des AT avec arrêt

Source : MSA Picardie, 2023



Des accidents avec arrêt en baisse, mais toujours liés aux filières animales et mécanisées

Entre 2019 et 2023, le nombre annuel moyen d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt s'est établi à 1 201, ce qui représente une diminution de 14% sur la période et malgré une remontée en 2022.

Nombre d'AT avec arrêt chez les salariés agricoles

Source : MSA Picardie, 2019-2023



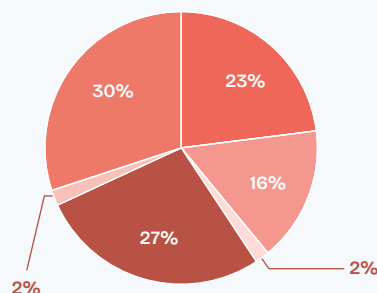
Les activités de Culture et élevage non spécialisés ; Entreprises de jardins, Entreprises du paysage ; Entraînement, dressage, haras, restent celles où l'on identifie le plus d'accidents de travail avec arrêt (52% de l'ensemble des AT avec arrêt).

L'Oise et la Somme représentent les trois quarts des AT avec arrêt chez les salariés agricoles. A l'inverse, l'Aisne qui rassemble 40% des salariés agricoles en termes de localisation de l'emploi compte moins de 25% des accidents avec arrêt.

Les causes des AT avec arrêt

Source : MSA Picardie, 2019-2023

Machine Chute dénivellement Animaux
Chute de plain pied Routier Chimique



La première cause d'AT avec arrêt chez les salariés agricoles est les animaux (30%), devant les machines (27%), les chutes avec dénivellement (23%) et les chutes de plain-pied (16%).

Concernant les AT graves et non mortels, ce sont les machines qui sont identifiées comme la principale cause (29%), devant les animaux (25%).

Sur les 83 accidents de trajet recensés, 74 ont donné lieu à un arrêt de travail. Le nombre moyen de jours d'arrêt s'élève à 94.

Chiffres clés

27 %

des accidents concernent les jeunes de 14 à 24 ans, alors qu'ils ne représentent que 17 % des salariés agricoles.

86%

des accidents du travail donnent lieu à un arrêt de travail, soit en moyenne 1 201 accidents avec arrêt par an entre 2019 et 2023.

30%

des accidents avec arrêt sont en lien avec les animaux, principale circonstance identifiée devant les machines (27 %).

2.3 | Maladies professionnelles reconnues des travailleurs salariés agricoles

Un total de 65 maladies professionnelles en moyenne annuelle est décompté sur la période 2019-2023, dont 58 maladies avec arrêt et 48 maladies graves non mortelles.

Le taux moyen d'IPP est de 11%. Cela signifie que plus d'une maladie professionnelle sur 10 a eu pour conséquence une invalidité partielle d'un salarié reconnue par la Sécurité sociale, autrement dit plus d'une maladie professionnelle sur 10 a altéré durablement la santé des salariés agricoles.

L'Aisne et la Somme comptent respectivement 35% et 36% des maladies professionnelles des travailleurs salariés agricoles en Picardie.

De manière encore plus marquée que pour les NSA, les maladies professionnelles recensées sur le territoire picard sont liées aux TMS (91% en Picardie, 94% en France).

En Picardie, le secteur agricole présente des risques professionnels marqués, avec des accidents et maladies professionnelles variant selon le statut, l'âge, le sexe et le territoire. Les troubles musculosquelettiques restent la principale préoccupation en matière de santé au travail. Ces observations soulignent l'importance de prévenir les risques et de suivre l'état de santé des populations. Elles invitent également à s'interroger sur l'accès aux services sanitaires et médico-sociaux dans les territoires ruraux.

FOCUS

Accidentologie et prévention

Accidentologie et santé au travail en Picardie : une sinistralité contrastée par type d'activité agricole

Dans un contexte où la prévention des risques professionnels en agriculture devient un enjeu majeur de santé publique, l'étude des différences régionales permet de mieux cibler les actions à déployer sur le terrain. L'indice de fréquence des accidents du travail (AT) avec et sans arrêt chez les non-salariés est inférieur en Picardie (16,2) à la moyenne nationale (27,6) et similaires à la France pour les salariés (29,1 vs 29,5). **Toutefois, lorsqu'un accident survient, la durée moyenne d'arrêt est sensiblement plus longue** (120 jours en Picardie contre 104 en France), bien qu'en diminution depuis 2022 (133 jours).

Certaines filières, bien que peu représentées dans la région (élevages bovins lait 4,4 % et viande 1,3 % en Picardie contre 14,7 % et 11,7 % au niveau national), affichent des fréquences d'accidents très élevées chez les non-salariés,

notamment l'élevage bovin mixte (41,1) et l'entraînement/dressage hippique (36,2), ce qui interroge sur la prévention ciblée dans ces secteurs minoritaires.

Chez les salariés, c'est l'activité d'insémination artificielle qui est également particulièrement accidentogène (taux de fréquence de 650,7 soit 6 à 10 fois plus que tous les autres activités), bien qu'ultra-minoritaire au niveau national.

Les causes principales d'AT en Picardie restent similaires au reste du pays : mouvements non contrôlés de la victime, utilisation de machines ou contact avec des animaux. Chez les non-salariés, les accidents mortels sont relatifs à l'électrification et les chutes de hauteur et chez les salariés par asphyxie-noyade et les chutes sont plus fréquentes en Picardie.

Une sinistralité qui concerne principalement les contrats long terme ou à durée indéterminée.

Les accidents concernent surtout les CDI expérimentés (plus de 200 jours de contrat) et les petites structures (moins de 10 salariés). Les secteurs les plus accidentogènes pour les apprentis picards sont les cultures et élevages non spécialisés (33,2 % des AT), les entreprises de jardins (31,9 %) et les activités hippiques (20,8 %), en ligne avec les tendances nationales, bien que les entreprises de jardins y soient moins dominantes qu'en France (40,1 %).

Les accidents graves non mortels touchant des apprentis sont fortement concentrés

dans le secteur des cultures et élevages non spécialisés, représentant la moitié des cas en Picardie, alors que cette même catégorie regroupe seulement 26,4 % des accidents graves d'apprentis au niveau national. Concernant les accidents de trajet, les apprentis sont également exposés (les apprentis concernent 10,9 % des AT en Picardie et 10,5 % en France), avec une forte prévalence dans les secteurs des cultures et élevages non spécialisés (42,2 % contre 23,2 %) et des entreprises de jardin (22,2 % contre 40 %).

Maladies professionnelles en Picardie : une fréquence plus faible mais des profils pathologiques préoccupants

En Picardie, l'indice de fréquence des maladies professionnelles (MP) est inférieur à la moyenne nationale, tant pour les salariés (1,3 vs. 2,2 en France) que pour les non-salariés agricoles (NSA) (1,67 vs. 2,57). Toutefois, la situation évolue : chez les salariés, une hausse continue du taux de MP est observée depuis 2021 (+0,6 point), alors qu'il baisse légèrement au niveau national (-0,07) et le nombre moyen de jours d'arrêt pour MP est significativement plus élevé chez les NSA (365 jours en Picardie contre 297 en France).

La Picardie présente un indice de fréquence des cancers reconnus comme MP plus élevé que la moyenne nationale, 0,57 chez les NSA (vs. 0,27 en France) et 0,088 chez les salariés (vs. 0,032). Les formes les plus fréquentes sont les hémopathies malignes provoquées par les pesticides (62,9 % chez les NSA, 33 % chez les salariés) et les cancers de la prostate (28,6 % NSA, 44 % salariés). Malgré une durée moyenne d'arrêt plus courte en Picardie pour cancers qualifiés de MP (345 jours chez les NSA vs. 699 en France), les Incapacités Permanentes Partielles (IPP) y sont plus élevées, notamment chez les NSA (70,7 vs. 53,3). **Ces chiffres semblent refléter une poursuite partielle de l'activité malgré la maladie.**

Les MP liées aux pesticides sont plus fréquentes en Picardie, tant chez les salariés (2,1 % des MP ; taux de fréquence de 0,09 vs. 0,01) que chez les non-salariés (taux de 0,59 vs. 0,36). Même constat pour les MP chimiques, dont l'indice est plus élevé (0,64

chez les NSA vs. 0,42) mais avec des durées d'arrêt et Incapacité Permanente Partielle (IPP) moindres. Les maladies professionnelles respiratoires sont également légèrement surreprésentées en Picardie (0,120 chez les NSA vs. 0,067 en France ; 0,04 chez les salariés vs. 0,03). **Les MP respiratoires entraînent une durée d'arrêt presque doublée chez les salariés (710 jours vs. 445), mais des IPP bien plus basses (12,7 vs. 33,4).** En Picardie, elles sont surtout dues à des affections causées par l'inhalation de poussières (amiante, textiles), à des infections aiguës au virus du COVID-19 ou à la psittacose – contrairement à la France, où elles sont majoritairement d'origine allergique.

Avec un taux de fréquence inférieur en Picardie à la France, les **Troubles Musculo Squelettiques (TMS) sont prédominants chez les NSA** (1,67 vs. 2,57 en France). Cette **tendance est identique chez les salariés** (1,3 vs 2,2). En Picardie, c'est le secteur des cultures et élevages non spécialisés qui en concentre le plus chez les salariés et les scieries pour les NSA. En France, ce sont les élevages de volailles pour les NSA et le traitement des viandes de volailles chez les salariés qui sont concernés par un taux dominant de TMS.

Les zoonoses (maladie ou une infection transmissible des animaux vertébrés à l'homme), rares en France (0,6 %), représentent 2,1 % des MP chez les salariés picards, avec un taux de fréquence plus élevé (0,09) et des formes dominées par des infections à hantavirus (71 %) et la maladie de Lyme (16 %).

Références :

- Rapports Population & Accidents du Travail & Maladie professionnelles au Régime agricole, Population Nationale & Picardie, NSA & SA, MSA DSEF, 2025.

Axes d'attention en prévention : vers une approche différenciée et sectorisée en Picardie

L'analyse de l'accidentologie et des maladies professionnelles en Picardie révèle la nécessité de **mettre en œuvre une stratégie de prévention finement adaptée aux spécificités agricoles régionales**.

D'un côté, les secteurs minoritaires mais fortement sinistrés – comme l'élevage bovin mixte ou l'entraînement hippique – appellent à des actions de prévention ciblées. D'un autre, des secteurs massivement présents mais à sinistralité plus diffuse, comme les grandes cultures, concentrent des expositions insidieuses (pesticides, produits chimiques), dont les effets se révèlent dans les pathologies longues, graves et parfois invalidantes (cancers professionnels, maladies respiratoires).

De plus, les dynamiques territoriales intrarégionales, en particulier la situation de la Somme, appellent à une surveillance accrue et à des actions territorialisées pour limiter la progression inquiétante des accidents mortels.

Enfin, les données montrent que les jeunes en formation (apprentis, élèves) et les petites

structures (moins de 10 salariés) concentrent une part significative des accidents, ce qui impose une vigilance appuyée sur la prévention dès l'entrée dans le métier, et un soutien spécifique aux TPE agricoles, souvent en difficulté pour mettre en place une politique de santé au travail structurée.

En outre, le développement de nouvelles filières d'activités, avec des nouveaux métiers et par conséquent de potentiels nouveaux risques professionnels doivent faire l'objet d'une surveillance particulière : par exemple, l'élevage d'insectes, avec des risques respiratoires liés à l'inhalation des insecticides. Peuvent être également notés les risques en espaces confinés, avec la production de gaz dans les unités de méthanisation (transformation de matières organiques tels **qu'effluents d'élevage** (lisiers, fumiers), résidus de cultures).

Cette complexité justifie donc une approche sectorisée et territorialisée de la MSA fondée sur une analyse fine des risques et des données localisées, pour déployer une politique de prévention agricole réellement adaptée aux réalités picardes.



Etat de santé et accès à l'offre de santé et médico-sociale

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et la diminution de l'offre médicale, cette analyse identifie les territoires les plus vulnérables ainsi que les leviers d'action à renforcer pour améliorer l'accès aux soins. Elle met en avant la nécessité de développer des stratégies de prévention adaptées aux défis spécifiques des zones rurales, où la combinaison de facteurs démographiques et territoriaux accroît la fragilité sanitaire.

1 | Etat de santé des populations en Picardie

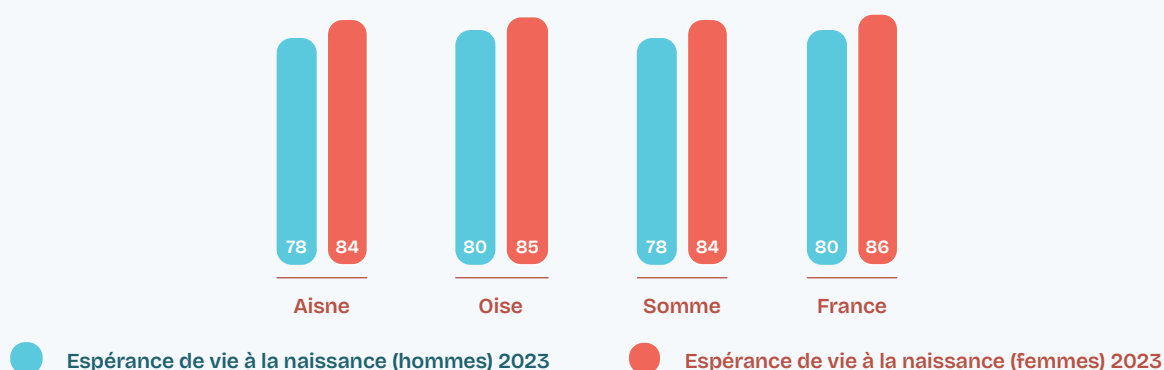
1.1 | Des inégalités régionales face à la longévité et au taux de mortalité

En 2023, l'espérance de vie en France à la naissance est de 80 ans pour un homme et 86 ans pour une femme³⁹. Par rapport à 2021, l'espérance de vie des hommes gagne 0,1 an, et celle des femmes est identique. Ces niveaux restent inférieurs de 0,4 an à ceux de 2019, du fait de la forte baisse de l'espérance de vie en 2020 due à l'épidémie de Covid-19.

Cette mesure varie peu dans le seul département de l'Oise, en revanche les écarts sont plus importants pour l'Aisne et la Somme où l'espérance de vie est de 2 ans inférieure à la moyenne nationale, quel que soit le genre.

Espérance de vie à la naissance

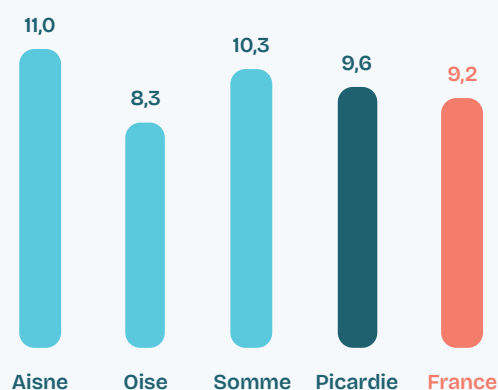
Source : Insee, 2023



Dans le même temps, au niveau national, les hommes ayant atteint l'âge de 65 ans peuvent espérer vivre 10,5 années sans être limités par un problème de santé dans les activités de leur vie quotidienne. Pour les femmes, cet indicateur est de 12 ans⁴⁰. Ces données sont à relier au fait que différents facteurs influent sur la santé, en particulier la situation sociale et économique. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale sont proportionnellement plus nombreuses à souffrir d'un problème de santé chronique ou durable que les personnes non concernées par ces situations, y compris chez les plus jeunes⁴¹.

Taux de mortalité (‰)

Source : Insee RP, 2021



³⁹ Source : Insee, 2023

⁴⁰ Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, 2024

⁴¹ Source : Etat de Santé de la population, France Portrait Social, Insee, 2023

Le taux de mortalité au sein des territoires picards apparaît plus élevé que sur le territoire français dans son ensemble : de 9,2 ‰ en France, il est de 9,6 ‰ en Picardie, avec de fortes disparités infra-territoriales.

Le taux de mortalité prématurée, c'est-à-dire avant l'âge de 65 ans, est également élevé⁴² en Picardie, en particulier dans l'Aisne et la Somme (respectivement 2,2 ‰ et 2,3 ‰), plaçant ces deux départements aux 10ème et 11ème places des départements dont la mortalité prématurée est la plus élevée.

1.2 | Les maladies chroniques en Picardie

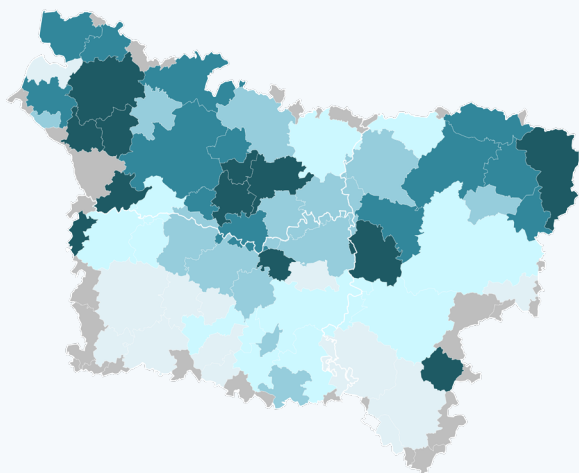
Les maladies chroniques touchent davantage les plus modestes et entraînent des conséquences sur la vie quotidienne et sur l'espérance de vie des personnes atteintes. Sans ces maladies, les inégalités d'espérance de vie à la naissance entre les plus modestes et les plus aisés seraient réduites d'un tiers⁴³.

Le risque de développer une maladie chronique est fortement lié à la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les agriculteurs ont davantage de risque de développer des maladies cardiovasculaires ou des cancers que les cadres supérieurs à âge et sexe identiques. Il s'agit par ailleurs de la catégorie sociale ayant le plus de risques de développer des maladies neurologiques ou dégénératives⁴⁴.

Tous régimes confondus, le nombre de bénéficiaires d'une ALD est de 322 293 en 2021 en Picardie⁴⁵, ce qui correspond à un taux de prévalence de la population en ALD de 16,7%, équivalent au niveau national (16,6%).

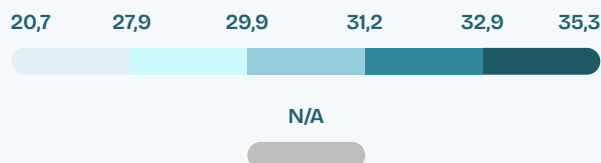
Le taux de prévalence en ALD au régime agricole est de 22,3% en Picardie, soit inférieur à la moyenne nationale. Toutefois, le département de la Somme se distingue avec un taux d'ALD supérieur (23,9%)⁴⁶.

Taux de prévalence en ALD au régime agricole 2023



Taux de prévalence en ALD cardio-diabète-cancer 45 ans et plus au RA 2023

Source : CCMSA - PATO (CMCD), 2023



⁴² Source : Insee, Tableau de bord de l'Economie Française, 2024

⁴³ Source : Observatoire des Inégalités, 2022

⁴⁴ Source : Ministère de la Santé et Santé publique France – Données 2016-2017

⁴⁵ Source : Insee, 2021

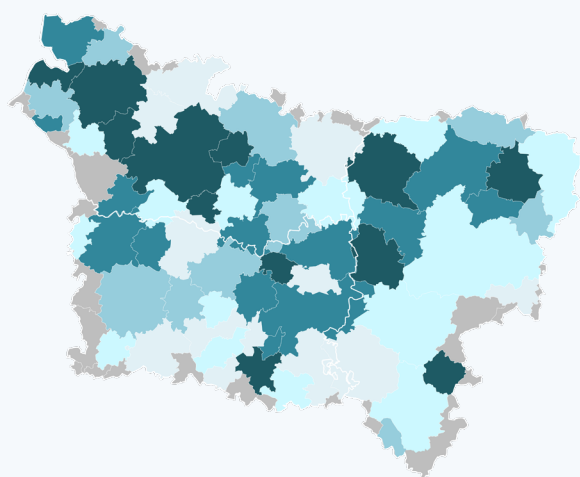
⁴⁶ Source : Insee, 2023

En 2023, ce sont 16 883 personnes de plus de 45 ans qui sont en ALD au régime agricole en Picardie. Le taux de prévalence en ALD cardio-diabète-cancer au sein de cette population est plus élevé que la moyenne nationale (29,9% versus 29,1%).

La cartographie de cette prévalence par bassins de vie montre une sur-représentation de ces 3 types d'ALD dans la moitié nord de la Picardie, et en particulier sur un axe reliant l'ouest d'Amiens à l'est de Laon.

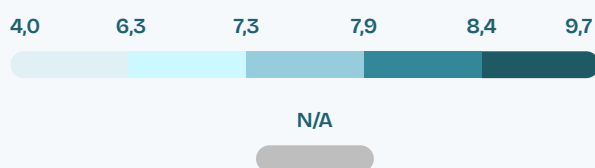
1.3 | Variations géographiques de la prévalence des cancers et des pratiques de dépistage en Picardie

En Picardie en 2023, le taux d'incidence en ALD au régime agricole est de 3,0%, comme en France⁴⁷. Ce taux varie peu selon les départements : de 2,9 dans l'Aisne, il est de 3,0 dans l'Oise et 3,1 dans la Somme. Le taux de prévalence en ALD cancer pour les 45 ans et plus au régime agricole varie sur le territoire entre 4,0 et 9,7% selon les bassins de vie.



Taux de prévalence en ALD cancer
45 ans et plus au RA 2023

Source : CCMSA - PATO (CMCD), 2023



Les bassins de vie de la Somme, notamment ceux situés à proximité d'Amiens et à l'ouest, se distinguent par un taux de prévalence en ALD cancer parmi les plus élevés.

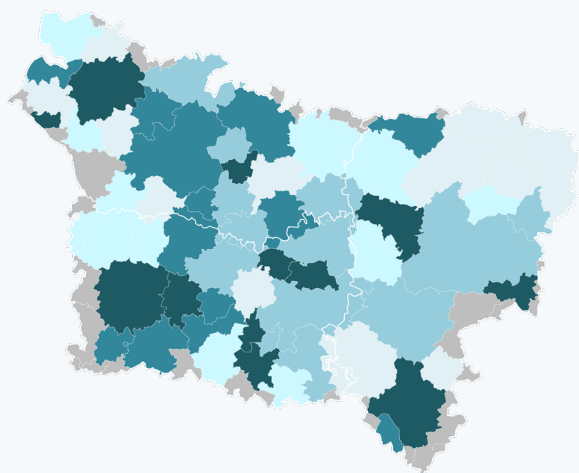
Les taux de participation au dépistage organisé du cancer sont légèrement supérieurs dans la Somme pour le cancer du sein (52,7% en population générale contre 47,5% dans l'Aisne et 46,2% dans l'Oise). En revanche, les écarts sont nettement plus faibles concernant le cancer de l'utérus et le cancer colorectal.

De manière globale, concernant la population générale, les niveaux de participation aux actions de dépistage sont plus élevés en Picardie qu'au niveau national concernant le cancer du sein, et plus bas concernant le cancer de l'utérus et le cancer colorectal.

On observe une meilleure participation de la population ciblée par le dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans dépendant du régime agricole. En revanche, la couverture est légèrement inférieure en ce qui concerne le dépistage du cancer de l'utérus, et l'écart se creuse concernant la participation des hommes au dépistage du cancer colorectal⁴⁸.

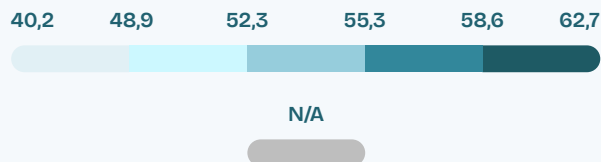
⁴⁷ Source : CCMSA : SNIIRAM - Système national d'information inter-régimes de l'Assurance maladie, PATO - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole

⁴⁸ Source : Données issues du SNDS (DCIR) et Estimations Localisées de Population (ELP) de l'Insee - Exploitation Santé publique France pour la population générale ; Données CCMSA-PATO (CMCD) 2023



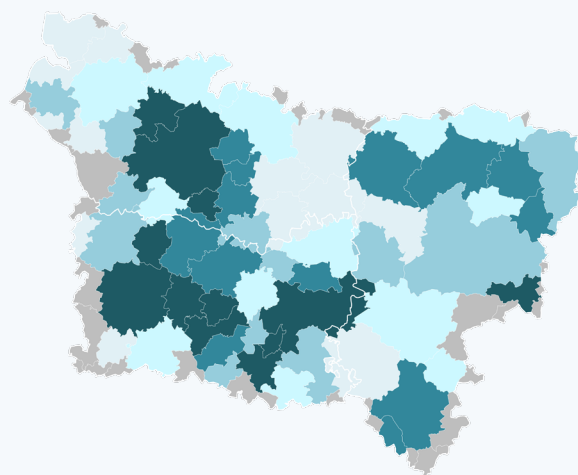
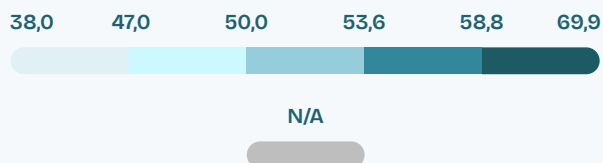
Taux de couverture du dépistage du cancer du sein (pour les femmes MSA âgées de 50 à 74 ans) 2022

Source : SNDS - DCIR - CCMSA, 2022



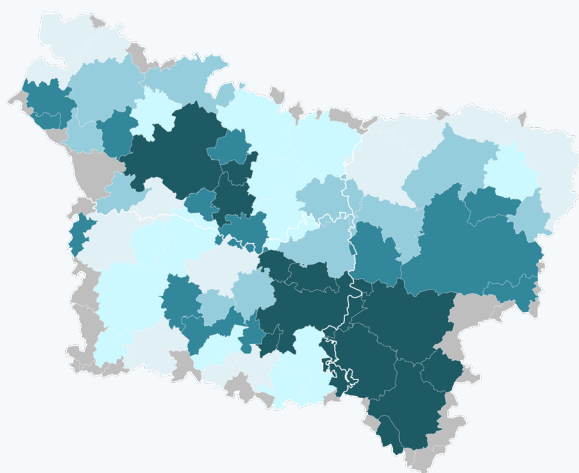
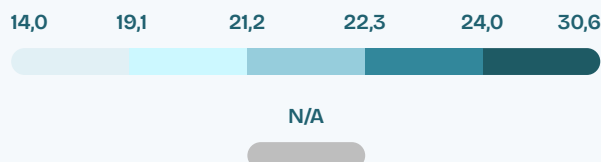
Taux de couverture du dépistage du cancer du col de l'utérus (pour les femmes MSA âgées de 25 à 65 ans) 2022

Source : SNDS, Exploitation CCMSA, 2022

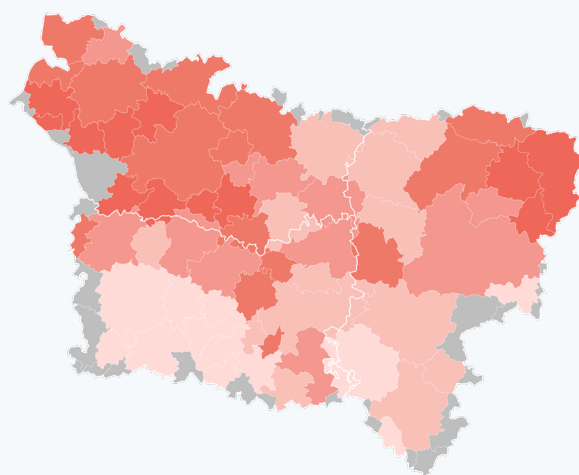


Taux de couverture MSA du dépistage du cancer colorectal (50-74 ans) 2022

Source : SNDS - DCIR - CCMSA, 2022

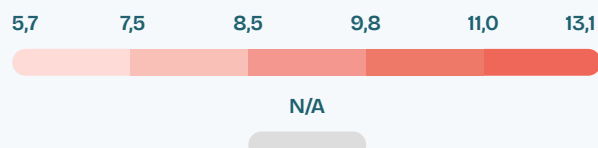


Le nombre d'assurés en ALD cardio-vasculaire au régime agricole en 2023 est de 8 519. Le taux de prévalence des ALD cardiovasculaires varie de 5,7 à 13,1% selon les bassins de vie du territoire. Trois bassins de vie situés dans la Somme présentent un taux d'ALD significativement plus élevé concernant la population au régime agricole : Amiens, Doullens et Rosières-en-Santerre.



Taux de prévalence ALD cardio-vasculaire au régime agricole 2023

Source : CCMSA : SNIIRAM, PATO, 2023



EN EXEMPLE : Prévalence et mortalité liées aux maladies cardiovasculaires : des écarts marqués en Picardie

En 2019, 5 982 patients ont été hospitalisés pour insuffisance cardiaque en Picardie, tous régimes confondus⁴⁹. Plus de la moitié (52%) sont des femmes, cette part variant de 50% dans l'Aisne à 54% dans la Somme. L'incidence de cette pathologie parmi les 20% de la population la plus défavorisée et la moins défavorisée montre qu'il existe des différences significatives interdépartementales. Ainsi, dans l'Aisne, l'incidence de l'insuffisance cardiaque est deux fois supérieure parmi les 20% les plus défavorisés par rapport aux 20% les moins défavorisés. Ce rapport est de 1,2 dans l'Oise et 1,1 dans la Somme⁵⁰.

Chiffres clés

16,7 %

de la population picarde est en Affection de Longue Durée (ALD) en 2021 (tous régimes confondus), un taux équivalent à la moyenne nationale.

29,9 %

des assurés agricoles de plus de 45 ans sont en ALD cardio-diabète-cancer en 2023, un taux supérieur à la moyenne nationale (29,1 %).

⁴⁹ Source : SNDS - PMSI, Insee. Exploitation Santé publique France - 2019

⁵⁰ Source : SNDS - PMSI, DCIR, Insee. Exploitation Santé publique France - 2019

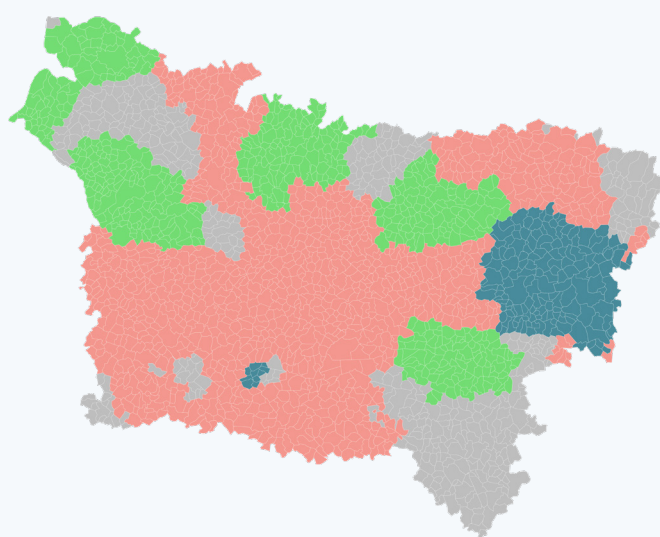
2 | Accès à la santé

2.1 | Structuration et accès aux soins de proximité

L'offre de premier recours en Picardie repose entre autres sur les CPTS, maisons de santé et centres de santé pour structurer l'accès aux soins. Les enjeux majeurs concernent la couverture inégale des territoires et le vieillissement des praticiens. Les leviers portent sur le renforcement des structures locales et la coordination interprofessionnelle. L'efficacité du premier recours conditionne la continuité des soins et la prévention des inégalités. Sa consolidation est essentielle pour garantir une couverture sanitaire équitable sur l'ensemble du territoire.

La structuration de l'offre de premier recours

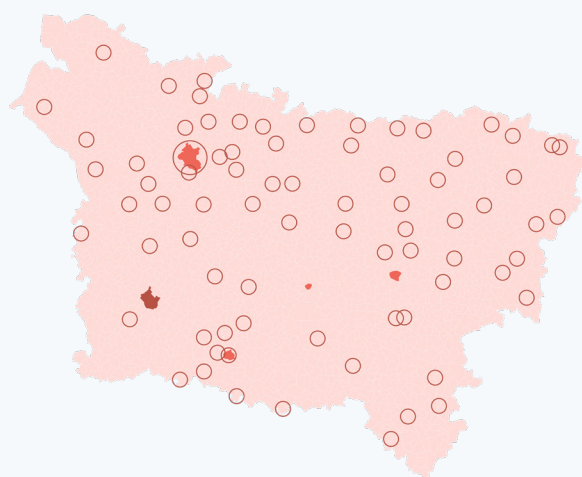
Les CPTS, ou Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, sont des regroupements de professionnels de santé d'un même territoire qui s'organisent pour améliorer l'accès aux soins, organiser des parcours de soins, développer des actions de prévention, et répondre à des crises sanitaires. Elles sont créées à l'initiative des professionnels de santé et s'articulent autour d'un projet de santé commun. A fin juillet 2025, plus de la moitié des communes picardes (56%) sont concernées par une CPTS en fonctionnement⁵¹. Un quart des communes sont concernées par un projet en cours d'élaboration, tandis que 19% (soit 425 communes) restent encore sans projet ni CPTS. Il s'agit de territoires essentiellement situés dans le nord-ouest et dans le sud-est de la Picardie.



Stade d'avancement des CPTS juillet 2025

Source : PAPS Hauts-de-France, juillet 2025

- CPTS en cours de rédaction du projet de santé (551)
- CPTS en fonctionnement (projet de santé validé, ACI en cours) (165)
- CPTS en fonctionnement (projet de santé validé, ACI signé) (1.108)
- N/A



Implantation des MSP et DCS juillet 2025

Source : ARS Hauts-de-France, DOS-DST, Janvier 2025

-  = 4 maisons de santé pluriprofessionnelles
-  1 Centre de Santé (4)
-  2 Centres de santé (1)

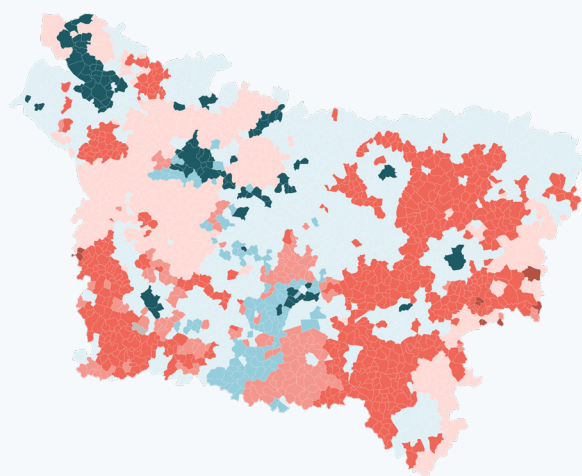
Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont des structures de soins de proximité qui regroupent des professionnels de santé médicaux, notamment des médecins généralistes, et paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...). Les professionnels qui y exercent sont libéraux et bénéficient ainsi d'un cadre de travail collectif.

Les Centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité, sans hébergement. Ils dispensent des soins de premier recours et/ou de second recours, et pratiquent à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins. Ces activités sont délivrées au sein du centre ou au domicile des patients.

En janvier 2025, ce sont 95 MSP⁵² et 6 CDS qui maillent le territoire picard.

Cette structuration de l'offre de premier recours met en lumière les disparités existantes sur le territoire, justifiant une analyse plus fine des communes selon leur accessibilité aux soins et la typologie des territoires picards.

Une typologie des territoires en termes d'accès aux soins : une accessibilité très contrastée



Typologie communale de l'accessibilité aux soins de premier recours

Source : IRDES / EHESP, mars 2025

-  Classe 1 (9)
-  Classe 2 (605)
-  Classe 3 (163)
-  Classe 4 (424)
-  Classe 5 (858)
-  Classe 6 (101)
-  Classe 7 (89)
-  N/A

⁵² Source : ARS Hauts-de-France/ DOS Ambulatoire + DST Observation et études/ LI (janvier 2025)

Les communes des 3 départements picards peuvent être classées en fonction du type d'accès aux soins dont disposent leurs habitants⁵³ selon 7 classes :

Classe 1. Communes avec la moins bonne accessibilité aux soins tous services confondus

Classe 2. Communes avec une faible accessibilité aux soins, en désertification médicale et avec de forts besoins

Classe 3. Communes avec une faible accessibilité aux soins de proximité et favorisées aux plans socio-économique et sanitaire

Classe 4. Communes maintenant une bonne accessibilité aux médecins généralistes mais avec une faible accessibilité aux autres soins

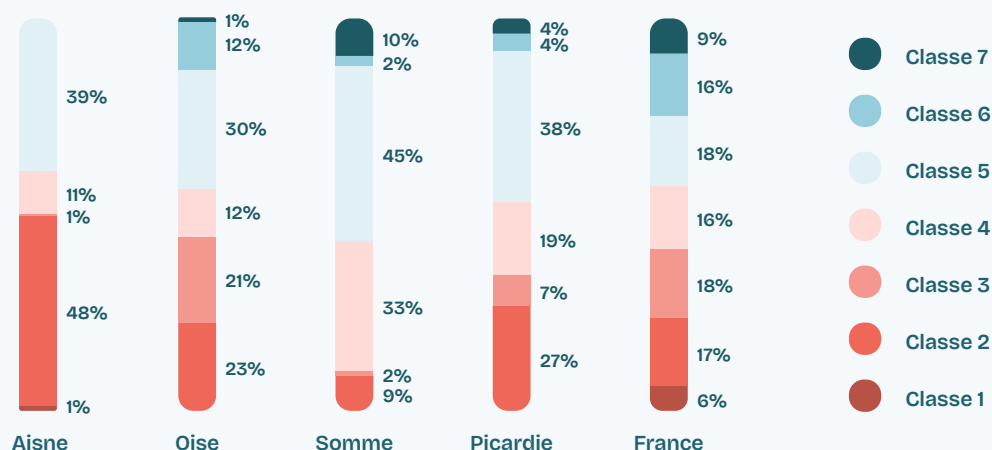
Classe 5. Communes avec une accessibilité aux soins relativement bonne qui se raréfie et avec de forts besoins

Classe 6. Communes favorisées sur le plan socio-sanitaire avec une bonne accessibilité aux soins

Classe 7. Communes avec l'accessibilité aux soins la plus élevée pour tous les types de soins

Typologie communale de l'accessibilité aux soins de premier recours en France : classification des communes

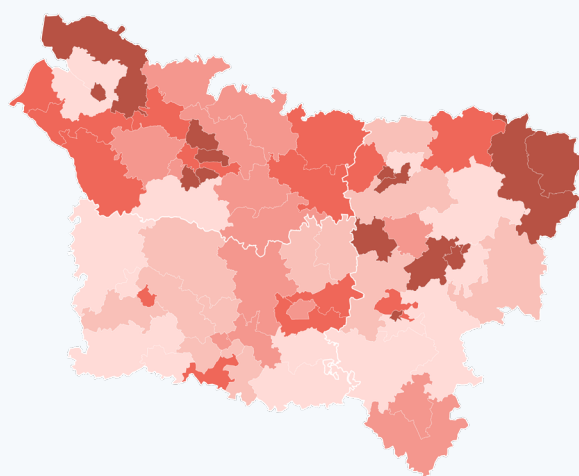
Source : IRDES/EHESP, 2024



Sur l'ensemble de la Picardie, la situation est contrastée : un peu plus de la moitié des communes se situent dans des classes 5 à 7, c'est-à-dire avec une accessibilité aux soins relativement bonne voire élevée. A l'inverse, l'autre moitié dispose d'une faible accessibilité aux soins de proximité.

Les écarts sont significatifs en fonction des départements. Ainsi, l'Aisne compte près de la moitié de ses communes en classe 2 (une faible accessibilité aux soins, en désertification médicale et avec de forts besoins), tandis que l'Oise en compte 23% dans cette catégorie et la Somme 9%. L'Oise offre la situation la plus contrastée avec une répartition relativement équilibrée des communes entre les différentes classes de la typologie. Enfin, la Somme apparaît comme offrant la meilleure accessibilité avec 57% des communes en classes 5, 6 voire 7.

Picardie : une densité médicale inégale et vieillissante



Densité de pharmacies 2024

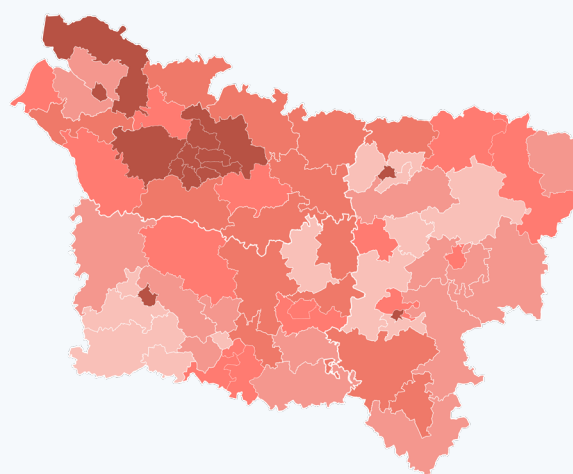
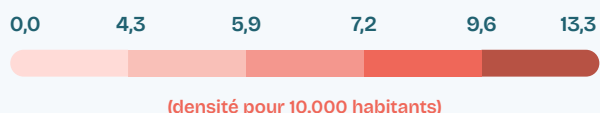
Source : Insee base permanente des équipements, 2024



La Picardie compte 29,2 pharmacies pour 100 000 habitants⁵⁴, soit une densité inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national (30,2). Les écarts sont notables entre les départements, l'Oise disposant de 25,6 pharmacies pour 100 000 habitants tandis que l'Aisne et la Somme en dénombrent respectivement 31,6 et 32,4.

Densité de généralistes libéraux 2024

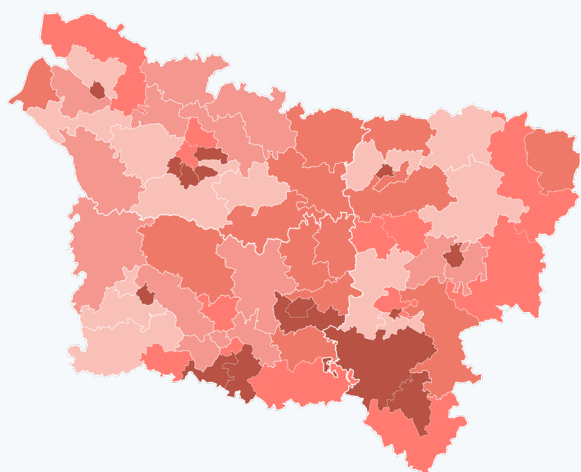
Source : FNPS, Insee, 2024



La Picardie compte 1 350 médecins généralistes en 2024, répartis de manière hétérogène sur les cantons. En outre, près de la moitié d'entre eux ont 55 ans ou plus (15% ayant entre 55 et 60 ans et 31% plus de 60 ans). Avec près d'un tiers des médecins se situant à 10 ans ou moins de la retraite, ce sont autant de praticiens à remplacer à moyen terme.

Certains cantons, comme ceux situés au sud de Beauvais et du nord à l'ouest de Laon, sont concernés par cette double problématique : une densité d'ores et déjà plus faible et une proportion de médecins plus âgés plus élevée.

⁵⁴ Source : Insee, Base permanente des équipements 2024



Densité de dentistes libéraux 2024

Source : FNPS, Insee, 2024

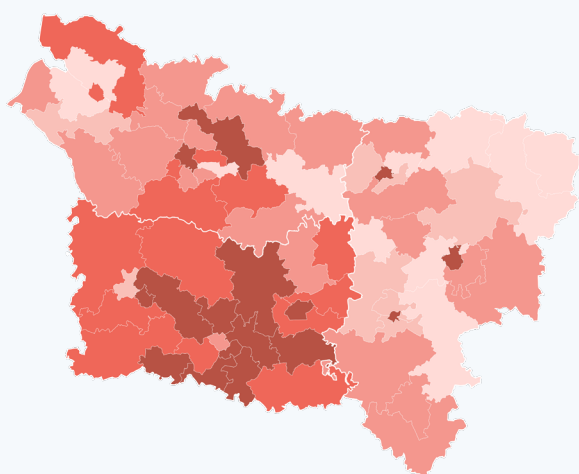
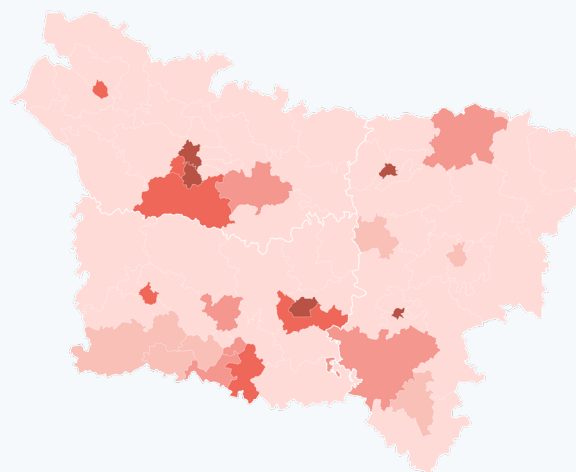
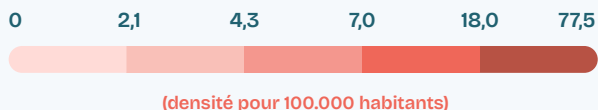


La carte de la densité des dentistes libéraux montre également des écarts infra-territoriaux importants, incluant quelques cantons au sein desquels on ne compte plus aucun praticien.

Parmi les 732 dentistes en exercice au 31/12/2024, 12% ont entre 55 et 59 ans, et 20% ont 60 ans ou plus, soit au total près d'un tiers ayant plus de 55 ans.

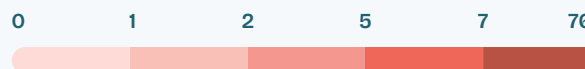
Densité de psychiatres libéraux 2021

Source : BPE : Répertoire partagé des professionnels de santé - RPPS - Insee RP, 2021



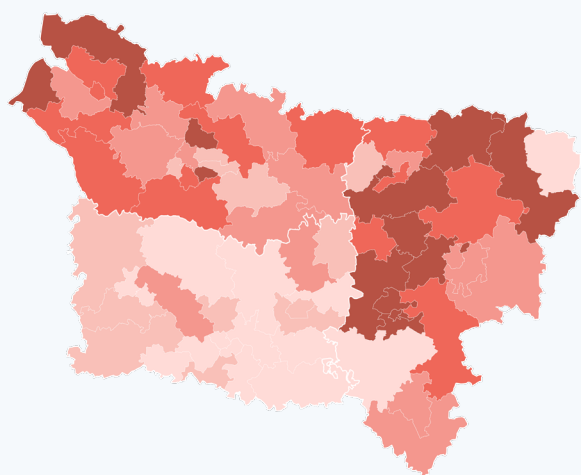
Nombre de psychologues libéraux 2021

Source : BPE : Automatisation des listes - ADELI, 2021



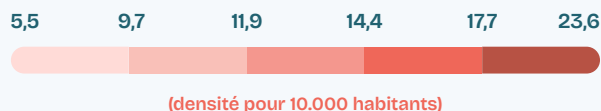
Ce sont 94 psychiatres libéraux qui exercent fin 2024. Leur répartition est très inégale sur le territoire ; les cantons axonais étant les plus éloignés de cette offre.

Par ailleurs, 445 psychologues libéraux sont implantés sur le territoire picard. Leur répartition sur les trois départements montre une densité plus élevée sur la Somme et l'Aisne.



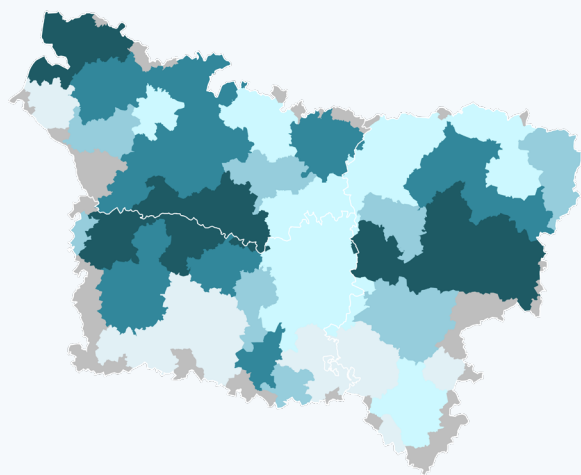
Densité d'infirmiers libéraux 2024

Source : FNPS, Insee, 2024



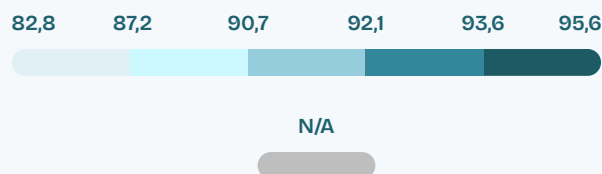
Les 2 461 infirmiers libéraux exerçant en Picardie sont implantés sur l'ensemble du territoire. On observe cependant une densité bien moins élevée dans l'Oise.

Population agricole : une déclaration au médecin traitant proche de la moyenne nationale



Pourcentage de patients avec médecin traitant au régime agricole 2023

Source : SNIIRAM, Traitement CCSMA, Insee, 2023



Note de lecture

Ces données sont disponibles à l'échelle du bassin de vie. La délimitation des bassins de vie ne coïncidant pas avec les limites administratives des départements et régions, certains sont à cheval sur un département picard et un département limitrophe. Cette carte prend en compte les bassins de vie dont les codes sont rattachés au 02 (Aisne), au 60 (Oise) et au 80 (Somme).

En 2023, la part des patients de plus de 16 ans du régime agricole ayant déclaré un médecin traitant est comprise entre 82 et 95% selon les cantons⁵⁵.

Cette part est de 90,7% au sein de la population agricole picarde, proche des 90% observés au niveau national.

En 2022, 89 % des patients de plus de 17 ans au régime général ont un médecin traitant.

Chiffres clés

56%

des communes picardes sont couvertes par une CPTS en fonctionnement.

85

maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et 6 centres de santé (CDS) structurent l'offre de soins de proximité en Picardie

47%

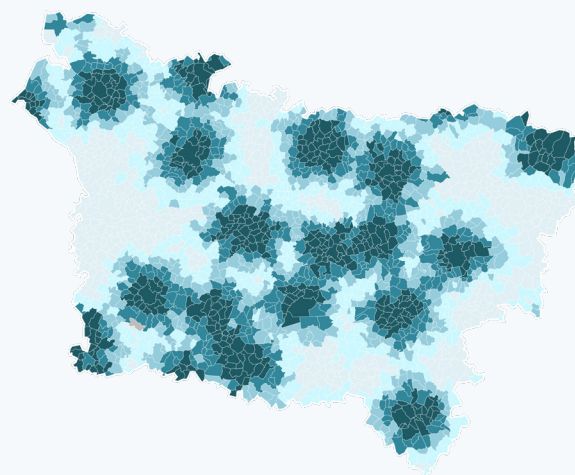
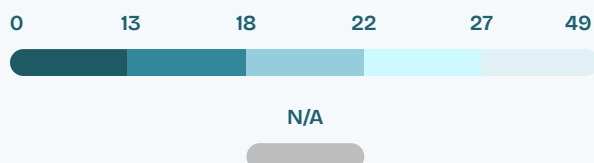
des médecins généralistes en Picardie ont 55 ans ou plus en 2024, ce qui pose un enjeu majeur de remplacement.

2.2 | Les établissements

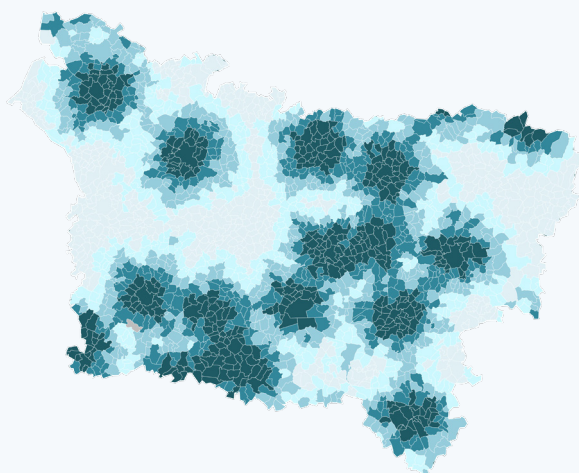
Les cartes suivantes indiquent les temps d'accès moyens aux différents établissements et structures selon la commune d'habitation⁵⁶.

Temps d'accès à la structure la plus proche 2024 - Services d'urgences

Source : FINESS - SAE - ARS - Insee - Distancier METRIC / Calcul ARS, 2024

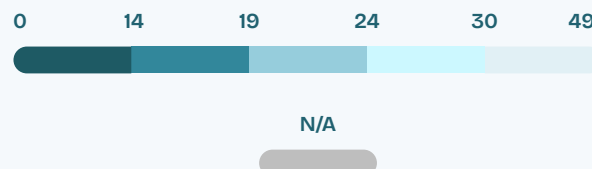


Le temps d'accès moyen à un service d'urgence est de 20 minutes en Picardie. Il est au maximum de 40 minutes pour les communes les plus éloignées des zones urbaines d'implantation des services. Ce sont les communes de l'ouest et de l'est picard qui sont les plus éloignées en termes de temps d'accès.

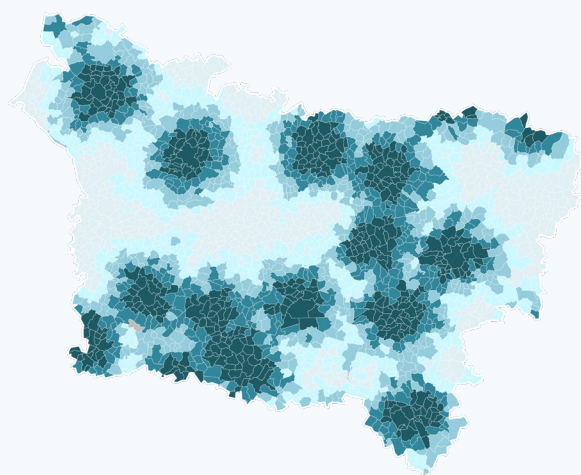


Temps d'accès à la structure la plus proche 2024 - Service chirurgie

Source : FINESS - SAE - ARS - Insee - Distancier METRIC / Calcul ARS, 2024

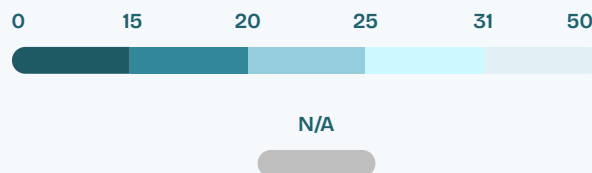


Il faut compter en moyenne 22 minutes pour accéder à un Service de Chirurgie sur le territoire picard, ce temps pouvant atteindre 49 minutes.



Temps d'accès à la structure la plus proche 2024 - Service obstétrique

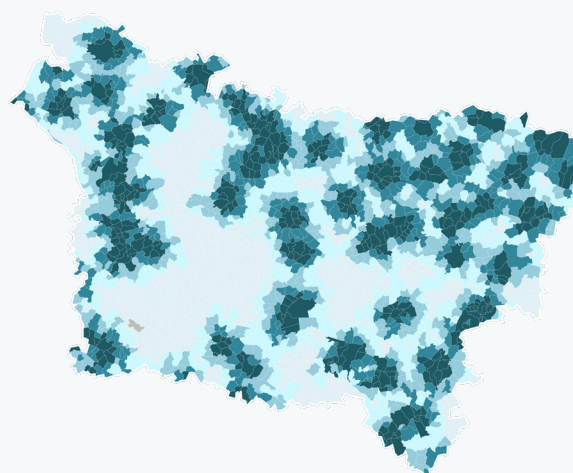
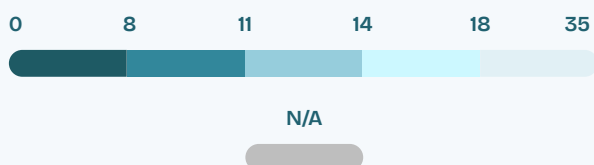
Source : FINESS - SAE - ARS - Insee - Distancier METRIC / Calcul ARS, 2024



Le temps d'accès à un Service d'Obstétrique est en moyenne de 23 minutes, 50 minutes pour les communes les plus éloignées situées à l'ouest de l'Aisne, entre l'Oise et la Somme et au nord d'Amiens.

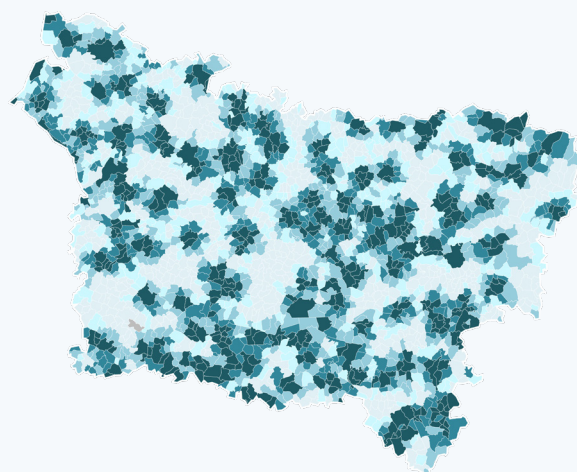
Temps d'accès à la structure la plus proche 2024 - SSIAD

Source : FINESS - SAE - ARS - Insee - Distancier METRIC / Calcul ARS, 2024



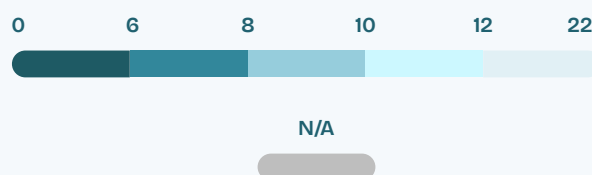
Le temps nécessaire pour accéder au Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) le plus proche de son domicile est de 13 minutes en moyenne. Il est plus élevé dans les zones plus urbaines (Amiens, Beauvais).

Le taux d'équipement en places de SSIAD rapportées à la population totale de 75 ans et plus⁵⁷ est variable selon les départements : 6,7% dans la Somme, 7,2% dans l'Aisne et 13,6% dans l'Oise.



Temps d'accès à la structure la plus proche 2024 - EHPAD

Source : FINESS - SAE - ARS - Insee - Distancier METRIC / Calcul ARS, 2024



⁵⁷ Source : Extraction FINESS, dernières capacités connues au 15/04/2022

L'EHPAD, ou Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, est une maison de retraite médicalisée qui accueille les personnes âgées en perte d'autonomie. La carte en termes de temps d'accès montre une relative bonne couverture de l'ensemble du territoire de la Picardie, le temps maximum d'accès à une structure étant de 22 minutes.

Le taux d'équipement en lits en EHPAD rapporté à la population totale de 75 ans et plus⁵⁸ est le plus élevé dans l'Aisne (22,5%), devant l'Oise et la Somme, chacun de ces départements bénéficiant d'un taux d'équipement de 20%. Au regard du poids significatif de la démographie des personnes de 75 ans et plus et de l'évolution à venir, ce taux d'équipement représente un enjeu pour le territoire.

L'offre portée par les 188 EHPAD est complétée par 63 résidences autonomie dont 8 MARPA implantées en Picardie. Les MARPA sont des Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie. Il s'agit de résidences autonomie implantées en milieu rural, destinées aux plus de 60 ans, assurant un encadrement non médicalisé et une offre d'activités en collectivité.

Chiffres clés

20 minutes

C'est le temps d'accès moyen à un service d'urgence en Picardie, pouvant atteindre 40 minutes dans les communes les plus isolées.

22,5%

taux d'équipement en lits en EHPAD pour les 75 ans et plus dans l'Aisne, le plus élevé des trois départements picards.

188 EHPAD

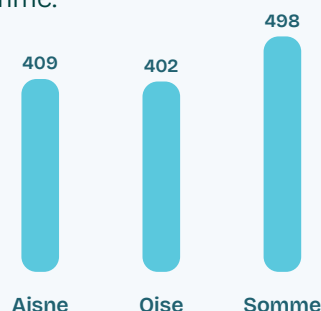
et 63 résidences autonomie (dont 8 MARPA) assurent l'accueil des personnes âgées sur le territoire picard.

3 | Mal-être et santé mentale

Ce sont environ 1,3% des assurés au régime agricole (soit 1 309 assurés) qui sont en ALD psychiatrique en 2022 en Picardie⁵⁹. On en compte 38% dans la Somme.

Nombre d'assurés ALD psychiatrique au régime agricole 2022

Source : MSA Picardie, 2022



Des taux de tentatives de suicide plus élevés qu'au niveau national

Ce sont 3 402 tentatives de suicide qui ont été identifiées dans la population totale en 2022, 119 au sein de la population agricole⁶⁰.

Taux de tentatives de suicide au sein de la population agricole (‰)

Source : SNDS, 2022



Note de lecture

Compte tenu de la difficulté à répertorier les données inhérentes aux suicides et tentatives de suicide, ces chiffres sont à interpréter en termes de grandes tendances.

Le taux de tentatives de suicide au sein de la population totale est de 2 ‰ en Picardie, significativement supérieur à celui observé en France (1,2 ‰). Cet écart se retrouve au sein de la population agricole : le taux de suicide y est de 1,3 ‰ en région contre 0,9 ‰ sur le territoire national.

Si les écarts apparaissent très marqués entre les trois départements picards concernant la population totale, avec une sur-représentation de la Somme, les taux de suicide au sein de la population agricole sont quasi-identiques (1,3 à 1,4 ‰).

⁵⁹ Source : MSA Picardie, 2022

⁶⁰ Source : SNDS, 2022

Une vulnérabilité agricole constante

Sur la période 2018-2021, les études effectuées par la MSA⁶¹ confirment l'existence d'un sur-risque du phénomène suicidaire au régime agricole par rapport à l'ensemble des autres régimes. Dans ce sens, il est de +60% pour les patients du régime agricole âgés de 15 à 64 ans, avec un écart majeur entre les salariés pour qui le risque est majoré de 36% et les non-salariés pour qui le sur-risque est de 103%. Autrement dit, si l'on constatait 100 suicides au sein de l'ensemble des régimes, on en décompterait 160 pour le régime agricole, et 203 pour les seuls non-salariés agricoles. Concernant la population des 65 ans et plus, le sur-risque suicidaire s'avère encore plus élevé puisqu'il atteint 73%.

D'autres analyses ont permis de qualifier le taux de suicide au sein des départements français. Le très faible nombre de personnes décédées à la suite d'un suicide dans chaque département est très sensible aux variations inter annuelles, c'est pourquoi les valeurs ont été transformées en classes indiquant un niveau de suicide par rapport au taux national. Dans ce sens, 5 classes ont été définies en fonction du niveau de l'écart par rapport au taux national (ou taux moyen)⁶².

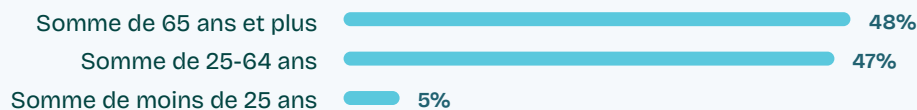
Les 3 départements de la Picardie sont catégorisés en classes 4 pour l'Oise (taux de suicide élevé) et 5 pour l'Aisne et la Somme (taux très élevé).

Une consommation de médicaments marquée au sein de la population agricole

Plus de 10 260 personnes au sein de la population agricole picarde ont consommé des médicaments psychotropes en 2024, soit plus de 10% des assurés⁶³.

Répartition des consommateurs de psychotropes par tranches d'âges

Source : MSA Picardie, 2024



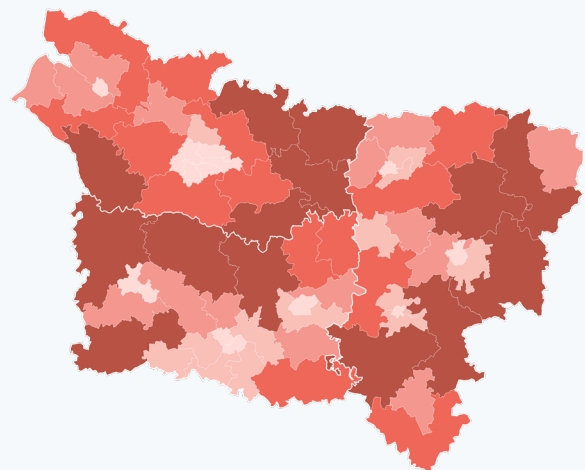
Les plus jeunes représentent une part marginale des prescriptions.

Sur les 1 029 personnes au régime agricole ayant bénéficié d'au moins une consultation auprès d'un psychiatre en 2024, les moins de 25 ans représentent 15%. Parmi ces jeunes, 41% vivent dans l'Aisne, 30% dans l'Oise et 29% dans la Somme.

En Picardie, la densité des médecins psychiatres libéraux est de 4,9 pour 100 000 habitants, soit largement inférieure à la moyenne nationale (9,7 psychiatres pour 100 000 habitants). Cette moyenne cache des disparités importantes entre la Somme (6,3 psychiatres pour 100 000 hab.), l'Aisne (5,3 pour 100 000 hab.) et l'Oise (3,6 pour 100 000 hab.).

Nombre de consommateurs d'anxiolytiques

Source : MSA Picardie, 2024



Le niveau de consommation d'anxiolytiques⁶⁴ au sein de la population agricole varie fortement selon les cantons. Il est relativement élevé dans les cantons situés à l'est de l'Aisne et dans ceux situés entre Beauvais et Amiens, jusqu'au nord de la Somme.

Chiffres clés

Les 3 départements

picards sont classés en niveau élevé ou très élevé de suicide par rapport au niveau national² : classe 4 pour l'Oise, classe 5 pour l'Aisne et la Somme.

10 260

personnes issues de la population agricole ont consommé des psychotropes en 2024.

1 029

assurés agricoles ont consulté un psychiatre en 2024 ; 15 % d'entre eux ont moins de 25 ans.

⁶¹ Source : MSA, Charges et Produits, 2025

⁶² Source : SNDS (causes médicales de décès) traitement MSA pour le numérateur, RNIAM pour le dénominateur. Périodes : 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021

⁶³ Source : MSA Picardie, 2024

⁶⁴ Médicaments psychotropes permettant de lutter contre l'anxiété.

FOCUS

Santé mentale en agriculture

Une population agricole particulièrement vulnérable au mal-être et au suicide

Les agriculteurs et les salariés agricoles présentent un niveau de risque suicidaire nettement supérieur à celui observé dans d'autres professions. Selon les dernières analyses de la Caisse centrale de la MSA fondées sur les données de l'INSERM, entre 2018 et 2021, le risque de suicide chez les assurés du régime agricole âgés de 15 à 64 ans

est supérieur de 60 % à la moyenne nationale tous régimes confondus, et atteint +73 % chez les 65 ans et plus.

Ce sur-risque est encore plus marqué pour les non-salariés agricoles, avec un surrisque d'environ 100 %, qui est notamment pour les 65 ans et plus.

Le mal-être agricole : une souffrance multifactorielle profondément enracinée dans les spécificités du métier

Le mal-être en agriculture se distingue par l'intensité et la complexité des tensions auxquelles les professionnels du secteur sont confrontés.

Les **facteurs de santé** liés à la pénibilité du travail agricole (risques mécaniques, bruit, exposition à des substances nocives, volume de travail élevé) participent à ce mal-être, en exposant les professionnels à une usure physique précoce et à des risques pathologiques.

Cette souffrance est d'autant plus alimentée par un faisceau de facteurs cumulés, spécifiques à l'exercice agricole et à ses mutations récentes. Ceux-ci sont liés aux **transformations profondes qui remodelent l'activité des exploitants** telles que la prise en compte de la transition environnementale et du bien-être animal, l'intensification des aléas climatiques, la complexité administrative croissante, la mondialisation des marchés, ou

la numérisation des pratiques.

D'un point de vue **personnel et familial**, l'imbrication étroite entre vie privée et vie professionnelle est souvent totale, particulièrement chez les exploitants. Les étapes d'installation ou de transmission peuvent être source de pression, renforçant ainsi la charge émotionnelle.

À cela s'ajoute un **poids social et culturel** marqué par des injonctions contradictoires (produire davantage pour nourrir, tout en respectant des normes environnementales croissantes ou l'évolution des attentes sociétales), générant une perte de repères et un sentiment d'injustice, comparé aux moindres contraintes normatives agricoles dans les autres pays.

L'ensemble de ces contraintes nourrit une **charge mentale** croissante, exacerbée par les incertitudes économiques, sociales, environnementales et géopolitiques.

Santé mentale des jeunes : un état de fragilité croissante et une vigilance accrue dans les territoires ruraux

La santé mentale des adolescents français se dégrade, notamment au cours du collège et du lycée, avec une détérioration marquée du bien-être aux deux niveaux d'enseignement. Si une majorité de jeunes se disent globalement satisfaits de leur vie, seuls 59 % des collégiens et 51 % des lycéens présentent un bon niveau

de bien-être mental. Les signaux d'alerte sont nombreux : **14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression, et 24 % des lycéens déclarent avoir eu des pensées suicidaires** au cours des 12 derniers mois, 13 % avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie.

La pandémie de Covid 19 a eu un impact profond et généralisé sur la santé mentale des jeunes, de plus, l'augmentation du temps passé sur les écrans, la baisse d'activité physique, la hausse de la cyber intimidation et la démotivation scolaire sont autant de facteurs ayant participé à la détérioration du bien-être psychique.

Cette vulnérabilité s'accompagne d'un sentiment de solitude et de troubles somatiques et psychologiques récurrents chez plus d'un élève sur deux. Cette souffrance se manifeste également par un **épuisement généralisé : 72 % des jeunes déclarent se sentir constamment fatigués ou sans énergie**, un niveau inédit. Pourtant, **plus de 7 jeunes sur 10 n'en parlent à personne**, et 56 % des adolescents suspectés de trouble anxieux déclarent paradoxalement « aller bien ». Les filles apparaissent significativement plus touchées par ces troubles, avec une santé mentale globalement moins bonne que celle des garçons.

Dans les territoires ruraux, les jeunes de 18 à 29 ans représentent une part bien inférieure à la moyenne nationale (9,7 % dans les espaces très peu denses contre 14,7 % au niveau national), en raison notamment des départs pour les études ou l'emploi urbain. Pourtant, un attachement fort à leur territoire d'origine transparaît dans les témoignages : de nombreux jeunes expriment le désir de « vivre

et travailler au pays », valorisant les liens de proximité et la stabilité qu'offre le milieu rural. Malgré cette implication, les politiques locales tendent à ignorer la jeunesse rurale, trop souvent perçue comme une problématique plutôt qu'une ressource, ce qui limite son accès à des opportunités concrètes d'insertion et d'épanouissement sur place. Le manque de reconnaissance institutionnelle, associée à la faible mobilité, au déficit d'offre de soins et à un marché de l'emploi local limité, contribue à fragiliser le bien-être des jeunes du monde agricole, notamment parmi ceux qui choisissent de demeurer dans les territoires ruraux.

Ainsi, les conséquences de la pandémie de Covid-19 et la montée des comportements délétères pour la santé mentale des jeunes se manifestent de manière particulièrement marquée chez ceux vivant en milieu rural. L'isolement social renforcé, la distance géographique qui accentue le sentiment de solitude, le manque d'accès à des espaces collectifs, à des activités de groupe ou à des dispositifs de soutien psychosocial, ainsi que les difficultés d'accès aux soins psychologiques spécialisés, contribuent à aggraver des vulnérabilités déjà présentes dans le reste de la population métropolitaine. *Ces facteurs cumulatifs rendent les jeunes ruraux plus exposés à un mal-être silencieux et difficilement pris en charge.*

Une réponse organisée et renforcée par la MSA pour la santé mentale

Face à ce constat alarmant, la MSA a formalisé dès 2011 **un plan national de prévention du suicide**, consolidé en 2015, puis intégré à la **feuille de route interministérielle** de 2021 sur la prévention du mal-être agricole. Depuis

2020, elle a élargi son champ d'action en intégrant les notions de **mal-être global**, au-delà du seul suicide, et en incluant **tous les profils d'assurés** : jeunes, retraités, conjoints, etc.

L'un des piliers majeurs de cette stratégie est la mise en place d'un **réseau de sentinelles agricoles** : à fin 2023, **plus de 5 000 personnes** avaient été formées pour repérer, écouter et orienter les personnes en souffrance. À cela s'ajoutent des dispositifs d'écoute tels que **Agri'écoute** (créé en 2014), des aides au **répit**, et une **coordination via un guichet unique** entre dispositifs internes à la MSA et partenaires externes.

En Picardie, la MSA déploie une palette de dispositifs ancrés dans une approche pluridisciplinaire pour prévenir et accompagner le mal-être en milieu agricole. Elle a ainsi formé et anime un réseau de 164 Sentinelles, bénévoles volontaires chargés de

repérer les personnes en détresse et de les orienter vers les dispositifs. Pour les situations de mal être, le dispositif PLUME mobilise un travailleur social afin d'évaluer la situation et d'organiser un accompagnement ciblé. Dans les cas présentant des intentions suicidaires, le dispositif Horizon offre un soutien adapté. Par ailleurs, la plateforme numérique Ma Boussole Agricole, développée en lien avec les partenaires agricoles, oriente rapidement les professionnels en difficulté vers les interlocuteurs et services compétents. Ces dispositifs s'inscrivent dans une stratégie coordonnée visant à détecter, écouter, orienter et accompagner les ressortissants agricoles dans une démarche respectueuse, confidentielle et adaptée à chaque situation.



Références :

- Le service social en action : prévenir et soutenir la santé, La Revue Française de Service Social n°295, 2024
- Enquête EnCLASS 2022, Santé publique France, 2022
- Baromètre du moral des adolescents, Notre avenir à tous, IPSOS Mars 2025
- Place des jeunes dans les territoires ruraux — Avis n° 02 2017, Conseil économique, social et environnemental, 2017
- Plan de prévention du mal-être et du risque suicidaire en agriculture, Fiche7, DREES, 2025
- Rapport d'activité, MSA Picardie, 2023
- Dispositif PLUME, MSA, 2024
- Plateforme Ma Boussole Agricole, MSA, 2025

Lexique des indicateurs

Actifs

Les actifs non-salariés agricoles sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles installés au plus tard le 31 décembre de l'année et présents au 1er janvier de l'année suivante, ainsi que leur conjoint et aides familiaux assujettis à l'une au moins des quatre branches (assurance maladie des exploitants agricoles, assurance vieillesse agricole, prestations familiales agricoles, assurance accidents du travail des exploitants agricoles).

Les actifs salariés agricoles correspondent au nombre d'emplois en cours au 31 décembre de l'année, c'est à dire le nombre de contrat en fin d'année.

Accident du travail grave

Accident survenu pendant la période considérée ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) de la victime quelle que soit la période considérée.

Affections Longue Durée (ALD)

Les ALD sont des maladies dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitant un traitement prolongé. Leur reconnaissance permet la mise en place d'une prise en charge renforcée des soins liés à la maladie.

Le taux de prévalence en ALD tous régimes est le rapport entre la population des bénéficiaires en ALD tous régimes et la population de référence.

Il n'est pas comparable au taux de prévalence en ALD du régime agricole du fait de méthodes de calcul différentes.

Le taux de prévalence en ALD du régime agricole correspond aux effectifs des assurés du régime agricole prévalents en affection de longue durée, au 31 décembre de l'année N rapportés au nombre d'assurés ayant eu un soin remboursé au cours des trois dernières années et dont le dernier soin a été remboursé par le régime agricole le 31 décembre de l'année N (pour 100 assurés).

Anxiolytiques

Les anxiolytiques sont des médicaments destinés à traiter les symptômes psychologiques et/ou somatiques de l'anxiété, en association avec une prise en charge psychothérapeutique.

Chef d'exploitation

Le chef d'exploitation agricole est une personne physique qui dirige une exploitation agricole de culture et/ou d'élevage d'une importance minimale d'une SMA (Surface Minimale d'Assujettissement. Il en assure la responsabilité technique, économique, administrative et humaine. Dans le cas d'une forme sociétaire, où plusieurs personnes peuvent remplir cette fonction, on retient celle qui assure la plus grande part de responsabilité, les autres étant définies comme coexploitants.

Classification des exploitations agricoles

répartition des exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique) et leur dimension économique. Elle repose sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en quatre classes de tailles :

- les petites (PBS < 25 000 euros) ;
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros) ;
- les grandes (PBS > 100 000 euros) ;
- les très grandes (PBS > 250 000 euros).

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites à Pôle emploi. Les demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C sont les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient exercé une activité réduite ou non au cours du mois. Les demandeurs d'emploi de longue durée sont ceux inscrits depuis au moins un an dans les catégories A, B ou C.

Employeurs de main-d'œuvre

Un employeur de main-d'œuvre est une personne physique ou morale (entreprise, association, collectivité, etc.) qui recrute, rémunère et dirige du personnel dans le cadre d'un contrat de travail.

Espace rural

La définition de l'espace rural reprend celle de l'Insee, croisant le niveau de densité de population et des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés.

ETP

Equivalent Temps Plein. Le dénombrement en ETP est le résultat de nombre d'heures de travail divisé par l'horaire légal ou conventionnel auquel est soumis chaque salarié par secteur d'activité.

Euros courants

L'euro courant est l'euro utilisé aujourd'hui. L'euro constant est un euro calculé en fonction des évolutions de la valeur de la monnaie et des prix.

Indice de vieillissement

Il s'agit du rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

Indice de fréquence (IF)

= (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000

IPP

L'incapacité permanente partielle (IPP) est une évaluation par le médecin conseil de la MSA.

L'incapacité est la réduction résultant d'une déficience, partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain.

Lorsqu'elle survient à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, un taux d'incapacité permanente est déterminé qui permet de percevoir une indemnisation.

Maladies professionnelles

Une maladie est dite professionnelle lorsqu'elle est contractée en lien avec le travail habituel du salarié. Elle peut être reconnue comme telle qu'elle figure ou non au tableau des maladies professionnelles.

Ménages isolés

Un ménage isolé est constitué d'une seule personne dans un ménage.

Niveau de vie médian

Le niveau de vie est calculé à partir du revenu annuel disponible, net des impôts directs, et en fonction de la composition du ménage.

Non-salariés du régime agricole

Les non-salariés agricoles désignent les personnes qui exercent une activité agricole sans être liées par un contrat de travail à un employeur. En pratique, cela recouvre : les exploitants agricoles (propriétaires, fermiers, métayers) qui travaillent pour leur compte ; les artisans ruraux ou prestataires agricoles indépendants, lorsqu'ils relèvent du champ agricole.

Population active

La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler disponibles sur le marché du travail. Elle regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage.

Prévalence

Nombre de cas d'une maladie dans une population à un moment donné, englobant aussi bien les cas nouveaux que les cas anciens.

Psychotropes

Les médicaments psychotropes sont prescrits sur ordonnance par un médecin pour stabiliser l'humeur d'un patient (antidépresseurs ; somnifères ou hypnotiques ; tranquillisants ou anxiolytiques ; neuroleptiques...).

Ressortissant du régime agricole

Le terme ressortissant du régime agricole désigne tous les résidents Picards ayant un lien avec le régime agricole. Sont pris en compte dans le calcul des ressortissants les personnes protégées en maladie au régime agricole et les bénéficiaires d'un avantage de retraite au régime agricole couverts en maladie par un autre régime.

Revenu d'activité

Le revenu d'activité correspond aux revenus individuels liés au travail, c'est-à-dire le salaire, les revenus d'activité indépendante, les indemnités maladie et accident du travail et les allocations chômage.

Salariés du régime agricole

Ce sont les salariés travaillant sur les exploitations et dans les entreprises agricoles, les garde-chasse, garde-pêche, gardes forestiers, jardiniers, les employés de maison au service d'un exploitant agricole, les personnels enseignants des établissements d'enseignement agricoles privés, les salariés des organismes de mutualité sociale agricole (MSA), des caisses de crédit agricole mutuel, des chambres d'agriculture ou des syndicats agricoles, les apprentis et les stagiaires occupés dans ces exploitations, entreprises, organismes et groupements. Sont aussi affiliés au régime agricole, les salariés employés dans les filiales créées par les sociétés et groupements exerçant une activité agricole ainsi que ceux des sous-filiales de ces mêmes sociétés.

Secteur agricole

Le secteur de la production agricole comprend les activités de production, d'élevage, d'exploitation du bois, les activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire. Le secteur de la transformation regroupe les activités de transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises statut coopératif, ainsi que les scieries fixes. Le secteur tertiaire correspond aux activités du tertiaire lié au monde agricole (régime de protection sociale des salariés mentionnés à l'article L722.20 du code rural). Le secteur des autres activités regroupe les activités axées sur le service à la personne.

Solde migratoire apparent

Il correspond à la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Taux de chômage

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (15-64 ans).

Taux de dépendance économique

Rapport entre d'une part la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et d'autre part la population en âge de travailler (20 à 59 ans).

Taux de fréquence (TF)

= (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000

Taux d'incidence en ALD

C'est le nombre d'assurés admis en affection de longue durée au cours de l'année rapporté à la population pouvant être touchée par le risque. La population à risque est calculée à partir du nombre d'assurés ayant eu un soin remboursé au cours des trois dernières années et dont le dernier soin a été remboursé par le régime agricole le 31 décembre N au plus tard, en France métropolitaine.

Taux de mortalité

Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de prévalence

La proportion de personnes malades à un moment donné.

Taux de suicide (régime agricole)

Il s'agit du rapport entre le nombre de suicides (indication du suicide comme cause de décès) au régime agricole et la population protégée en maladie. Le très faible nombre de personnes décédées à la suite d'un suicide dans chaque département est très sensible aux variations inter annuelles, c'est pourquoi les valeurs ont été transformées en classes indiquant un niveau de suicide par rapport au taux national.

Unité de consommation

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. (Définition Insee).

Échangez avec la MSA Picardie



Sur notre site internet
picardie.msa.fr

Découvrez toutes les informations utiles sur notre site, et créez ou connectez-vous à votre espace privé pour consulter ou nous partager vos documents, poser vos questions en ligne, ou prendre rendez-vous.



Sur l'application
Ma MSA & moi

Téléchargez l'application sur mobile ou tablette pour consulter votre attestation de droit maladie et vos décomptes de remboursements, ou pour échanger avec la MSA.



Par téléphone
03 22 80 60 02

Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 9h à 17h.



En agence
sur rendez-vous

Prenez rendez-vous sur votre espace privé ou par téléphone et rencontrez-nous dans l'une de nos agences :

Dans l'Aisne : à Laon, Saint-Quentin, Vervins*, Soissons et Château-Thierry.

Dans l'Oise : à Beauvais, Grandvilliers, Compiègne, Noyon*, Carlepont*, Guiscard*, Lamorlaye*.

Dans la Somme : à Boves, Abbeville, Montdidier et Péronne*



Par courrier

Si vous ne pouvez pas envoyer de documents en ligne, écrivez-nous à l'adresse suivante :

MSA Picardie, 8 rue Victor Hugo, CS 70828 - 60010 Beauvais Cedex



santé
famille
retraite
services

MSA Picardie